UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA

BUFFON

ET

L'AGRANDISSEMENT DU JARDIN DU ROI A PARIS

WILLIAM FRANKLIN FALLS

A THESIS

IN ROMANIC LANGUAGES

PRESENTED TO THE FACULTY OF THE GRADUATE SCHOOL
IN PARTIAL FULFILLMENT OF THE REQUIREMENTS
FOR THE DEGREE OF DOCTOR OF PHILOSOPHY

PHILADELPHIA
1933

BUFFON

ET

L'AGRANDISSEMENT DU JARDIN DU ROI A PARIS

A THESIS

IN ROMANIC LANGUAGES
PRESENTED TO THE FACULTY OF THE GRADUATE SCHOOL
OF THE UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA IN PARTIAL FULFILLMENT
OF THE REQUIREMENTS FOR THE DEGREE
OF DOCTOR OF PHILOSOPHY

WILLIAM FRANKLIN FALLS

Reprint from
Archives du Muséum, 6e série, tome X, 1933

PHILADELPHIA
1933

PRINTED IN FRANCE

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

A WILLIAM GRIER FALLS

Hommage de respect
et d'affection.

Buffon

et

l'Agrandissement du Jardin du Roi à Paris

PAR

WILLIAM FALLS

avec une Introduction

Par LÉON BULTINGAIRE
Bibliothécaire en Chef du Muséum national d'Histoire naturelle.

PARIS
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1933

ARCHIVES DU MUSÉUM (6e Série). X. — 17

WILLIAM FALLS

Buffon
et
l'Agrandissement du Jardin du Roi à Paris

INTRODUCTION

Lorsque M. William Falls, alors étudiant à l'Université de Pensylvanie, me rendit pour la première fois visite à la bibliothèque du Muséum, durant l'automne de 1930, je n'appris pas sans un certain étonnement qu'il venait se documenter pour un travail qu'il préparait sur les agrandissements du Jardin du Roi à l'époque de Buffon. Les connaissances précises qu'il possédait des grandes lignes de l'histoire de notre établissement et des hommes éminents qui avaient contribué à sa réputation me convainquirent cependant bientôt qu'il s'agissait chez lui d'un projet mûrement délibéré et d'une étude à laquelle il s'était suffisemment préparé. N'était-il pas naturel, après tout, qu'un jeune Américain s'intéressât à ce centre de culture et de pensée scientifique que n'a cessé d'être, depuis trois cents ans, le Jardin des Plantes de Paris, comme nos jeunes Français s'intéressent aux monuments qui rappellent les civilisations grecques et romaines ?

Je me suis donc fait un devoir de seconder M. William Falls dans ses recherches, non seulement en lui communiquant les documents qui se trouvent énoncés dans le catalogue imprimé de nos manuscrits, mais encore en mettant à sa disposition les liasses de nos archives non encore complètement inventoriées, qui semblaient susceptibles de lui fournir des renseignements.

Ne se contentant pas, avec raison, des documents conservés au Muséum, M. Falls a étendu ses investigations à tous les dépôts où il a cru avoir des chances de compléter sa documentation, aux Archives Nationales, par exemple, ou aux Archives de la Seine. Il a poursuivi ses recherches dans les études de notaires et même chez de simples particuliers.

D'aussi louables efforts ont permis à l'auteur de dresser, pour la période qui s'étend de 1739 à 1788, c'est-à-dire pour la période durant laquelle Buffon a administré l'établissement,

un tableau complet et exact de toutes les opérations qui ont été nécessaires pour donner au Jardin du Roi l'étendue et les limites qu'il avait à la veille de la Révolution.

Ces limites, il ne faut pas l'oublier pour comprendre l'importance des opérations effectuées par Buffon, étaient encore en 1739 celles de la petite propriété de banlieue qu'à l'instigation de Guy de la Brosse, les mandataires du roi Louis XIII avaient achetée le 21 février 1633 aux héritiers du greffier au Parlement, Daniel Voisin. Des administrateurs actifs comme Fagon ou Dufay s'étaient bornés à y élever des constructions nouvelles et des botanistes, comme Tournefort, Sébastien Vaillant ou les Jussieu, s'en étaient contentés pour faire faire à la botanique les progrès dont leurs noms sont restés inséparables.

Les historiens du Muséum n'avaient pas manqué de relever cet aspect de l'activité de Buffon, mais ils l'avaient fait en traitant la question d'une façon un peu trop générale et sans entrer dans le détail de chaque opération.

On comprendra donc l'intérêt que présente pour le Muséum national d'histoire naturelle, héritier de l'ancien Jardin du Roi, un travail comme celui de M. William Falls, qui entre précisément dans le détail de ces différentes opérations et qui, en somme, énonce pour chaque parcelle de terrain ce que, dans le langage des notaires et des hommes de loi, on appelle « l'origine de propriété ». C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à M. le professeur Anthony, qui dirige les publications du Muséum, de donner place dans nos *Archives* à une étude qui est d'une telle importance pour l'histoire du développement de notre établissement. Ce fut d'ailleurs une tradition inaugurée en 1802 par Antoine-Laurent de Jussieu, avec sa *Notice historique sur le Muséum d'histoire naturelle* de donner une petite place aux questions historiques dans cette publication réservée en principe aux travaux de nos distingués naturalistes. Il n'est d'ailleurs pas sans intérêt de remarquer que l'étude parue en 1802 dans le premier volume de nos *Annales* se trouve complétée sur certains points par la présente étude insérée dans le volume qui forme le cent dixième de la même collection.

Nous n'avons pas besoin de dire que les considérations qui précèdent s'appliquent essentiellement à la première partie du travail de M. William Falls, à celle qu'il a lui-même intitulée *L'Agrandissement du Jardin du Roi*, parce que c'est dans celle-là qu'il a accumulé les résultats de ses patientes recherches.

Le second chapitre, qui a pour titre *Buffon hommes d'affaires*, a évidemment un caractère plus subjectif. C'est toujours une tâche difficile de chercher à déterminer le caractère d'un homme, qu'il soit mort ou vivant, soit qu'on se fonde sur ses propres aveux, soit qu'on ait recours aux témoignages des contemporains, soit même qu'on s'appuie sur des chiffres. Notre jugement reste à la merci de révélations nouvelles ou de documents inédits qui infirment nos déductions antérieures. Le grand mérite de M. William Falls, en cette circonstance, a été d'exposer impartialement les arguments des ennemis comme des amis de Buffon, d'énumérer d'une façon complète et précise tous les faits actuellement connus et de permettre ainsi à chacun d'adopter ou de repousser les conclusions, d'un caractère en somme assez modéré, que lui-même nous a présentées.

LÉON BULTINGAIRE,
Bibliothécaire en chef
du Muséum National d'Histoire naturelle.

AVANT-PROPOS

Notre étude est une tentative pour approfondir un peu plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici un des chapitres de la vie de Buffon. Ce chapitre est l'histoire de l'agrandissement du Jardin du Roi.

Le sujet nous a paru offrir un certain intérêt. La période de la vie du naturaliste dont il nous permet de faire l'histoire est digne d'attention, car Buffon, pour perfectionner le Jardin, a travaillé pendant de longues années. De plus, les faits qui composent le récit de ce perfectionnement, et que nous avons présentés dans notre premier chapitre, conduisent à des conclusions d'ordre moral, que nous avons traitées dans un second chapitre, et qui ne sont pas sans avoir une certaine importance pour une connaissance exacte du caractère du grand écrivain.

Dans les nombreuses études dont Buffon a fait l'objet, c'est généralement le savant et l'écrivain qu'on a étudiés. Mais on n'a pas manqué de signaler également l'existence d'un troisième Buffon, celui qui dirige de vastes entreprises, qui reçoit et paye de grosses sommes d'argent, qui fait preuve d'une grande aptitude pour les affaires. Deux auteurs, dont nous parlerons plus loin (p. 187, 188, 192), ont même donné une attention particulière à cet aspect du naturaliste. Il pourrait sembler inutile, dès lors, de reprendre une matière déjà traitée, et, en effet, cette objection serait plausible si, d'une part, tout avait été dit sur ce sujet et si, d'autre part, dans l'appréciation de Buffon, homme d'affaires, l'impartialité et la précision avaient toujours été de règle. Or, bien au contraire, les travaux, dont cet aspect du grand écrivain a été l'occasion, ont péché en général par l'indigence des renseignements, ou par la partialité de la critique. A notre tour, nous ne pourrons pas être entièrement neuf dans nos conclusions, mais nous espérons, cependant, y apporter des précisions qui méritent, à notre avis, d'être mieux dégagées. Enfin, quelle que soit la solidité de nos conclusions, le chemin qui nous y amène n'est pas complètement dépourvu d'intérêt. Nous croyons que l'historien du Muséum, ou ceux même qui s'occupent de l'histoire du vieux Paris, pourraient trouver ici quelques détails intéressants.

Avant notre étude, l'histoire de l'agrandissement du Jardin du Roi n'avait pas été faite. Les historiens du Muséum lui ont bien consacré quelques pages qui, excellentes pour l'époque où elles furent écrites, ne donnent cependant qu'un résumé partiel et insuffisant d'une affaire qui mérite d'être étudiée plus à fond. Car, à bien le prendre, le Jardin du Roi forme, avec l'*Histoire naturelle*, une seule et même œuvre. L'un tient à l'autre par un lien que rien ne saurait rompre. Sans le Jardin, Buffon n'aurait probablement pas écrit son ouvrage ; sans l'ouvrage, le Jardin n'aurait pas atteint au XVIII^e^ siècle l'état de perfection que le naturaliste a su lui donner.

L'*Histoire naturelle* et le Jardin du Roi furent les deux principales préoccupations de Buffon. On pourrait même dire que ce furent les deux grandes passions de sa vie. Leur histoire reste, cependant, inachevée. Nous savons aujourd'hui peu de chose sur l'impression et la publication de l'*Histoire naturelle*, et il nous manque encore un livre définitif sur les relations de Buffon avec le Jardin du Roi. Or, si l'on vient un jour à faire ce dernier travail, nous serons heureux si nous avons pu contribuer, pour une faible part, à éclaircir par la présente étude un des chapitres qui devront en faire partie.

***

Notre travail a été dirigé par M. Albert Schinz, professeur à l'Université de Pensylvanie. Ses suggestions et sa bienveillance nous ont été précieuses, et nous sommes heureux de lui en exprimer ici toute notre gratitude. Nous devons aussi des remerciements au bibliothécaire en chef du Muséum, M. Léon Bultingaire, qui, après avoir facilité dans une large mesure notre documentation, a bien voulu lire cette étude en manuscrit et nous indiquer quelques corrections.

Nous serions heureux de pouvoir faire parvenir aussi l'expression de notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont aidé, par leur obligeance ou par leurs utiles avis, dans l'accomplissement de notre tâche.

Nous devons remercier d'une façon toute spéciale : M. Daniel Mornet, professeur à la Sorbonne ; MM. J. P. W. Crawford, Edwin B. Williams, Émile Malakis et Albert F. Hurlburt, professeurs à l'Université de Pensylvanie.

CHAPITRE PREMIER

L'AGRANDISSEMENT DU JARDIN DU ROI (1)

A. — Avant 1777.

De 1739 à 1766. — L'événement le plus important de la vie de Buffon est sans doute sa nomination à l'Intendance du Jardin du Roi. Elle forme le point de départ de toute son œuvre. Avant cette nomination, il était sans doute déjà connu comme mathématicien et forestier. Il avait traduit des ouvrages anglais et avait soumis divers mémoires à l'Académie des Sciences, mais rien jusque-là n'annonçait encore le grand naturaliste, ni le maître consommé dans l'art d'écrire. Il avait songé, cependant, au Jardin du Roi. Il avait même dit à son ami, Charles de Brosses (2), combien il aurait voulu en être l'intendant (3). L'histoire de sa nomination est bien connue (4) : Dufay (5), qui occupait la charge, se sentant gravement atteint, songeait à se trouver un successeur. Buffon désirait ardemment la place. De Montbard (6) il écrivait à ses amis pour leur demander de s'occuper de sa candidature et de solliciter le poste pour lui (7). Les choses prirent la tournure qu'il souhaitait grâce au chimiste Hellot (8). Celui-ci représenta à Dufay sur son lit de mort que Buffon était le seul capable de le remplacer. Dufay, à son tour, recommanda ce choix au ministre Maurepas (9), et le futur auteur de l'*Histoire naturelle* fut nommé le 1er août 1739.

Dans quel état allait-il trouver l'établissement du faubourg Saint-Victor? Un coup d'œil jeté sur les planches de cette étude (10) suffit pour montrer la grande différence d'étendue du Jardin en 1739 et 1788 (11). Sa superficie, à l'avènement de Buffon, n'avait guère changé depuis cent ans. Dufay avait fait de nouvelles plantations et des améliorations à l'intérieur, mais les limites étaient toujours celles de 1640. Les terrains du Muséum d'à présent ne nous renseignent guère sur ces limites. On peut, cependant, se faire une idée assez exacte de l'étendue de l'ancien établissement en se rapportant aux plans de cette étude et en traçant certaines lignes imaginaires dans le Jardin actuel. En profondeur,

(1) Pour l'histoire générale du Jardin du Roi, voir à l'Index bibliographique les ouvrages sur le Muséum d'histoire naturelle. Avant la Révolution, le Muséum s'appela le Jardin du Roi, ou le Jardin Royal des Plantes médicinales.

(2) Dit le président de Brosses (1709-1777).

(3) H. Babou, *Lettres familières écrites d'Italie par Charles de Brosses*, Paris, 1858, t. I, p. 209.

(4) Consulter sur cette question les histoires du Muséum ou les biographies de Buffon données à l'Index bibliographique.

(5) Charles-François de Cisternay-Dufay (1698-1739).

(6) Lieu de naissance de Buffon.

(7) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIII, p. 41, 43.

(8) Jean Hellot (1685-1766).

(9) Jean-Frédéric Phelippeaux de Maurepas (1701-1781).

(10) Comparer, notamment, le plan d'ensemble (p. 163) avec le plan de l'agrandissement (p. 169) et avec celui du Jardin en 1788 (p. 179).

(11) Buffon est mort le 16 avril 1788.

par exemple, on voit tout de suite qu'il faut compter, d'une façon générale (1), la moitié de la rue de Buffon qui n'était pas encore percée en 1739. Mais la largeur n'avait pas la même régularité. Les terrains et les bâtiments actuellement en bordure de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire (alors rue du Jardin-du-Roi) nous donnent la mesure de la plus grande largeur si on retranche les deux bouts. C'est-à-dire que le Labyrinthe était séparé à cette époque de la rue de Seine (aujourd'hui rue de Cuvier) par quelques maisons (2). D'autre part, du côté du midi, bien des changements ont eu lieu depuis 1739 : si le mur de l'ancien Jardin existait aujourd'hui, il suivrait une ligne irrégulière qui, commençant dans la rue Geoffroy-Saint-Hilaire, passerait sous le passage voûté entre les nouvelles galeries de zoologie d'un côté, et la maison de Buffon, la bibliothèque et les galeries de minéralogie de l'autre côté, pour pénétrer dans le Jardin actuel jusqu'à une profondeur approximativement égale à la moitié de la rue de Buffon.

En 1739, le Jardin du Roi, avec toutes ses dépendances, n'occupait qu'une surface de 21 arpents de 900 toises chacun (3). Un quart en était inculte, et de la partie qui restait, les deux tiers étaient occupés par le Labyrinthe et par les allées. Le dernier tiers contenait l'orangerie, l'école des arbres et celle des plantes. D'où il résulte, comme l'observe André Thouin (4), que « l'objet capital du Jardin, celui pour lequel il avait été établi, n'occupait que la septième partie du terrain ». Comme bâtiments, il y avait [1] un vieux château (plan du Jardin en 1640, **3**) qui servait de logement à l'Intendant. C'est l'emplacement actuel des anciennes galeries de zoologie, mais les constructions qu'on y voit aujourd'hui ne donnent pas une idée de leur ancien état. Le vieux château d'alors n'avait qu'un étage avec des mansardes et était plus court des deux ailes que l'édifice d'à présent (5). Il y avait en outre [2] une petite chapelle (plan du Jardin en 1788, **3**) ; [3] un amphithéâtre (plan de 1640, **2**) ; [4] une orangerie (*ibid.*, **9**) ; [5] quelques serres chaudes (plan de 1788, **9** et **10**) ; [6] un corps de logis attenant au château et dans lequel étaient logés quelques professeurs, des démonstrateurs et des gens de service (ce corps de logis n'est pas indiqué sur les plans de cette étude) ; [7] un pavillon carré placé à l'extrémité du Jardin du côté du nord (plan de 1640, **18**) ; [8] et enfin, au fond de la cour du château, une petite galerie qui contenait quatre ou cinq cents bocaux de gommes, de résines et de drogues médicinales (*ibid.*, **4**) (6).

Telle était la condition du Jardin en 1739. Loin d'être parfaite, elle a dû plaire cependant à Buffon, qui avait dit à Hellot : « ... il [Dufay] a fait des choses étonnantes pour le Jardin du Roi, et je vous avoue qu'il l'a mis sur un si bon pied qu'il y aurait grand plaisir à lui succéder dans cette place (7). » Mais, s'il faut en croire André Thouin (8), à peine Buffon

(1) Le Jardin de 1739 était plus profond au sud qu'au nord.

(2) Comparer I du plan du Jardin en 1640 et H du plan de 1788 avec le plan d'ensemble.

(3) Cf. André Thouin, *Notes pour servir à l'histoire du jardin du Roi pendant l'administration de M. le comte de Buffon*, Muséum, Ms. 309, liasse V.

(4) *Ibid.* André Thouin (1747-1823) fut jardinier en chef du Jardin du Roi sous l'administration de Buffon.

(5) L. Dimier, *Buffon*, p. 159. Le deuxième étage sur la rue Geoffroy-Saint-Hilaire date de 1801, et les nouvelles galeries de zoologie furent commencées en 1877. Cf. *Inventaire général des Richesses d'Art de la France, Paris, Monuments civils* (Paris, 1889), t. II, p. 98.

(6) André Thouin, *op. cit.*

(7) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIII, p. 41.

(8) *Op. cit.*

avait-il commencé ses nouvelles fonctions qu'il essaya d'agrandir le Jardin. Nous n'avons trouvé ailleurs aucune trace de cette première tentative, mais nous croirions volontiers qu'elle fut faite, même sans le témoignage de Thouin. A cette époque, Buffon travaillait depuis quelques années à l'exécution du projet qu'il avait fait pour l'embellissement de ses terres à Montbard (1). Une visite dans cette ville au beau Parc de Buffon, qui subsiste encore aujourd'hui, montre clairement que le désir de faire les choses en grand se manifestait chez le futur naturaliste bien avant son entrée dans la carrière qui devait le conduire à la célébrité. Donc, si ses travaux à Montbard lui ont suggéré l'idée de faire agrandir le Jardin, quoi de plus naturel? Une de ses propres phrases indique qu'il s'était fait, avant sa nomination, quelque idée d'un perfectionnement éventuel de l'œuvre déjà commencée par Dufay : « ... et cependant, si on faisait réflexion, on sentirait que l'Intendance du Jardin du Roi demande un jeune homme actif qui puisse braver le soleil... et par-dessus tout qui entende les bâtiments (2)... ». Quoi qu'il en soit, ses premières tentatives, si tentatives il y eut, furent sans résultats, comme elles devaient l'être, parce que le moment n'était pas favorable à des agrandissements. Il y avait au Jardin des besoins plus pressants. C'était d'abord la nécessité de continuer les améliorations commencées par Dufay. C'était ensuite la nécessité de former des collections et de susciter des concours. En un mot, il fallait perfectionner l'établissement déjà existant avant de songer sérieusement à l'agrandir. Il ne faut pas oublier non plus qu'à cette date il devait s'écouler encore de longues années d'études et d'apprentissage avant la publication du premier volume de la grande œuvre (3). En effet, le Buffon de 1739 est loin du Buffon de 1777, date qui marque les premiers grands pas dans la voie qui devait aboutir à une extension des terrains et des bâtiments. Il n'avait pas au commencement de sa carrière les puissants appuis qu'il devait trouver plus tard parmi les ministres. Surtout, il n'avait pas écrit l'*Histoire naturelle* qui, plus que toute autre chose, le rendra un des hommes les plus célèbres de son siècle et lui fournira, en conséquence, le moyen de réaliser ses plus chères ambitions.

Ne pouvant pas l'agrandir, Buffon s'appliqua donc avec ardeur à perfectionner l'établissement qu'il trouva en 1739 au faubourg Saint-Victor. Il ne se contenta pas de renouer avec les correspondants de son prédécesseur, il en multiplia le nombre et écrivit dès cette année les premières lettres de cette correspondance qui devait le mettre en rapports avec tous les savants de l'Europe et faire affluer tant de richesses naturelles au Jardin (4). Grâce à ses efforts, le Cabinet, qui avant son avènement à l'Intendance n'avait que peu d'importance, commençait dans le court espace de trois ans à prendre meilleure allure (5). L'avancement de l'œuvre commencée par Dufay fut également assuré par l'idée bien arrêtée du naturaliste qui voulait que son Jardin présentât un aspect séduisant. Bientôt, cependant, on vint à manquer d'espace. Les acquisitions qu'on avait faites pour le Cabinet devenaient si nombreuses qu'on ne savait où les mettre. Déjà, en 1743, Buffon écrit à Charles

(1) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIII, p. 23.
(2) *Ibid.*, p. 43.
(3) Les deux premiers volumes parurent en 1749.
(4) Cf. Gustave Michaut, Buffon administrateur et homme d'affaires. Lettres inédites, dans les *Annales de l'Université de Paris*, janv.-févr. 1931, p. 17-18.
(5) Cf. lettre à M. Arthur du 4 janvier 1742 dans la *Correspondance générale de Buffon*, t. XIII, p. 47.

de Brosses qu'il est dans « l'embarras des bâtiments » (1) et, en 1745, il cède aux collections une partie de son logement au vieux château (2). Cela dut suffire pendant vingt ans, mais ce fut encore l'augmentation des collections qui amena, en 1772, la première acquisition pour l'agrandissement du Jardin.

La nouvelle Intendance. — En 1766, l'encombrement étant parvenu à son comble, Buffon abandonna au Cabinet la totalité de ses locaux personnels. On les transforma en galeries (3) et le naturaliste loua une maison en ville dans la rue des Fossés-Saint-Victor (4). Le 1er septembre de cette année, il écrit à son ami Charles de Brosses :

« Elle [la femme de Buffon] est restée à Paris pour nous arranger dans une nouvelle maison à portée du Jardin du Roi, où j'ai cédé mon logement pour agrandir les cabinets. On m'a traité honnêtement pour dédommagement, mais non pas *magnifiquement*, comme on le dit à Dijon ; et, en honneur, les motifs de l'intérêt personnel n'ont aucune part ici, et je ne me suis déterminé que pour donner un certain degré de consistance et d'utilité à un établissement que j'ai formé. Tout était entassé ! tout périssait dans nos cabinets faute d'espace. Il fallait deux cent mille livres pour nous bâtir. Le roi n'est pas assez riche pour cela ; son contrôleur général a pris un parti qui ne leur coûtera que quarante mille livres pour l'arrangement du tout, et il me paye le loyer de ma maison (5)... »

Cet arrangement n'allait pas sans inconvénient. Bien que Buffon ne fût éloigné que

(1) *Ibid.*, p. 50.

(2) Dimier, *op. cit.*, p. 162.

(3) Antoine-Laurent de Jussieu, Notice historique sur le Muséum d'histoire naturelle, dans les *Annales du Muséum*, t. XI (1808), p. 2-3.

(4) Quelle est cette maison aujourd'hui ? Selon Rochegude et Dumolin (*Guide pratique à travers le vieux Paris*, Paris, 1924, p. 422-423), ce serait la maison 49 de la rue du Cardinal-Lemoine, c'est-à-dire la maison dite l'*Hôtel Lebrun*. Quant à la rue, il n'y a pas de doute ; la rue du Cardinal-Lemoine est bien l'ancienne rue des Fossés-Saint-Victor. Mais, d'après les historiens de l'*Hôtel Lebrun*, il n'est pas certain que Buffon ait habité cette maison. Cf. Louis Perin, « Un propriétaire dans le quartier Saint-Victor sous Louis XIV », dans le *Bulletin du Comité d'études de la Montagne Sainte-Geneviève*, t. V (1905-1908) ; et Ch. Manneville, L'Hôtel de Charles Lebrun, *ibid.*, t. VI (1909-1912). Ces deux auteurs ne parlent pas de Buffon. Cependant, deux historiens de Paris (Théophile Lavallée, *Histoire de Paris depuis le temps des Gaulois jusqu'en 1850*, Paris, 1852, p. 400 ; et Lefeuve, *Les anciennes maisons de Paris*, Paris, 1875, t. V, p. 227) ont affirmé, sans apporter de preuves, que Buffon avait habité dans la rue des Fossés-Saint-Victor, au numéro 13. — Jules Hubert (*Notice sur les maisons du peintre Charles Lebrun*, Paris, 1887, p. 7, note 3) dit que le numéro 13 de la rue des Fossés-Saint-Victor correspond bien au numéro 49 de la rue du Cardinal-Lemoine, mais (*ibid.*, p. 19, note 1) qu'il n'a pas pu vérifier l'exactitude du renseignement apporté par Lavallée et Lefeuve. Par conséquent, la question n'a pas été résolue d'une façon définitive.

D'après les ouvrages que nous venons de citer, le problème se pose de cette manière : Premièrement, Buffon a-t-il réellement habité dans la rue des Fossés-Saint-Victor la maison qui a porté plus tard le numéro 13 ? Et deuxièmement, ce numéro 13 correspond-il au 49 actuel (l'*Hôtel Lebrun*) de la rue du Cardinal-Lemoine ? Comme réponse à la première question, nous avons un témoignage irrécusable : Antoine-Laurent de Jussieu (1748-1836), écrivant en 1808 dans les *Annales du Muséum* (t. XI, p. 3, note 1), a dit que Buffon, lors de son déménagement de 1766, transporta son domicile « au bas de la rue des Fossés-Saint-Victor dans une grande maison maintenant sous le numéro 13 ». Quant à la correspondance entre le 13 de la rue des Fossés-Saint-Victor et le 49 de la rue du Cardinal-Lemoine, elle semble s'établir d'une façon non moins définitive : les titres de propriété du 49 conservés au Sommier foncier de la Ville de Paris (registre 282, n° 67) et au Bureau des hypothèques (*Transcriptions d'actes de mutation*, v. 922, n° 2 et v. 65, n° 35) montrent que cette maison en 1827 était numérotée 13. Cela semble presque suffisant, mais, pour être plus sûr encore, on n'a qu'à comparer le plan du 49 actuel avec les plans cadastraux du 13 de la rue des Fossés-Saint-Victor qui se trouvent aux Archives nationales (F. 117334 pour le plan général de la rue, et F. 117355 pour le plan détaillé du numéro 13). Ces plans ont été levés entre le 1er janvier 1810 et le 19 août 1811 (Cf. E. Goyecque, *Plans cadastraux de Paris aux Archives nationales*, Paris, 1909, p. 14). Cette comparaison prouve clairement que le 49 actuel portait en janvier 1810 le numéro 13. Et comme Antoine-Laurent de Jussieu n'avait écrit la note indiquée ci-dessus que deux ans plus tôt, il est probable que c'est l'*Hôtel Lebrun* que Buffon a loué dans la rue des Fossés-Saint-Victor.

Qu'il me soit permis de remercier ici Mlle Ducaffy, archiviste aux Archives du département de la Seine et de la Ville de Paris, et M. Violas, géomètre à l'Hôtel de Ville de Paris, de la grande amabilité avec laquelle ils ont bien voulu faciliter mes recherches sur cette question.

(5) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIII, p. 153. Mais Nadault (qui a publié cette correspondance) se trompe en croyant que Buffon avait quitté le vieux château pour se loger à ses frais dans un appartement du voisinage. Le roi dédommagea le naturaliste des frais de déménagement et payait le loyer de l'*Hôtel Lebrun*. Voir à ce sujet les pages 189 et 190.

d'un quart d'heure du Jardin du Roi, ses ordres y parvenaient trop lentement et il ne pouvait pas recevoir, d'une manière aussi convenable qu'il l'aurait voulu, les personnes distinguées et savantes qui venaient le voir au Jardin pendant ses séjours à Paris. D'après le témoignage d'André Thouin (1), qui était fort au courant des affaires du naturaliste, ce furent en grande partie ces raisons qui déterminèrent Buffon à acquérir une maison qui répondrait mieux aux besoins de l'Intendant du Jardin du Roi.

Il est possible, d'ailleurs, que dès 1766 le naturaliste eût déjà choisi la maison dont il voulait faire une nouvelle Intendance : en 1770 les créanciers d'un certain Charles Roger, marchand d'étoffes de soie à Paris, essayaient depuis cinq ans de faire nommer les directeurs de leur union et de procéder à la réception des enchères et à l'adjudication des biens de Roger (2). Parmi ces biens, il y avait deux maisons (*DBCAMN* et *LKLI* du plan de 1755 ; *BA* et *LKLI* du plan de 1771) (3), dont l'une n'était séparée du Jardin du Roi que par une ruelle (*H* du plan de la ruelle du Petit-Gentilly) (4). C'est ce bâtiment (*DBCAMN* ou *BA*) qui était destiné à devenir la nouvelle Intendance, connue aujourd'hui sous le nom de la *Maison de Buffon* (5). Les immeubles étant donc dans le voisinage immédiat du Jardin du Roi, il ne semblerait pas impossible que le naturaliste eût été au courant de la procédure introduite contre le marchand de soie par ses créanciers. Il semblerait même très possible qu'il eût attendu, dès après son déménagement de 1766, le moment propice pour se rendre acquéreur d'une maison qui convenait à ses besoins.

Quoi qu'il en soit, les biens de Charles Roger furent mis en licitation en 1770, et, par contrat du 23 mars 1771, Buffon acheta les deux immeubles (*DBCAMN* et *LKLI* du plan de 1755 ; *BA* et *LKLI* de celui de 1771) moyennant la somme de 24 000 livres (6). Il ne garda que l'un d'eux cependant, et le 22 août de l'année suivante il rétrocéda pour 12 000 livres celui (7) qui était le plus éloigné du Jardin à la veuve Lecompte, qui de locataire devint propriétaire de la maison (8).

(1) *Op. cit.*

(2) Arch. nat., Q^1 1357 (pièces relatives à Charles Roger, surtout l'acte du 1er juin 1764 et ceux des 16 et 17 avril 1765).

(3) Les lettres du plan de 1771 sont les nôtres.

(4) La ruelle du Petit-Gentilly. Si elle existait aujourd'hui, elle commencerait vers le milieu de la galerie de minéralogie pour venir déboucher dans la rue Geoffroy-Saint-Hilaire en passant sous la partie du passage voûté qui est du côté de la bibliothèque.

(5) Le 13 mars 1930, elle fut classée comme monument historique. Sur son histoire, voir : W. F. Falls, Notice historique sur la maison de Buffon au Jardin du Roi de Paris, dans la *Romanic Review*, t. XXIII, p. 41-48.

(6) Arch. nat., Q^1 1357 (contrat de vente du 23 mars 1771). D'après les historiens du Muséum (A.-L. de Jussieu, *op. cit.*, p. 10 ; et Deleuze, *Histoire du Muséum d'histoire naturelle*, t. I, p. 41-42), la nouvelle Intendance aurait été achetée par le Gouvernement en 1772. Comme on vient de le voir, elle fut achetée par Buffon en 1771.

(7) Pour donner plus de relief aux bâtiments qui devaient par la suite former la nouvelle Intendance, nous avons cru devoir joindre au plan de 1771 un autre de la même propriété en 1755. Sur ce plan de 1755, on voit plus clairement les grandes lignes des maisons. Il faut toutefois remarquer une différence entre les deux. Sur le premier (1755), on n'indique que deux propriétés distinctes : l'immeuble *DBCAMN* (la future maison de Buffon) avec sa cour et son jardin *EF*, et la propriété *LKLIIIGH*. Entre 1755 et 1771, on fit diverses modifications dans ces maisons. Le corps de logis *B*, notamment, qui restait néanmoins une partie intégrante de *DBCMN*, fut reconstruit ; mais de la propriété *LKLIIIGH* on fit deux maisons : l'une qui avec les parties *LKL* ne comprenait plus qu'un des bâtiments marqués *I*, c'est-à-dire celui qui était dans le même alignement que *LKL* ; l'autre consistait, avec les parties *G* et *H*, en les deux bâtiments marqués *I* qui étaient les plus rapprochés du passage *P*. De sorte que le second plan (1771) représente trois maisons, dont deux en détail : la future maison de Buffon (*BA*), qui est l'immeuble *DBCAMN* du premier ; celle que le naturaliste vendit à la veuve Lecompte, et qui est marquée *LKLI* sur les deux plans ; et finalement, une troisième qui ne fut pas achetée par Buffon et qui, dans le premier plan, est formée des parties *IIGH* près du passage *P*. Cette dernière maison est indiquée sur le plan de 1771 par : *Baraque et Cour qui ne sont pas de la maison.*

(8) Cette maison s'appelait *la Croix de fer*, d'après l'enseigne qui surmontait sa porte. Parmi les titres de propriété conservés aux Archives nationales (Q^1 1357) pour cette maison, il y a un contrat fait en 1468 entre Jacques de Saint-Benoist et Jean Dumes-

Le bâtiment qu'il retint pour lui-même était composé de deux corps de logis :

« La première maison ayant son entrée par une grande porte cochère [*P*]... laquelle porte conduit à une grande cour [*F*] régnant en retour à droite le long de la maison ci-après [celle vendue à la veuve Lecompte, *LKLI*], en laquelle cour est un puits [*V*] (1) mitoyen avec la maison ci-après. En face de la porte cochère [*P* est un grand corps de bâtiment [*B*] composé d'un vestibule par bas et de quatre pièces servant de salles et de cuisines, caves sous icelles, quatre étages de chambres l'un sur l'autre, chaque étage composé de quatre chambres à cheminées ayant vues, tant sur la cour que sur le jardin, un cabinet d'aisances aux trois premiers étages et grenier lambrissé au-dessus, le tout couvert de tuiles, auxquels étages et grenier on monte par un escalier en œuvre.

« Jardin [E^1] ensuite distribué en parterre et buissons d'arbres, au haut dans lequel on entre par la salle du rez-de-chaussée.

« En retour dans la cour est un second corps de logis [*A*] composé d'un passage de porte charretière aux deux côtés duquel sont deux salles à rez-de-chaussée et une cuisine, caves sous lesdites salles, trois étages de chambres au-dessus, auxquels on monte par un escalier hors d'œuvre, chaque étage composé de trois chambres dont deux à cheminées, donjon et cabinet au-dessus desdits étages de chambres, et grenier perdu encore au-dessus, le tout couvert de tuiles ; aisances et dépendances.

« Premier jardin [E^2] ensuite ayant son entrée par le passage de la porte charretière et régnant le long du jardin au bout du premier corps de logis, distribué en arbres fruitiers et autres, ensuite duquel est un autre jardin [E^3] de la largeur des deux jardins, distribué en plates-bandes pour légumes et marais (2). »

Pour former la nouvelle Intendance de ces deux bâtiments, il fallut les reconstruire en partie, les agrandir et les réunir en une seule maison. Ce travail fut fait dans le courant de l'année 1771 (3).

Quand Buffon fixa-t-il sa résidence dans sa nouvelle demeure ? La date est assez difficile à déterminer. S'il fallait en croire Nadault (4), il ne vint y habiter que bien des années après 1772. Mais cela paraît être une erreur, car en octobre 1772 Buffon écrit à Daubenton (5) :

« Sur vos bons avis, mon très cher monsieur, je n'yrai point habiter ma nouvelle maison et je n'yrai pas même dans un hôtel garni où il y a trop de mouvement et de bruit pour un valétudinaire ; je vais accepter le logement que M. Panckoucke (6) m'offre depuis longtemps chés lui, et comme mon séjour ne sera pas bien long et que je ne tiendrai point ma maison, je n'aurai avec moi que ceux de mes domestiques qui sont absolument nécessaires (7). »

nil-Simon. On y parle d'une maison avec jardins située entre la voirie, la rivière de Bièvre (qui coule toujours près du Jardin des Plantes) et le chemin royal : « ... l'un d'iceux jardins est appellé vulgairement le jardin de la croix... ». Se trouvait-il donc au XV^e^ siècle une maison sur l'emplacement de la future *maison de la croix de fer* ? C'est probable, vu la ressemblance des deux noms, la situation du *jardin de la croix* et le fait que le contrat de 1468 a été conservé avec les autres pièces pour la propriété de la veuve Lecompte. Cependant, nous ne pouvons pas l'affirmer, parce que nous n'avons plus trouvé mention du *jardin de la croix* après 1471, et ce n'est qu'au commencement du XVII^e^ siècle qu'apparaît le nom de *la croix de fer*. A partir de 1626, on peut suivre sans interruption la succession des propriétaires de cette dernière maison jusqu'à Buffon. La première propriété de *la croix de fer*, dont nous avons trouvé le titre (1626), ne consistait qu'en une seule maison, qui par la suite fut modifiée et augmentée, et qui était devenue vers 1755 la propriété représentée sur le troisième plan de cette étude. A cette date, l'enseigne de *la croix de fer* marquait le corps de logis *K*. La future maison de Buffon, après en avoir formé à certaines époques une partie, en sera complètement séparée en 1771. Cf. *ibid.*

(1) On voit ce puits encore aujourd'hui. Il se trouve entre la maison du naturaliste et la rue Geoffroy-Saint-Hilaire, dans le mur du côté de la rue de Buffon. Comme on le voit par le plan de 1755, il existait bien avant 1771.

(2) *Ibid.*, contrat du 23 mars 1771.

(3) André Thouin, *op. cit.*

(4) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIII, p. 319, note 1.

(5) Louis-Jean-Marie Daubenton (1716-1799), ami et collaborateur de Buffon.

(6) Charles-Joseph Panckoucke (1736-1798).

(7) Gustave Michaut, *op. cit.*, p. 34.

Par conséquent, en octobre 1772, Buffon n'occupait plus la maison dans la rue des Fossés-Saint-Victor, et le déménagement dont il parle au mois de juin précédent (1) est probablement celui par lequel il quitta cette maison dans l'intention de venir habiter la nouvelle Intendance, qu'on avait réparée et agrandie. Cela concorde assez bien avec le témoignage d'André Thouin (2). D'après ses notes, Buffon serait venu dans le courant de l'année 1771 habiter la nouvelle maison qui se trouvait presque réunie au Jardin du Roi au moyen d'une porte que le naturaliste avait fait percer dans le mur de clôture. Il est donc probable que, dès 1771, Buffon avait commencé à faire transporter ce qui lui appartenait dans la nouvelle Intendance et qu'au printemps de 1772 il quitta la maison de la rue des Fossés-Saint-Victor pour fixer sa résidence de Paris au Jardin du Roi. On continua, cependant, à faire des réparations dans son habitation jusqu'en 1786 (3). Aussi lui arrivait-il d'y passer « une mauvaise nuit » (4), mais ses séjours à Paris étant relativement courts, Buffon devait attendre, pour s'installer au Jardin et veiller de plus près sur tous les travaux, que la nouvelle Intendance fût en état de le recevoir (5).

Dès 1771 donc, la nouvelle maison fut une partie intégrante du Jardin du Roi, bien qu'elle appartînt à Buffon personnellement et qu'elle fût en dehors des murs de clôture. Mais, si le naturaliste avait réglé lui-même les dépenses nécessitées par les réparations des vieux bâtiments (6), il se fit rembourser quelques années plus tard en cédant son habitation au domaine royal à un prix bien supérieur à celui de l'achat (7). Nous croirions même que, toujours soucieux de perfectionner l'établissement dont il était l'Intendant, il ne l'avait achetée qu'avec l'espérance de la vendre par la suite au roi. Nous voyons, en effet, dans l'acquisition de cette maison si près du Jardin, une indication que Buffon n'avait jamais abandonné le projet d'agrandissement rapporté par Thouin (8). Une idée plus ou moins vague de pouvoir un jour prolonger le Jardin jusqu'à la Seine a dû être familière aux employés de l'établissement. Un plan du frère (9) d'André Thouin, par exemple, nous montre un projet d'agrandissement (10) qui, dans ses grandes lignes, n'est pas très différent de celui que Buffon réalisa. Or, ce plan est certainement antérieur à 1771, parce qu'il n'indique pas la nouvelle maison de l'Intendant, et c'est une preuve qu'au fur et à mesure qu'on perfectionnait le vieux Jardin on songeait à l'étendre jusqu'au quai. Cependant,

(1) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIII, p. 217.

(2) *Op. cit.*

(3) En 1781, construction de la façade sur la grande cour (*F*) et ragrément de la maison ; en 1785, pavement de la cour ; en 1786, reconstruction du pignon donnant sur la rue de Buffon ; en 1787, reconstruction du mur de la cour (Cf. *ibid.*). Mais le travail le plus long et le plus coûteux fut celui qu'on fut obligé de faire dans les carrières découvertes sous l'Intendance en 1780 et 1781. Ce travail dura bien cinq ans : Voir les lettres de Buffon à Thouin dans la *Correspondance générale*, t. XIV.

(4) *Ibid.*, t. XIII, p. 318-319.

(5) On sait que Buffon fit faire son appartement au premier étage de la nouvelle Intendance, et qu'il destina les étages supérieurs à servir de dépôt aux objets qui n'étaient pas encore placés dans les salles du cabinet (Cf. A.-L. de Jussieu, *op. cit.*, t. XI, p. 10 ; et Deleuze, *op. cit.*, t. I, p. 41-42). Mais il nous est resté très peu de souvenirs de cet appartement. A l'exception du rapport des scellés qui furent apposés sur l'Intendance après la mort de Buffon, nous ne connaissons rien qui nous permette de nous représenter l'intérieur de cette habitation (Cf. W. F. Falls, *op. cit.*, p. 46-47).

(6) Ce qu'il a fait apparemment. Il n'y a aucune mention de ces réparations dans les *états de dépense* (conservés aux Archives nationales, O^1 2124, 2125 et 2126), qui donnent l'explication de l'argent que Buffon dépensait au Jardin du Roi, et qui lui était rendu ensuite par le Gouvernement.

(7) Voir plus loin p. 142-145.

(8) Voir plus haut à la page 136.

(9) Gabriel Thouin.

(10) Musée Carnavalet, Topographie de Paris, carton 90. A. Cf. également : Bibl. nat., Estampes, Ge-D-5509.

si Buffon n'avait pas renoncé à cette idée, il n'avait pas, en 1771, arrêté les détails du plan qu'il suivrait. Dans ses lettres de cette époque qui nous sont parvenues, il n'y a aucune mention d'un tel projet. Il y a même une preuve plus formelle : c'est qu'en 1772 il vendit une maison (1) qu'il fut obligé de racheter plus cher en 1781 pour achever d'agrandir le Jardin (2).

Le plan. — Vers 1777 un heureux concours de circonstances donna à Buffon l'occasion de réussir là où il avait échoué, paraît-il, trente-cinq ans plus tôt. Amelot de Chaillou occupait depuis 1775 le ministère de la Maison du Roi, dont relevait le Jardin Royal des Plantes. Pendant les dix années précédentes qu'il avait passé comme Intendant de Bourgogne, il avait contribué en différentes occasions à enrichir le Cabinet d'histoire naturelle du roi (3). C'était, d'ailleurs, un ami que Buffon voyait souvent (4) et qui, avec sa femme, était en relations amicales avec d'autres membres de la famille du naturaliste (5). Necker (6) était contrôleur général des finances et Maurepas était encore premier ministre. Celui-ci, qui avait appelé Buffon à l'Intendance du Jardin du Roi en 1739, n'avait jamais cessé de s'intéresser à l'avancement de l'établissement (7). Et quant à Necker, on connaît l'amitié qui, déjà en 1777, les liait lui et sa femme avec le naturaliste (8). C'étaient de puissants appuis que Buffon avait à ce moment-là dans le Gouvernement. Il devait en trouver un autre, par la suite, dans la personne de Le Noir (9), lieutenant général de police et conseiller d'État depuis 1775. Le nouveau roi lui-même semblait très disposé à favoriser les progrès des sciences et des arts dans son royaume.

A vrai dire, le temps avait travaillé pour Buffon. Nous savons combien le goût des sciences avait fait de progrès en France avant 1777 ; nous savons quel puissant courant d'opinion avait été créé par les récits de voyageurs, les livres de Jean-Jacques Rousseau, — en un mot, par l'éclosion du sentiment de la nature (10). D'ailleurs, Buffon avait considérablement développé sa propre personnalité. En 1777, ce n'était plus le jeune homme ardent mais inexpérimenté de 1739 ; c'était « le comte de Buffon, seigneur de Montbard, de Rougemont, vicomte de Quincy, seigneur de la Mairie, les Harans, les Berges et autres lieux, intendant du Jardin et des Cabinets d'histoire naturelle du Roi, l'un des quarante de l'Académie française, trésorier perpétuel de l'Académie royale des sciences, etc. (11) ». Surtout, c'était l'auteur de l'*Histoire naturelle* qui trouvait plus de lecteurs que la *Nouvelle Héloïse* (12).

(1) La maison *LKLI*, qu'il vendit à la veuve Lecompte.
(2) Voir plus loin aux pages 151-152.
(3) Arch. nat., O^1 412, p. 153.
(4) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIII, p. 247, 255, 277.
(5) *Ibid.*
(6) Jacques Necker (1732-1804).
(7) *Ibid.*, t. XIV, p. 35.
(8) On consultera sur les relations de Buffon avec les Necker : D'Haussonville, *Le Salon de M^me^ Necker* (Paris, 1882, 2 vol. in-12) et la *Correspondance générale de Buffon*.
(9) Jean-Pierre-Charles Le Noir (1732-1807).
(10) Voir Daniel Mornet, *Le sentiment de la nature en France de J.-J. Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre*, Paris, 1907, in-8.
(11) Nadault de Buffon, *Buffon, sa famille, ses collaborateurs*, p. 117.
(12) Daniel Mornet, *Les sciences de la nature en France au XVIII^e^ siècle*, p. 248-249.

En 1777 donc, les circonstances étaient favorables à Buffon et il ne manqua pas d'en profiter. Il proposa à ses amis, Amelot et Necker, de réunir au domaine royal la nouvelle Intendance qu'il avait achetée personnellement six ans plus tôt (1). La proposition fut agréée par un arrêt du 27 décembre 1777 (2). Mais, avant cette dernière date, on avait également abordé la question de l'agrandissement général du Jardin (3) et, d'après les opérations qui suivirent, nous ne pouvons pas douter que les desseins du naturaliste ne reçussent l'approbation des ministres et du roi lui-même. Quels étaient ses desseins ?

Comme on le voit par le plan d'ensemble (p. 163), le Jardin du Roi était borné à l'est par d'assez vastes terrains qui le séparaient de la Seine. Ils appartenaient à l'abbaye de Saint-Victor, à l'exception d'une langue de terre (plan du projet d'agrandissement, p. 169) qui les traversait et qui était la propriété de la Ville de Paris. Au sud il était limité par des marais connus sous le nom de Clos Patouillet (sur le plan d'ensemble, ce sont les terrains qui, traversés par la Bièvre, sont compris entre le Jardin du Roi, la rue du Jardin-du-Roi, la rue Poliveau et le boulevard de la Salpêtrière. Le détail de ces terrains est donné à la page 173), par la ruelle du Petit-Gentilly et par les bâtiments qui s'y trouvaient (plan du Petit-Gentilly, p. 171). Ce que Buffon demanda donc en 1777, c'était l'autorisation du roi pour traiter avec quelques-uns de ses voisins au faubourg Saint-Victor en vue de leur acheter une partie de leurs terres, pour réunir ensuite ces terrains au Jardin du Roi en lui donnant les limites indiquées par le plan du projet d'agrandissement (p. 169).

Les terrains de Saint-Victor formaient la clef de voûte de l'entreprise. D'autres acquisitions étaient nécessaires aussi ; mais, pour donner au Jardin le meilleur développement dont il était susceptible, celle des terres des chanoines était indispensable. Louis XIV, se rendant déjà compte qu'on pourrait un jour vouloir prolonger le Jardin Royal des Herbes médicinales, avait fait en 1671 et 1672 « deffenses à toutes personnes de quelque qualité qu'elles puissent estre de bastir ou faire bastir aucune maison et establir aucun chantier de bois entre ledit Jardin Royal et la rivière (4)... ». Au cours des années, toutefois, l'ordonnance du roi fut oubliée. Des marchands forains, qui fournissaient le bois aux Parisiens, vinrent, avec le consentement du Gouvernement (5), établir leurs chantiers dans la langue de terre appartenant à la ville. Les chanoines de Saint-Victor, en louant une grande partie de leurs terrains par un bail à vie à une famille Bouillon (6), y comprirent ceux qui se trouvaient entre le Jardin du Roi et la Seine. Les Bouillon, à leur tour, prirent des sous-locataires, de sorte qu'en 1777 plusieurs personnes avaient leurs maisons, leurs chantiers ou leurs marais de légumes dans les terrains que Buffon désirait acquérir (Cf. le plan des terrains où il fut défendu de bâtir, p. 175).

Les terres de Saint-Victor, étant des biens de mainmorte, étaient inaliénables. On a cependant insisté à tort sur ce fait, en soulignant la persévérance, la ténacité dont le natu-

(1) Arch. nat., O^1 488, p. 717.

(2) *Ibid.*, E-2541, n° 221.

(3) La première acquisition faite avec l'approbation du ministre est du 26 décembre 1777. Cf. *Ibid.*, Minutier central, fonds XX, liasse 686.

(4) *Ibid.*, O^1 16, f° 224-225.

(5) *Ibid.*, H. 1879, f° 29.

(6) Le père et la mère étaient morts à l'époque où Buffon commença à s'occuper sérieusement de l'agrandissement du Jardin, et les deux filles, qu'on appelait « les demoiselles Bouillon », jouissaient du bail.

raliste a dû faire preuve pour vaincre les objections des chanoines (1). Ce n'était pas là un obstacle insurmontable, comme nous le verrons ; la grande difficulté, c'était le bail à vie, car on saurait faire sanctionner une vente ou un échange de biens de mainmorte, mais s'il y avait de grosses ou de nombreuses indemnités à payer en dehors du prix des terres, l'affaire pourrait échouer. Buffon n'avait pas attendu jusqu'en 1777 pour apprendre à dire : « Le roi n'est pas assez riche pour cela » (2). Le bail constituait donc un vrai problème, dont la solution n'était pas facile. Le naturaliste saurait se plier aux circonstances : il procéderait, avec l'approbation du ministre (3), à l'agrandissement du Jardin du côté de la nouvelle Intendance. Et, en attendant, on entrerait en négociations avec l'abbaye de Saint-Victor et avec d'autres voisins du Jardin, pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'effectuer le prolongement jusqu'à la rivière, malgré le bail à vie.

B. — De 1777 à 1788.

De 1777 à 1779. — La première chose à faire au sud du Jardin, c'était de vendre la nouvelle Intendance au roi. Aussi le naturaliste s'était-il entendu sur cela avec Amelot et Necker avant l'hiver de 1777 (4). Au mois de novembre de la même année, le roi consentit à ajouter la maison au domaine royal (5). Mais on ne passa pas tout de suite le contrat de vente et Buffon, pour ne pas différer de commencer l'exécution du plan approuvé par Amelot, s'occupa d'autres acquisitions qui permettraient de faire rentrer la nouvelle Intendance dans les alignements du Jardin. Elle n'en était séparée, d'ailleurs, que par la ruelle du Petit-Gentilly et par des baraques et des écuries qui, adossées contre le mur de clôture et donnant sur la ruelle, infectaient tout le voisinage. Ce fut là que Buffon porta d'abord son attention.

La plus grande partie des maisons et des terrains indiqués sur le plan du 29 octobre 1779 (p. 171), comme sur celui du 30 (p. 173), appartenaient déjà en 1777 à Louis Dubois, maître pâtissier à Paris. Par contrat du 26 décembre de cette année, il vendit à Buffon deux maisons (plan de la ruelle du Petit-Gentilly, *C*) (6), des écuries (*ibid.*, *G*) et la partie de la ruelle comprise entre la rue du Jardin-du-Roi et la cour marquée *K* :

« ... le terrein formant la ruelle dite du Petit Gentilly entre les murs du Jardin du Roi et les murs des maison, cour et Jardin appartenant à mondit Seigneur Comte de Buffon, avec les Maisons, Granges, Écuries et autres Bâtiments adossés aux murs du Jardin du Roy à gauche de lad. ruelle dans la longueur de vingt-deux toises quatre pieds, à prendre du dehors du mur de face sur rue des Bâtiments au bout de lad. ruelle, sur toute la largeur comprise entre les murs du Jardin du Roy et les murs de mond. Seigneur Comte de Buffon (7)... »

(1) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIV, p. 30, note 4 ; p. 51, note 3 et *passim*.

(2) *Ibid.*, t. XIII, p. 153 ; et Dimier, *op. cit.*, p. 164-165. Voir aussi Arch. nat., O¹ 416, p. 542.

(3) Cf. *ibid.*, O¹ 2125, liasse 2 : le premier article de *l'État de la dépense faite pour l'augmentation et entretiens du Cabinet d'histoire naturelle de Sa Majesté et pour les appointemens et gages des gens qui y sont attachés ; pendant l'année mil sept cent soixante-dix-huit.*

(4) *Ibid.*, O¹ 488, p. 717.

(5) *Ibid.*, p. 787.

(6) Le contrat de vente ne dit pas expressément deux maisons, mais, lorsque Buffon demandera son remboursement, il dira deux maisons (Cf. *ibid.*, *l'état de dépense* que nous venons de citer).

(7) *Ibid.*, Minutier central, fonds XX, liasse 686.

La vente fut faite moyennant la somme de 14 000 livres qui devait être remboursée à Buffon l'année suivante (1). On ne fit pas tout de suite de changements dans les alignements du Jardin.

Le 30 juin 1778 (2), les représentants du roi ayant été nommés (3), on procéda à la cession que Buffon désirait faire au domaine royal de la nouvelle Intendance. Le roi la paya 80 000 livres, qui furent constituées en rente viagère à sept pour cent sur la tête du naturaliste et sur celle de son fils. Ce n'était une mauvaise affaire ni pour le Jardin du Roi, qui s'accroissait de la nouvelle Intendance, ni pour Buffon, qui ne perdit certainement pas son argent. Nous avons vu que la maison lui avait coûté 12 000 livres en 1771 (4). Il avait fait faire, il est vrai, différents changements dans les anciens bâtiments, et les avait fait agrandir, mais toutes ces réparations n'ont pas dû dépasser 68 000 livres, et se faire constituer, d'autre part, une rente viagère à sept pour cent sur sa tête et sur celle d'un garçon de quatorze ans, c'était un excellent placement.

A cause surtout des bâtiments qui la resserraient de trois côtés, l'Intendance n'a dû avoir à cette époque que très peu d'apparence. Ce n'est que plus tard, en 1785 (5), qu'on a pu la dégager complètement des maisons qui l'entouraient et lui donner une allure plus rapprochée de cette ampleur que le naturaliste aimait à retrouver autour de lui dans la vie matérielle. La situation de l'hôtel devait, cependant, être améliorée dans la suite par l'emploi qu'on ferait de chaque acquisition successive effectuée aux abords de cette partie du Jardin.

Pour continuer l'exécution du plan approuvé par Amelot, Buffon se rendit acquéreur le 11 juillet 1778 (6) d'une autre maison. Ce fut celle précisément qui séparait l'Intendance de la rue du Jardin-du-Roi (plan de 1771, p. 167, *Baraque et cour qui ne sont pas de la maison*). Elle appartenait au sieur Jean Tassin, officier dans les gardes de la ville. Il la vendit à Buffon au prix de 10 000 livres, somme que le Gouvernement rendit au naturaliste la même année (7). On démolit la maison pour faire de son emplacement la grande cour (*F* du plan de 1771) qu'on voit encore aujourd'hui devant l'ancienne Intendance à l'angle des rues Geoffroy-Saint-Hilaire et de Buffon.

De 1779 à 1785. — 1779 est une date importante dans l'histoire du Jardin Royal des Plantes. Avant cette année (8), le naturaliste avait déjà commencé de traiter avec quelques-uns de ses voisins au faubourg Saint-Victor et ces négociations lui permirent d'apporter à son plan général des précisions qui, à la longue, devaient conduire à la réalisation du projet d'agrandissement. Ces précisions comportèrent deux étapes : Premièrement, Buffon se rendrait acquéreur du Clos Patouillet (p. 173) pour en échanger une partie contre les terrains

(1) *Ibid.*, *état de dépense* cité ci-dessus.
(2) *Ibid.*, Minutier central, fonds XCVI, liasse 494.
(3) Par un arrêt du Conseil du 14 janvier 1788. Cf. *ibid.*, E. 2545, nº 11. L'achat de la maison fut approuvé par un autre arrêt du 16 septembre 1778 (*ibid.*, E. 2546, nº 125).
(4) Voir plus haut aux pages 139-140.
(5) Voir plus loin aux pages 151-152.
(6) *Ibid.*, Minutier central, fonds XX, liasse 688.
(7) *Ibid.*, *état de dépense* cité ci-dessus.
(8) *Correspondance inédite de Buffon*, t. II, p. 523.

de Saint-Victor qui étaient nécessaires au prolongement du Jardin jusqu'à la rivière (Cf. plan d'agrandissement, p. 169). Deuxièmement, on solliciterait le bureau de la ville de Paris de céder gratuitement l'ancien chemin (la langue de terre que nous avons indiquée à la page 143) qui lui appartenait. Il subsistait toujours, cependant, un obstacle sérieux. C'était le bail à vie. Or, il semble justement que ce fut en 1779 que le naturaliste trouva moyen de venir à bout de cette difficulté.

C'est à cette époque, en effet, qu'un troisième terrain fixa l'attention de Buffon. C'était un petit marais (**6** du plan des terrains où il fut défendu de bâtir, p. 175 ; comparer avec le **20** du plan du Jardin du Roi en 1788, p. 179, et avec le projet d'agrandissement, p. 169) dépendant de l'Hôtel de Magny (plan du Jardin du Roi en 1788, **15**, **16**, **18**) (1), une grande propriété au nord du Jardin. Au mois d'avril 1778, un sieur Rodesse acheta la maison et ses dépendances moyennant 83 500 livres, et les vendit l'année suivante aux directeurs d'une compagnie de voitures de louage pour la somme de 164 000 livres (2). Celle-ci se mit tout de suite à l'œuvre pour établir les remises et les écuries du nouveau dépôt. Buffon vit le danger et supplia de Montbard tous ses amis de protéger le Jardin du Roi (3). A M^me^ Necker il exprima son inquiétude en ces termes :

« Aidez-moi, ma respectable bonne amie ; je n'eus jamais plus besoin de votre secours.

« On veut enfermer, ombrager, infecter le Jardin du Roi en plaçant tout auprès tous les chevaux et voitures des fiacres de Paris. J'écris par cet ordinaire une longue lettre à notre grand homme, votre digne mari. Appuyez-moi, je vous supplie ; rien ne serait plus douloureux pour moi que de voir, après quarante ans de soins et de travaux pour cet établissement, détruire tout l'agrément et toute l'utilité que je me suis efforcé de lui procurer. M. Amelot a dû lui écrire aussi (4) ; mais je compte plus sur votre bonne volonté, ma noble amie, que sur celle de qui que ce soit au monde (5). »

De son côté, Buffon ne perdait pas de temps. Il se procura des renseignements sur l'Hôtel de Magny et offrit de l'acheter au prix payé lors de la première vente (83 500 livres), mais les directeurs de la compagnie demandaient la somme qu'ils avaient payée (164 000 livres) (6). Le prix était trop élevé, étant données les autres acquisitions qu'on avait à faire pour le Jardin, et le naturaliste dut renoncer à l'idée d'acheter la maison. Il n'y renonça, toutefois, que pour la reprendre plus tard (7). A vrai dire, il n'avait pas besoin alors de toute la propriété pour compléter les alignements du Jardin tels qu'il les avait conçus pour le prolongement. La partie qu'il considérait comme devant être réunie à son établissement, c'était le petit marais que nous avons indiqué plus haut.

Ne pouvant donc pas acheter la partie qu'il désirait, Buffon, appuyé par Amelot (8), s'y prend d'une autre façon. On fera tout simplement renouveler les anciennes ordonnances de 1671 et 1672, ce qui empêchera les concessionnaires du privilège des voitures publiques de bâtir dans le marais qui intéresse le projet d'agrandissement. Ils ne tireront ainsi aucun

(1) Voir sur cet hôtel les pages 159-160.
(2) *Archives du Muséum*, série A-13-14, *Renseignements sur l'acquisition des maisons et marais rue de Saint-Victor.*
(3) Arch. nat., O^1^ 420, p. 288.
(4) Amelot écrivit en effet à Necker. Cf. *ibid.*
(5) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIII, p. 436-437.
(6) *Archives du Muséum*, ms. cité.
(7) Voir à la page 158.
(8) Arch. nat., Q^1^ 1357, lettres d'Amelot au Prévôt des marchands.

profit de cette partie de leur propriété. Ensuite, lorsqu'on demandera à la Ville de Paris la cession au Jardin de l'emplacement des chantiers des marchands forains, on lui demandera en même temps de donner aux directeurs de la compagnie un autre terrain, égal à celui qui dépend de l'Hôtel de Magny et que Buffon désire réunir au Jardin. De cette façon les propriétaires du marais consentiront à le céder, et on aura fait d'une pierre deux coups. Au surplus, le renouvellement des anciennes ordonnances aura un autre gros avantage. Il rendra illégale toute construction quelconque entre le Jardin et la Seine, non seulement du côté de l'Hôtel de Magny, mais encore dans les terrains de Saint-Victor. Ce sera un moyen de faire casser le bail à vie des demoiselles Bouillon.

Ce fut vite fait. On dressa un plan détaillé (1) de tous les terrains en question, et on le présenta au ministre avec la demande d'un nouvel arrêt, qui fut rendu le 30 octobre 1779 :

« Le Roy étant informé que nonobstant les défenses portées par l'arrêt du conseil du 19 octobre 1671 et par l'ordonnance du 9 avril 1672 de bâtir aucune maison et élever des piles de bois dans l'espace qui est entre le Jardin Royal et la Rivière... il aurait été construit des Bâtiments et élevé des piles de bois dans l'espace dud. terrain, et Sa Majesté considérant que, si les motifs qui ont donné lieu aux susd. arrêt et ordonnance dans ces temps reculés, ont été de conserver au Jardin du Roy l'étendue de la vue, la salubrité de l'air et les bonnes influences du soleil levant, conditions toutes nécessaires pour pouvoir y élever et conserver les plantes de tous les pays du monde, ces motifs sont encore plus puissants aujourd'huy, puisque l'École de botanique si nécessaire à l'instruction publique et à peine commencée alors est aujourd'huy la plus complète qu'il y ait en Europe, et qu'il y a été fait depuis plusieurs années des dépenses très considérables pour mettre cette École et les autres parties du Jardin au plus haut point de perfection... et Sa Majesté jugeant à propos de renouveler lesd. défenses OUI LE RAPPORT,

« Le Roy étant en son conseil... a ordonné et ordonne... que tous les Bâtiments qui ont été construits et toutes les piles de bois qui ont été élevées dans l'espace du terrein entre le Jardin du Roy et la Rivière seront abattus dans l'espace de trois mois pour tout délai à compter du jour et date du présent arrêt aux frais de ceux qui les ont fait construire et élever... Mande et ordonne Sa Majesté au sieur Le Noir, Conseiller d'État, Lieutenant général de police (2)... de tenir la main aux dispositions du présent arrêt que Sa Majesté entend être exécuté nonobstant toutes oppositions ou autres empêchements... et dont si aucuns interviennent Sa Majesté se réserve à soi et à son conseil la connaissance, icelle interdisant à toutes ses cours et autres juges (3). »

Cet arrêt fut en quelque sorte le point de départ de toutes les négociations qui eurent lieu par la suite autour du prolongement du Jardin jusqu'à la rivière. Il était, d'ailleurs, tout à fait logique. C'était un moyen légitime d'empêcher quelques particuliers de gêner l'achèvement d'un établissement scientifique, dont on reconnaissait généralement la grande utilité.

Avant le renouvellement des anciennes ordonnances, Buffon avait déjà commencé, sans doute, les négociations qui devaient lui permettre d'accomplir la première étape de son plan et, en même temps, d'étendre les limites du Jardin au midi. Par contrat du 29 octobre 1779 (4), il acquit de Jean Dubois le reste de la ruelle du Petit-Gentilly, avec les

(1) Plan des terrains où il fut défendu de bâtir, p. 175.

(2) C'est vraisemblablement avec l'exécution de cet arrêt que commencent les rapports du lieutenant général de police, Le Noir, avec le Jardin. Amelot, en envoyant une copie à Buffon, lui dit : « Je crois devoir vous observer que l'arrêt enjoignant à M. Lenoir de tenir la main à son exécution, il est nécessaire que vous vouliés bien le lui remettre, et vous concerter avec lui sur les moyens qu'il convient d'employer pour que cet arrêt soit observé dans tout son contenu. » Cf. *ibid.*, O^1 419, p. 375-376.

(3) *Ibid.*, O^1 2125, liasse 2.

(4) Ce contrat se trouve dans les archives de l'étude de Maître René Tansard, notaire à Paris.

bâtiments et les cours qui s'y trouvaient (plan du Petit-Gentilly, p. 171). On comprendra l'importance de cette acquisition si on se rend compte qu'une partie de la bibliothèque et les galeries de minéralogie et de botanique actuelles se trouvent sur son emplacement. Le prix de la vente était de 75 000 livres plus quelque 8 000 livres de pot-de-vin, de centième denier et de droits seigneuriaux. Le montant de cette somme, avec les intérêts, fut remboursé à Buffon dans le cours des deux années suivantes (1).

Un jour plus tard, le 30 octobre 1779, le naturaliste passa un second contrat avec Dubois (2). Cette fois, le pâtissier lui céda la plus grande partie du Clos Patouillet (comparer le plan du Clos Patouillet, p. 173, avec le plan d'ensemble, p. 163). Buffon la paya 65 000 livres, qui ne lui furent rendues que deux ans plus tard, après l'échange avec Saint-Victor (3).

Au moyen de ces deux acquisitions, la première partie du plan fut réalisée et on fut prêt à entreprendre la grande affaire de l'échange avec Saint-Victor. Le 31 mars 1780, Buffon adressa à Le Noir son projet pour l'agrandissement du Jardin du côté de la Seine, en priant le lieutenant de police de l'accueillir favorablement (4). Il est à remarquer que ce projet ne mentionne que deux terrains à acquérir, celui de Saint-Victor et la langue de terre qui appartenait à la ville de Paris. Le petit marais des concessionnaires du privilège des voitures de place n'y figure pas. Cela nous montre que Buffon changeait d'avis sur le moment le plus propice pour demander à la Ville de Paris la cession des deux terrains nécessaires au Jardin. S'il avait cru à la fin de 1779 qu'on pourrait tout solliciter à la fois, il ne tarda pas à modifier son plan et, en 1780, il dira qu'il faudra terminer entièrement l'échange avec Saint-Victor avant de rien demander à la ville (5).

Le lieutenant général de police ne différa pas longtemps à mettre à exécution les desseins de Buffon. Il s'occupa d'abord de l'affaire avec les chanoines. Le 22 mai 1780, le Révérend Père Duchesne (6), Grand Prieur de l'abbaye de Saint-Victor, expose au chapitre assemblé qu'il a reçu quelques jours auparavant une lettre de Le Noir, qui le priait, lui ou le chambrier Delaulne (7), de venir le voir ; que le chambrier s'y étant transporté, le lieutenant général de police lui a demandé au nom du roi d'échanger une partie des marais contigus au Jardin Royal des Plantes. Les chanoines prennent connaissance des plans que Delaulne a rapportés et l'autorisent « à faire tout ce que de besoin après quoi il en fera son rapport au chapitre avant toute conclusion (8) ».

Les terrains des chanoines avaient plus de valeur que ceux offerts en échange. On leur disait, cependant, que, si d'une part ils faisaient un petit sacrifice pour assurer l'achè-

(1) Arch. nat., O^1 2125, liasses 2 et 3, *états de dépense et Mémoire* de Buffon.
(2) Ce contrat se trouve également dans les archives de Maître Tansard.
(3) Voir plus loin à la page 156.
(4) Muséum, ms. 309, liasse 11, *Mémoire*.
(5) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIV, p. 30.
(6) Jean-Baptiste-Louis Philippoteau-Duchesne.
(7) Claude-Louis-François Delaulne.
(8) Duchesne et Delaulne connaissaient déjà Le Noir. Sur la demande que l'archevêque de Paris avait faite au roi, il était venu en 1776 au chapitre général de Saint-Victor pour empêcher les chanoines d'élire grand-prieur certains d'entre eux. Delaulne fut élu par le premier scrutin et Duchesne par le second, mais chaque fois le lieutenant général de police avait répondu que l'élection ne serait pas agréable au roi. Il y eut alors des réclamations, et on fut obligé de remettre la délibération pour l'élection du prieur jusqu'à la semaine suivante. Le lendemain, on décida de protester au roi la présence de son envoyé, mais l'affaire s'arrangea enfin, et Duchesne fut élu. Malgré ces difficultés — ou peut-être à cause d'elles — lui et le chambrier, Delaulne, se sont empressés de seconder les dessins de Le Noir et de Buffon. (Cf. *Registre capitulaire de l'abbaye de Saint-Victor*, Arch. nat., LL 1451, f° 129-130).

vement d'un grand établissement scientifique, ils gagneraient, d'autre part, en acquérant des terres où ils seraient parfaitement libres de bâtir. Or, justement, les chanoines désiraient à cette époque faire de nouveaux baux plus avantageux pour l'abbaye. La proposition était faite pour leur plaire. Seulement, la grande difficulté, comme nous l'avons vu, c'était le bail à vie des demoiselles Bouillon. Il était indispensable de le casser avant d'entreprendre un échange. Depuis le renouvellement des anciennes ordonnances de 1671 et 1672, on avait, il est vrai, le moyen de l'annuler. Mais, en l'appliquant, on n'éviterait pas la nécessité d'indemniser les locataires, car, en 1780, le roi lui-même ne s'appropriait pas la propriété des particuliers sans la leur payer.

C'est le P. Delaulne qui, suivant toutes les apparences, a trouvé la solution du problème. Il était chargé à cette époque des finances de l'abbaye et devait être renseigné sur les affaires de la maison, même sur celles antérieures à son entrée en fonctions. Depuis 1777, d'ailleurs, il s'occupait d'une procédure que les chanoines avaient introduite contre un de leurs locataires pour essayer de faire casser son bail, parce que ce bail ne rapportait pas assez à Saint-Victor (1). Il ne semblerait donc pas invraisemblable que ce fût Delaulne qui trouva le moyen d'éviter les indemnités : on démontrerait tout simplement que le bail était vicieux et qu'il avait été obtenu par la fraude. On demanderait sa cassation ; Buffon pourrait réaliser son échange et Saint-Victor passerait de nouveaux baux plus avantageux pour l'abbaye que celui dont jouissaient les demoiselles Bouillon. De cette façon, tout le monde serait content, sauf les locataires, qui n'auraient, pourtant, rien à réclamer aux chanoines, ni à Buffon.

Le bail était-il vraiment vicieux, ou les Victorins, en l'affirmant, ont-ils inventé un prétexte pour arriver au but poursuivi ? C'est là une question qu'il serait impossible, sans doute, de trancher définitivement aujourd'hui. Pour y répondre avec certitude, il faudrait connaître de première main les circonstances et les documents se rapportant au contrat de 1756 par lequel le bail fut donné. En revanche, il n'y a pas à douter que Buffon ne se soit prêté à l'exécution de ce plan. On se demande même s'il ne l'avait pas inspiré lorsqu'on voit que le ministre lui envoie le projet de l'arrêt de cassation pour avoir son approbation (2), ou lorsqu'on lit le brouillon d'une lettre que Thouin lui écrivit quatre mois avant la cassation du bail : « M. le chambrier de Saint-Victor, on ne peut plus reconnaissant de vos promesses flatteuses, me charge de vous en témoigner toute sa reconnaissance et de vous assurer de son respectueux dévouement (3). » Quelles sont ces promesses flatteuses ? Il s'agit peut-être des avantages que Saint-Victor, selon les représentations du naturaliste, devait tirer de l'échange proposé ; mais il est plus probable que Delaulne remerciait des récompenses que son rôle dans l'affaire devait lui apporter. Apparemment, Buffon avait voulu un appui dans Saint-Victor même ; il avait eu besoin de quelqu'un pour seconder dans le chapitre ses vues sur le prolongement du Jardin. Or, il est tout à fait évident que dans toute l'affaire il disposait librement de Delaulne, comme, d'ailleurs, il disposait librement de Duchesne, grand-prieur de l'abbaye (4).

(1) *Ibid.*, f° 136.
(2) Muséum, ms. 309, liasse 11, lettre d'Amelot du 27 octobre 1780.
(3) *Ibid.*, ms. 310, liasse pour 1780, *État des travaux extraordinaires du Jardin du Roy à l'époque du 9 juillet 1780.*
(4) Cf. Arch. nat., O[1] 2125, liasse 5, lettre de Duchesne du 25 janvier 1781.

Le chambrier fait lecture, le 17 novembre 1780, au chapitre d'une requête présentée au conseil du roi, de la part de l'abbaye de Saint-Victor, pour obtenir la cassation du bail des demoiselles Bouillon (1). Les moyens étaient : que l'abbé de Saint-Victor n'y avait pas donné son consentement ; que le bail n'avait pas été précédé des informations d'usage, ni revêtu de lettres patentes pour le valider ; et qu'il y avait d'ailleurs lésion d'outre moitié (2). Il lit ensuite l'arrêt du conseil du 21 octobre qui casse et annule le bail (3). Le chapitre approuve toutes les démarches que le chambrier a faites à ce sujet. L'affaire semble bien engagée.

En s'occupant de l'échange avec Saint-Victor, Amelot et Le Noir n'avaient pas négligé les autres terrains dont l'acquisition était nécessaire à la réalisation de la seconde partie du plan de Buffon. Le ministre, croyant que la ville n'aurait rien à refuser au Jardin royal des Plantes à cause de l'intérêt que le roi y prenait, adressa, le 15 juillet 1780, une demande (4) à Caumartin (5), Prévôt des marchands. La demande était double. D'un côté, il sollicitait la cession de la langue de terre qui traversait la propriété de Saint-Victor qui se trouvait entre le Jardin du Roi et la Seine (plan du projet d'agrandissement, p. 169, *Terrein appartenant à la Ville de Paris*). D'autre part, il demandait à la ville de faciliter l'agrandissement du Jardin en donnant aux concessionnaires des voitures de place un petit terrain qu'elle possédait dans une autre partie de Paris, le faubourg Saint-Antoine. Ce serait une indemnité, grâce à laquelle les directeurs de cette compagnie céderaient, à leur tour, le petit marais qui dépendait de l'Hôtel de Magny et qui était si nécessaire à l'achèvement du Jardin. La ville refusa de donner l'un et l'autre terrains, observant, à l'égard de la langue de terre, qu'elle était encore plus nécessaire au commerce du bois qu'à l'embellissement du Jardin du Roi. Quant au terrain désiré par le ministre pour dédommager les concessionnaires du privilège des voitures de place, il serait impossible de faire cette cession sans entraîner une trop grande perte pour les intérêts de la Ville de Paris (6).

Amelot avait fait ces démarches auprès du Prévôt des marchands contre l'avis de Buffon, qui aurait préféré terminer l'échange avec Saint-Victor avant de rien demander à la ville (7). Et il avait raison. Le prolongement du Jardin, tel que le ministre le présenta au Bureau de la ville, tout en projets sans rien de vraiment réalisé, ne dut pas faire une impression assez forte. L'aspect, au contraire, d'un Jardin entièrement achevé sauf pour les terrains de la ville, aurait eu tout naturellement plus de chance de provoquer une réponse favorable. Le naturaliste ne s'avoua pas vaincu, cependant, et revint à la charge en prenant un autre biais :

« Je vous envoye ci-joint copie, mon très cher monsieur Thouin, de la délibération du Bureau de l'hôtel de ville et de la lettre de M. le Prévôt des Marchands, en réponse à celle du ministre. Je vous prie de les lire

(1) *Ibid.*, LL 1451, f° 157.
(2) *Ibid.*, O¹ 2125, liasse 2, arrêt du 21 octobre 1780.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, Q¹ 1357, lettre d'Amelot du 15 juillet 1780.
(5) Antoine-Louis Lefebvre de Caumartin, Prévôt des marchands de 1778 à 1784.
(6) *Ibid.*, O ¹2125, liasse 2 : *Réclamation contre le projet de prendre gratuitement à la ville le chantier des Bois quarrés, pour agrandir le Jardin du Roi ; et une partie des fossés Saint-Antoine pour l'entreprise des voitures de place.*
(7) Voir plus haut la page 148.

avec attention et de mettre par écrit toutes les bonnes raisons que nous avons pour combattre et même faire lever les difficultés qu'on nous fait. M. Amelot m'écrit de manière à me laisser croire qu'elles seront difficiles à surmonter, et je pense en effet qu'il faut abandonner pour un temps la demande de ce petit terrein des fiacres et nous borner à exiger la cession pure et simple s'il est possible des quatre arpens enclavés dans ce terrein de l'abbaye de Saint-Victor (1). »

Thouin s'empressa de mettre « ses bonnes raisons » par écrit et de les envoyer au naturaliste (2). Mais, comme Buffon l'avait prévu, on ne devait réaliser l'acquisition du terrain de la ville qu'après être entré en possession de celui des chanoines, c'est-à-dire deux ans plus tard. Cette dernière affaire exigeait du temps.

On était convenu de réaliser l'échange immédiatement après la cassation du bail à vie (3). Sur la demande d'Amelot, Buffon envoya donc, quelques jours après le 21 octobre 1780, un résumé de toute l'affaire, pour permettre au ministre d'obtenir du roi l'autorisation définitive de procéder à l'exécution du projet (4). Mais tous ces préparatifs furent arrêtés par l'opposition déterminée que firent les demoiselles Bouillon à l'arrêt qui avait cassé leur bail. Leurs moyens étaient que ce bail, par sa nature, n'était pas soumis aux formalités d'une aliénation de biens de mainmorte ; qu'il avait été librement consenti ; et que, s'il renfermait des vices, ils ne devaient être imputés qu'aux chanoines de Saint-Victor (5). Elles ne tardèrent pas, d'ailleurs, à apprendre que la vraie cause de leurs malheurs était le projet d'échange. En conséquence, elles prièrent Buffon de laisser subsister sous leur bail tout ce qui n'était pas absolument nécessaire à l'agrandissement du Jardin (6), mais il leur répondit que « le terrein cédé par MM. de Saint-Victor... devait être absolument libre, et que, pour le reste, c'était affaire qui ne regardait que MM. de Saint-Victor (7) ».

L'opposition des deux femmes retarda quelques mois l'exécution de l'échange. Buffon écrit à Thouin que le procès est loin d'être terminé, mais « qu'il faut prendre patience et espérer que les honnêtes gens seront conservés (8) ». On ne chômait pas, cependant, au Jardin du Roi, malgré l'échec momentané des tentatives de prolongement vers la Seine ; on achevait les projets d'agrandissement du côté du midi. Les maisons dans la ruelle du Petit-Gentilly (p. 171) avaient été démolies en 1780 et un mur de clôture construit sur les nouveaux alignements depuis l'Intendance jusqu'au bout du Petit Bois (plan de 1640, **16**, p. 165 ; et plan de la ruelle du Petit-Gentilly, p. 171) (9). Au début de 1781, Thouin propose à son chef d'établir une rue qui depuis la rue Censier (plan d'ensemble, p. 163, — la rue Censier existe toujours au même endroit) longera le mur méridional du Jardin jusqu'au boulevard de la Salpêtrière (10). C'est la future *rue de Buffon*, qu'on appellera d'abord le *chemin de desserte* (Cf. le plan Verniquet, p. 177). Mais l'ouverture de ce *chemin de desserte* entraînera une acquisition de plus, car pour le faire déboucher dans la rue du Jardin-du-Roi,

(1) Muséum, ms. 309, liasse 11, lettre de Buffon du 18 septembre 1780.
(2) *Ibid.*, *Mémoire pour le Jardin du Roi.*
(3) *Ibid.*, lettre de Buffon du 8 novembre 1780.
(4) *Ibid.*, lettre d'Amelot du 15 novembre 1780 et la réponse de Buffon du 28 du même mois.
(5) Arch. nat., O^1 2125 et 2126, pièces présentées par les demoiselles Bouillon dans leur procès contre Saint-Victor.
(6) *Ibid.*
(7) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIV, p. 35 et 36.
(8) *Ibid.*, p. 38.
(9) André Thouin, *op. cit.*
(10) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIV, p. 43.

il faudra reprendre et démolir la maison (*LKLI* du plan de 1771, p. 167) que la veuve Lecompte a achetée en 1772 (1). Or, en 1781, cette maison était justement à vendre aux enchères (2). Elle fut adjugée à Buffon le 5 septembre de la même année (3). Le prix, tous les frais compris, fut de 16 863 livres (4). Cette somme ne fut remboursée au naturaliste qu'en 1785 (5).

L'opposition des demoiselles Bouillon laissait les chanoines moins tranquilles que Buffon. Tant qu'ils avaient espéré profiter de l'échange pour se défaire des vieux baux et pour en passer de nouveaux à des prix plus avantageux pour l'abbaye, ils avaient approuvé les démarches de leur chambrier. Mais leur procès se compliquait et les demandes des demoiselles Bouillon tendant à leur maintenir tout ce qui n'était pas nécessaire à l'agrandissement du Jardin n'étaient pas faites pour les tranquilliser. Ils voyaient, en effet, comme suite à ces discussions, non seulement la nécessité inévitable de céder à Buffon le terrain qu'il désirait, mais aussi une nécessité éventuelle de garder les deux femmes comme locataires du terrain reçu en contre-échange ou de leur payer des indemnités (6). De toutes manières, l'abbaye subirait une perte. Des dissensions s'élevèrent alors dans la communauté. Quelques chanoines, blâmant la conduite du P. Delaulne, voulaient le destituer de sa place (7). D'autres, prenant parti pour les locataires, désiraient un chambrier moins indifférent aux intérêts des demoiselles Bouillon (8), mais ils étaient tous d'accord pour dire à Buffon qu'aucun échange n'était possible avant le jugement du procès (9).

Le naturaliste s'inquiète alors, craignant que les chanoines ne renoncent à leurs engagements (10). Il demande une fois de plus au ministre l'autorisation de consommer l'échange et propose également à l'abbaye de passer, en attendant le résultat du procès, un contrat provisoire (11). Les Victorins n'y tiennent pas (12), mais ils finissent par accepter et autorisent le P. Delaulne à signer au nom du chapitre (13). Les clauses du contrat, qui fut passé sous seing privé le 26 mai 1781, semblent protéger pleinement leurs intérêts :

. . . . . .

« 1. Qu'après la cassation du bail fait aux demoiselles Bouillon, il sera cédé par Messieurs de Saint-Victor un terrein en deux pièces [plan du projet d'agrandissement, p. 169] faisant en totalité douze mille quatre toises ou treize arpens, un tiers et quatre toises mesure de Paris, avec les maisons, chaumières, et serres de jardiniers

(1) Voir ci-dessus à la page 139.
(2) Arch. nat., Y 2916 (5 septembre 1781).
(3) *Ibid.*
(4) Muséum, ms. 309, liasse 11, pièces pour la *maison Lelievre*. Dans la correspondance de Buffon, ce bâtiment est souvent appelé la *maison Lelievre*. C'est parce que la veuve Lecompte était morte, et une de ses filles, mariée à un sieur Lelievre, demeurait, ou avait demeuré, dans la maison.
(5) Voir plus bas à la page 158.
(6) Arch. nat., LL 1451, f° 159.
(7) *Ibid.*, O^1 2125, liasse 4, lettre de Duchesne du 25 janvier 1781.
(8) *Ibid.*
(9) *Ibid.*, LL 1451, f° 159.
(10) Muséum, ms. 1934, liasse XXVI, lettre d'Henry de Lyon, abbé commendataire de Saint-Victor, du 6 mai 1781.
(11) *Ibid.* et ms. 309, liasse II, pièce intitulée : *Jardin royal des plantes*, avec cette note de Thouin dans la marge : « Mémoire présenté à M^gr^ Amelot par M. le comte de Buffon pour être autorisé par le roy à consommer l'échange des terrains avec l'abbaye de Saint-Victor en avril 1781 ».
(12) Voir la lettre d'Henry de Lyon citée ci-dessus.
(13) Arch. nat., LL 1451, f° 159.

qui s'y trouvent, pour l'agrandissement du Jardin du Roi du côté du levant, suivant le plan et les alignements qui leur ont été présentés ; ledit terrein attenant au mur de la terrasse dudit jardin, ensuite coupé par une ancienne chaussée appartenant à la Ville de Paris, et s'étendant au delà jusque sur le quai Saint-Bernard et au boulevard.

« 2. Qu'il sera cédé en échange par monsieur le comte de Buffon une égale quantité de terrein de douze mille quatre toises... avec les maisons, chaumières, et serres de jardinier qui s'y trouvent, tenant du côté du midi à la rue Poliveau et au Boulevard, du côté du levant à deux portions de terrein, dont l'une appartient au S. L'Aisné, salpêtrier, et l'autre à la ville de Paris. Du côté du couchant à deux autres portions de terrein, dont l'une appartient à MM. de Saint-Sulpice et l'autre à M. Pernot, occupée actuellement par la veuve Marcès et enfin du côté du nord et dans toute sa longueur, à un terrein en marais appartenant à Monsieur le Comte de Buffon (1) ; ledit terrein confiné par trois bornes plantées sur la longueur dudit côté du nord.

« Pour être ledit échange fait bout à bout, espace pour espace, c'est-à-dire arpent pour arpent, et toise pour toise sans soulte n'y mieux value, tant pour lesdits terreins que pour lesdits bâtiments qui y sont situés.

« 3. Que monsieur le comte de Buffon se chargera seul des indemnités qui pourront être dues aux locataires et tenanciers des marais, des deux terreins à échanger. Quant aux locataires mds. de bois obligés de déménager à cause de l'extension du Jardin du Roi, pour sauver les indemnités auxquelles ils pourront prétendre, messieurs les chanoines réguliers de Saint-Victor s'engagent et s'obligent envers monsieur le comte de Buffon à leur donner pareille quantité de terrein à celle qu'ils occupent maintenant en leur faisant de nouveaux baux.

« 4. Que monsieur le comte de Buffon s'oblige à fournir un passage charretier pour la desserte de la portion de terrein donné en échange entre la rivière des Gobelins [la Bièvre] et le Jardin du Roi, soit en construisant un pont en pierre sur la dite rivière, soit en fournissant un chemin qui communique dudit terrein avec le Boulevard.

« 5. Que monsieur le comte de Buffon, attendu la connaissance qu'il a du sacrifice que font messieurs les chanoines réguliers de Saint-Victor en échangeant ledit terrein but à but et sans aucune indemnité, sacrifice fondé sur la plus-value de leur terrein, soit à cause de sa proximité de la rivière de Seine que du prix de la location, et de la valeur des deux maisons nouvellement construites, s'engage à fournir à messieurs les chanoines réguliers de Saint-Victor les terreins ci-dessus désignés pour l'échange, libres de tous cens, rentes, indemnités et droits seigneuriaux quelconques.

« 6. Qu'au moyen du présent compromis, messieurs de Saint-Victor pourront prendre possession du terrein et des maisons à eux cédés par monsieur le comte de Buffon et que réciproquement il pourra se mettre en possession des terreins cédés par messieurs de Saint-Victor, ainsi que des bâtiments qui s'y trouvent, au 1er juillet prochain dans le cas où le bail à vie serait cassé et annullé d'ici à ce terme (2). »

Ce document nous donne la première rédaction en quelque sorte officielle des conditions qui ont permis à Buffon d'accomplir son plan. Le contrat devant notaire et les lettres patentes qui ont suivi ne sont que la confirmation ou le développement de ce compromis.

Six jours plus tard, le conseil du roi débouta les demoiselles Bouillon de leurs oppositions à l'arrêt qui avait cassé le bail à vie (3). Cela permit à Buffon, selon une des clauses du compromis, d'entrer le 1er juillet 1781 en possession des terrains qu'on venait de lui céder. L'obstacle le plus difficile était ainsi surmonté. Mais il y avait bien d'autres choses à faire avant que l'agrandissement ne fût complet. La ville n'avait pas encore donné la langue de terre qui était indispensable au Jardin ; pour passer un contrat d'échange définitif avec Saint-Victor, ou pour vendre au roi les terres déjà acquises, il faudrait obtenir des lettres patentes confirmatives du compromis du 26 mai 1781. Tout cela exigeait du temps et les deux parties désiraient fort en voir le terme, Buffon pour assurer l'accomplis-

(1) Buffon s'était réservé des terrains en bordure de la future rue (Cf. p. 181 la bande claire qui longe la rue de Buffon, et qui est marquée au *Sr Mille, à M. le comte de Buffon, Terrein à M. Thouin*). Voir aussi à la page 156.

(2) Une copie de ce compromis est jointe au contrat du 30 août 1782 dans les archives de Maître Tansard. Il y a une autre copie dans le registre de Saint-Victor : Arch. nat., LL 1451, fo 162.

(3) Muséum, ms. 309, liasse II, arrêt du 1er juin 1781.

sement de son projet et pour se faire payer (1), les chanoines pour entrer en pleine possession de leurs nouveaux terrains et pour se débarrasser d'un procès gênant.

En effet, le procès durait toujours. L'arrêt du 1er juin 1781 avait bien confirmé la cassation du bail à vie, mais il avait en même temps autorisé les demoiselles Bouillon et leurs sous-locataires à faire à Le Noir leurs demandes en indemnité, s'il y en avait qui leur était due (2). Buffon devait indemniser les maraîchers selon la promesse qu'il avait faite dans le compromis (3), mais il ne se croyait pas obligé de rien payer aux demoiselles Bouillon, ni à quatre de leurs locataires qui avaient bâti des maisons en contravention avec les anciennes ordonnances de 1671 et 1672. En conséquence, les deux femmes et ces quatre sous-locataires demandèrent des indemnités à l'abbaye de Saint-Victor et les chanoines se trouvaient dans la nécessité de continuer à plaider.

Ils avaient d'autres ennuis encore (4) : ils ne touchaient pas dans le clos Patouillet autant de loyers qu'ils auraient désiré ; Buffon ne leur avait pas cédé les titres de cette propriété comme il aurait dû le faire et, neuf mois encore après le compromis, leur situation dans les nouveaux terrains n'était pas complètement assurée, parce que l'échange n'était pas consommé. Ils constataient, cependant, que le naturaliste faisait travailler dans les terres qu'ils avaient cédées comme s'il les possédait en vertu de lettres patentes plutôt que d'un contrat provisoire. En un mot, ils n'avaient pas tiré de l'affaire un aussi bon parti qu'ils l'avaient espéré. Ils en voulaient, par conséquent, au P. Delaulne qui, à leur avis, n'avait pas suffisamment bien surveillé leurs intérêts. Duchesne, le prieur, faisait tout ce qu'il pouvait pour conserver la paix et pour mener à bien les projets de Buffon, mais il écrivit au ministre : « ... Je vois l'orage grossir et prêt à éclater (5). »

Le naturaliste, de son côté, n'oublia pas de protéger et de faire récompenser celui des religieux de Saint-Victor qui lui avait apporté une aide si précieuse. Il dit à Amelot : « ... Il est un homme qui a si singulièrement contribué à cet échange, et à qui le gouvernement doit une récompense qui ne le chargera pas, et qui lui avait été promise par M. le comte de Maurepas (6). » Le chambrier avait été nommé par son chapitre à un des prieurés dépendant de l'abbaye (7). Pour le dédommager de ses services dans le prolongement du Jardin, le gouvernement signa un arrêt qui le maintenait sa vie durant dans la possession des bénéfices de ce prieuré (8). Il reçut aussi de la part du roi le titre honorifique d'abbé de Saint-Pierre et Saint-Paul de Bremkbrem en Angleterre (9). Buffon ajouta à cela des présents et son portrait sur une boîte d'or (10). Ainsi le Révérend Père put se consoler du mécontentement de ses confrères. Duchesne aussi fut récompensé de ses bons offices dans l'échange

(1) Arch. nat., O1 2125, liasse 5, *Mémoire* du 20 octobre 1781.
(2) Muséum, ms. 309, liasse 11, arrêt du 1er juin 1781.
(3) Il paya en indemnités la somme de 38 470 livres, 6 sols, 8 deniers, qui lui fut rendue par le Gouvernement en 1782. Cf. Arch. nat., O1 2125, liasse 5, *Mémoire des indemnités.*
(4) *Ibid., Copie de la requête au Roi de MM. de Saint-Victor.*
(5) *Ibid.*, O1 2125, liasse 5, lettre du 25 janvier 1781.
(6) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIV, p. 179. Cf. aussi Arch. nat., O1 2125, liasse 5, *Mémoire* du 20 décembre 1781.
(7) *Ibid.*, LL 1451, f° 155.
(8) *Ibid.*, f° 170.
(9) *Ibid.*
(10) Muséum, ms. 311, liasse pour 1786, *Mémoire de la Dépense occasionnée par les travaux... depuis le 2 jusqu'et compris le 14 juillet 1786.*

de terrains. Comme le chambrier, il reçut, par arrêt du Gouvernement, la jouissance à vie des revenus d'un prieuré auquel son chapitre l'avait déjà nommé (1).

Cependant Buffon ne perdait pas son temps à écouter des plaintes et des chicanes de moines. Dès qu'il eut été mis provisoirement en possession des terres qui se trouvaient entre le Jardin et la rivière, il commença les travaux qui devaient achever l'agrandissement de ce côté. L'ancien mur de terrasse fut démoli (2). Au commencement de 1782, les nouveaux murs de clôture du terrain cédé par Saint-Victor étant bien avancés, il crut que le moment était venu de demander une seconde fois à la ville de donner l'ancien chemin (3). Il offrit même de le payer 10 360 livres (4), mais le Bureau de la ville, voyant que cette langue de terrain devait inévitablement être réunie au Jardin, la donna gratuitement. Le Prévôt des marchands demanda, cependant, au roi de la remplacer par une autre pareille. Il posa également une autre condition à la cession : un des locataires de la ville, un charpentier, nommé Bellanger, occupait un chantier (*I* du plan Verniquet, p. 177; comparer avec le plan du projet d'agrandissement, p. 169), dont un bout était enclavé dans le terrain destiné au prolongement du Jardin. La ville exigea donc qu'il fût pourvu par Buffon au remplacement en nature du chantier et au rétablissement des bâtiments de son locataire (5). Cela fut fait pendant cette même année de 1782 (6).

Enfin, on accorda au mois d'avril 1782 des lettres-patentes (7) confirmatives du compromis du 26 mai de l'année précédente. En vertu de cette confirmation, Buffon et les chanoines passèrent devant notaire le contrat d'échange définitif (8). Ce fut une répétition du compromis avec, cependant, une condition supplémentaire : outre les 12 004 toises données en contre-échange à Saint-Victor, le naturaliste devait lui céder encore 400 toises pour l'indemniser [1] du lit de la rivière de Bièvre qui traversait le clos Patouillet dans toute sa longueur (plan du clos Patouillet, p. 173), et [2] du terrain qu'ils avaient donné pour compléter la future rue de Buffon du côté du boulevard de la Salpêtrière (*TT* du plan Verniquet, p. 177).

Tout était prêt pour la rétrocession. Le 12 octobre 1782 (9), Le Noir fut nommé commissaire spécial pour représenter le roi, et, par contrat du 11 novembre suivant (10), Buffon lui vendit les terrains que voici :

(1) Arch. nat., LL 1451, f^{os} 165 et 193. Ces arrêts portaient préjudice, semble-t-il, au règlement de l'abbaye de Saint-Victor. Le chapitre insista en vain auprès du roi pour obtenir qu'ils fussent rapportés. Il faisait valoir toutes sortes d'abus qui en étaient résultés, notamment l'absence de reddition de comptes (*ibid.*, f° 193). On remarque aussi que « lesdits PP. Delaulne et Duchesne ne se conduisaient point en religieux et demeuraient l'un et l'autre la plus grande partie du temps à Paris, où ils ne portaient point l'habit régulier » (*ibid.*, f° 225). Et ce qui est encore plus sérieux, c'est qu'on avait trouvé de graves irrégularités dans les comptes de Delaulne. A en croire les registres qui nous sont parvenus, le chambrier aurait profité de la protection de Buffon et du Gouvernement pour s'enrichir aux dépens de la caisse de l'abbaye (*ibid.*, f° 223).

(2) André Thouin, *op. cit.*

(3) Muséum, ms. 309, liasse 11, *Mémoire* de Buffon du 31 mars 1782 ; et Arch. nat., O^1 423, p. 232.

(4) *Ibid.*, O^1 2125, liasse 5, lettre de Caumartin du 21 avril 1782.

(5) *Ibid.*, H. 1879, f° 404, *Avis du Conseil sur la demande du chantier des Mds. forains de Bois quarrés pour l'agrandissement du Jardin royal* (du 19 avril 1782).

(6) André Thouin, *op. cit.*

(7) Arch. nat., X^{1a} 8836, f° 205. Elles furent enregistrées au Parlement le 28 juin 1782. Nadault a publié une partie de ces lettres dans la *Correspondance inédite de Buffon*, t. II, p. 522-524.

(8) Archives de maître Tansard.

(9) Arch. nat., Q^1 1357, joint au contrat de rétrocession.

(10) *Ibid.*, contrat de rétrocession.

12 004	toises	données en échange par l'abbaye de Saint-Victor	178 280lt
197	—	(plan Verniquet, *V*) de terrain appartenant à Buffon et nécessaire à l'agrandissement du Jardin	
70	—	pour le chemin charretier que le naturaliste devait, d'après le compromis (1), fournir aux moines dans les terrains qu'il leur donnait dans le clos Patouillet	
258 2/3	—	(*ibid.*, *TT*) pour l'équivalent du terrain donné par Buffon à Saint-Victor pour indemniser les chanoines de celui qu'ils avaient cédé pour la continuation de la nouvelle rue depuis le chantier de Bellanger jusqu'au boulevard de la Salpêtrière	13 606lt13s4d.
219	—	(*ibid.*, *W*) pour l'équivalent du triangle qu'on avait pris à la ville dans le chantier de Bellanger	
616	—	(*ibid.*, *X-X*) pour la nouvelle rue	
13 364 2/3	toises.		191 886lt13s4d.

Il y a deux autres clauses de cette vente qui nous intéressent particulièrement. D'abord, on y réserve expressément à Buffon tous les terrains qu'il a acquis de Dubois en 1779 et qui n'ont pas été donnés ensuite à Saint-Victor. Ce sont ceux qu'on voit en bordure de la future rue de Buffon (*ABCDE* du plan des terrains gardés par Buffon de ceux donnés en échange, p. 181). Et deuxièmement, le roi se charge de toutes les obligations que le naturaliste a souscrites pour réaliser l'agrandissement du Jardin. Par ce contrat, le roi promet spécialement :

« ... de faire en sorte que l'événement tel qu'il puisse être de la contestation actuellement subsistante au conseil de Sa Majesté avec les Dlles Bouillon relativement aux indemnités par elles prétendues au sujet de la résiliation de leur bail à vie ne puisse retomber sur led. Sr. de Buffon, ses hoirs ou ayants causes, ni les concerner en aucune manière, nonobstant les réserves respectives que led. Sr. Comte de Buffon s'est trouvé forcé de souscrire à ce sujet dans le contrat d'échange... et qui ne pourront jamais lui être opposées personnellement (2)... »

Apparemment Buffon ne travaillait pas seulement pour la gloire. On a voulu, sans doute, le récompenser par ce contrat des efforts qu'il avait faits dans l'intérêt des sciences, mais nous avons déjà vu, à propos de la nouvelle Intendance, qu'il savait bien placer son argent. Ce contrat de 1782 en est une preuve de plus, car cette rétrocession et cette vente lui ont permis de gagner personnellement 126 886 livres, et, par-dessus le marché, il a acquis, sans rien payer lui-même, des terrains assez importants près de la nouvelle rue qu'on devait percer. Et enfin, il a trouvé moyen, dans cette opération, de se débarrasser de toutes les responsabilités qu'il avait contractées en traitant avec les Victorins. C'était tirer d'une affaire tout le parti possible.

Comme nous l'avons vu, Buffon, à cette époque, travaillait depuis une année dans les terrains cédés par les chanoines. Le Prévôt des marchands y faisait décharger des gravois et des remblais qui venaient de la ville de Paris (3). On y ajoutait ensuite une couche de bonne terre qu'on prenait dans les terrains laissés au naturaliste par le contrat du 11 no-

(1) Voir la page 153.
(2) *Ibid.*
(3) Muséum, ms. 309, liasse II, lettre de Caumartin du 8 mai 1782.

vembre 1782 (1). On élevait de nouveaux murs et Buffon souhaitait fort que toute cette partie du Jardin fût entièrement close l'année suivante (2). Mais il y avait des obstacles du côté du quai Saint-Bernard, où quelques-uns des sous-locataires des demoiselles Bouillon ne voulaient pas quitter leurs maisons (**37** et **38** du plan des terrains où il fut défendu de bâtir, p. 175 ; et ZZ du plan Verniquet, p. 177). Ces maisons avaient été cédées avec les terrains de Saint-Victor, mais les gens qui les habitaient ne voulaient pas déloger sans se faire payer des indemnités. Buffon, cependant, d'après son contrat de rétrocession, n'était plus tenu à indemniser personne. Aussi n'hésita-t-il pas à ordonner la démolition de ces bâtiments qui empêchaient la construction des murs de clôture. Le travail fut fait pendant l'hiver de 1782 et le printemps de 1783 (3), malgré les protestations des sous-locataires (4). L'un d'eux intenta un procès à Buffon, à Thouin et à tous ceux qui avaient eu part à la démolition de sa maison. Mais son bail avait expiré et, ne jouissant de la propriété que par un consentement verbal des demoiselles Bouillon, il ne pouvait rien contre le naturaliste et ses amis (5).

L'agrandissement du Jardin allait s'achever. Pour réaliser entièrement le plan projeté, il fallut encore acquérir le petit terrain qui appartenait aux concessionnaires du privilège des voitures publiques (**6** du plan des terrains où il fut défendu de bâtir, p. 175), et finir de percer le chemin de desserte (plan Verniquet, p. 177, la partie λ-λ manquait encore). Buffon pensait depuis 1779 au premier de ces deux articles, mais le prix de l'acquisition étant trop élevé, il avait été obligé d'attendre (6). Le chemin de desserte, au contraire, avait déjà en 1782 les trois quarts de la longueur qu'il devait avoir par la suite. Pour le faire déboucher dans la rue du Jardin-du-Roi, il ne fallut que démolir deux bâtiments, la maison Le Roy (*Q* du plan du clos Patouillet, p. 173) et la maison Lelievre (*LKLI* du plan de 1771, p. 167), et enfin acquérir 221 toises dans les terres placées juste derrière la nouvelle Intendance (plan du clos Patouillet, la partie entre *Q* et *Jardin et maison de M. le Comte de Buffon* dans le *Marais du Sr. Marcès*).

Dès la fin de 1782 (7), Buffon s'occupa de l'acquisition de ce dernier terrain qui appartenait à un certain sieur Pernot, à sa femme et à son beau-frère, et qui était loué au sieur Marcès. On marchanda de part et d'autre jusqu'en 1784 (8). Le 12 décembre de cette année,

(1) Ces couches furent payées par le Gouvernement. Cf. Arch. nat., O¹ 2125, liasse 3, *état de dépense* pour 1781.

(2) Muséum, ms. 882, lettre de Buffon du 19 décembre 1782.

(3) André Thouin, *op. cit.*

(4) Nous voyons dans la démolition d'une de ces maisons la source d'une légende que plusieurs biographes de Buffon ont rapportée ou répétée. Selon cette légende, les moines de Saint-Victor, après avoir passé un contrat d'échange avec le naturaliste, auraient refusé de lui abandonner un certain immeuble, auquel ils n'avaient plus aucun droit. Buffon, revenant de la campagne un jour de pluie, aurait envoyé enlever la toiture, pour les obliger à rendre la maison (Cf. *Correspondance générale de Buffon*, t. XIV, p. 163, note 1). Or, nulle part dans l'affaire de l'agrandissement du Jardin il n'est question d'un immeuble pareil, ni d'un tel refus de la part des Victorins. La seule source possible de cette légende, semble-t-il, c'est la démolition de la maison d'un des sous-locataires (**37** du plan des terrains où il fut défendu de batir, p. 175). Là, en effet, il y eut des réclamations ; Thouin en fait le rapport à son chef : « Enfin Vendredy 7 de ce mois a fini le délay accordé au Sr. Delaulne (il ne s'agit pas du chambrier de Saint-Victor) et dès le matin les couvreurs ont montés sur le toit et la démolition se fait et ne discontinuera pas que tout soit fini malgré les clameurs du Sr. Delaulne et de sa femme qu'on est obligé de chasser de chambre en chambre et qui ne partiront, suivant les apparences, que quand il ne restera plus pierre sur pierre » (Muséum, ms. 88 2, pièce 3).

(5) Arch. nat., O¹ 2126, liasse 1, *Instance pendante au conseil des dépêches entre les Dlles Bouillon et Saint-Victor.*

(6) Voir plus haut la page 146.

(7) Muséum, ms. 882, lettre du 4 décembre 1782.

(8) *Ibid.*, lettre du 15 janvier 1783 ; et *ibid.*, ms. 309, liasse II, lettre de Pernot du 16 avril 1784.

on convint de faire un échange (1). Pernot céda les 221 toises nécessaires à l'achèvement du chemin, et Buffon en donna 442 en contre-échange (2). On devait prendre les 442 toises dans une langue de terre (3) que le naturaliste avait acquise par son contrat avec Saint-Victor et qui n'avait pas été compris dans les terrains rétrocédés au roi. Elle comprenait en tout 500 toises, et Pernot acheta les 88 qui restaient moyennant la somme de 880 livres.

Dès lors, on se mit à démolir les maisons Leroy et Lelievre. L'année suivante (1785), le chemin de desserte fut percé jusqu'à la rue du Jardin-du-Roi (4). C'est vers cette époque aussi qu'on a dû commencer à l'appeler la « rue de Buffon ». Le nom avait été suggéré en 1783 dans un mémoire qu'un architecte présenta comme *Projet d'embellissement du quartier du Jardin du Roi et du faubourg Saint-Marcel* (5), mais ce n'est qu'à partir de 1784 qu'on trouve dans les notes de Thouin « le chemin de desserte » remplacé par « la rue de Buffon ». En 1786, on travailla à niveler la rue depuis son ouverture sur le boulevard de la Salpêtrière jusqu'à l'autre extrémité (6). L'année suivante, on en pava la partie qui s'étendait de la rue du Jardin-du-Roi au point où le terrain du sieur Mille est séparé de celui de Bellanger (plan des terrains gardés par Buffon de ceux donnés en échange, p. 181). Apparemment le Gouvernement, après bien des sollicitations de la part du naturaliste (7), avait consenti à payer ce pavement. Mais quant à la portion qui débouche sur le boulevard de la Salpêtrière, elle n'était pas encore pavée en 1793 (8).

Pendant qu'on travaillait à la rue de Buffon, le naturaliste, avec le concours de Le Noir, s'occupait de l'acquisition du terrain au nord du Jardin qui devait compléter les nouveaux alignements (**6** du plan des terrains où il fut défendu de bâtir, p. 175). Nous avons vu que les concessionnaires du privilège des voitures publiques l'avaient acheté en 1779, mais qu'ils n'avaient pas pu s'en servir parce que Buffon ne voulait pas que leur établissement s'étendît si près du Jardin. En 1785, Le Noir fit évaluer le terrain (9) et traita avec les propriétaires, qui consentirent à le vendre pour 33 598 livres plus 8 379 livres 10 sols d'intérêts (10). On en proposa alors l'acquisition au roi et on lui demanda en même temps d'accepter en rétrocession les terrains et les maisons acquis par Buffon pour achever la nouvelle rue (11).

Le Noir devait représenter le roi dans les deux opérations. Par contrat, dès 8, 13, 17 et 19 août 1785, il achète le terrain des concessionnaires du privilège des voitures publiques (12). Par un autre contrat (13), du 4 août 1785, qu'il passe avec André Thouin, représentant de Buffon, le roi promet de payer au naturaliste les sommes suivantes :

(1) *Ibid.*, contrat sous seing privé du 12 décembre 1784.
(2) Une partie des terrains donnés par le naturaliste étaient trop près de la Bièvre, et il fut obligé, par conséquent, de céder le double de ceux que donnait Pernot.
(3) Voir le plan du clos Patouillet : le marais *R* qui s'étendait de la partie marquée *Cour de Mr. le Bn. de Goulas* jusqu'à la Bièvre.
(4) André Thouin, *op. cit.*
(5) Arch. nat., O^1 2125, liasse 7.
(6) André Thouin, *op. cit.*
(7) Muséum, ms. 882, lettres de Buffon de 1786.
(8) *Ibid.*, ms. 311, *Devis de la Dépense du Jardin national des Plantes et des Cabinets d'histoire naturelle pour 1793.*
(9) Arch. nat., O^1 426, p. 85-86.
(10) *Ibid.*, O^1 128, f° 409-415.
(11) *Ibid.*, O^1 426, p. 85-86.
(12) *Ibid.*, O^1 128, f° 409-415.
(13) Dans les archives de maître Tansard.

1. Pour tous les objets provenant du contrat d'échange avec les Pernot	13 200^{lt}
2. Pour le terrain que Le Roy avait occupé (1)	6 280^{lt}
3. Pour la maison Lelievre	30 059^{lt}13^{s}4^{d}.
4. Pour un mur de clôture que Buffon avait été obligé de faire élever à ses frais dans le terrain de Pernot	1 098^{lt}10^{s}4^{d}
	50 638^{lt} 3^{s}8^{d}.
On a ajouté à cette somme 3 000 livres pour frais, faux frais et intérêts	3 000^{lt}
	53 638^{lt} 3^{s}8^{d}.

Le 20 mars 1785, Buffon écrit : « Notre affaire des terrains nécessaires au Jardin du Roi est sur le point de finir (2). » Et, en effet, il semble qu'au moyen des deux contrats de cette année l'agrandissement, tel qu'on l'avait conçu dès 1779, et peut-être même avant, était achevé.

L'Hôtel de Magny. — Le naturaliste n'était pas cependant satisfait. Le vieil amphithéâtre (*K* du plan Verniquet, p. 177 ; cf. aussi le plan du projet d'agrandissement, p. 169) où l'on faisait des cours, n'était plus suffisant pour contenir les auditeurs. Quelques-uns des gens attachés au service du Jardin habitaient au-dessus, et même au-dessous, du Cabinet d'histoire naturelle, ce qui exposait les riches collections à des risques d'incendie (3). Pour obvier à ces inconvénients, Buffon, vers le commencement de 1787, proposa au ministre d'acquérir ce qui restait de la propriété des concessionnaires du privilège des voitures publiques (4). Il s'y trouvait une grande maison (occupée aujourd'hui par l'administration du Muséum) avec dépendances, dans laquelle on pourrait transporter le logement des personnes qui habitaient trop près des collections. Il y avait également un grand jardin où l'on ferait construire un nouvel amphithéâtre. La proposition fut agréée (5), et, le 18 juin 1787, le naturaliste se rendit acquéreur de la propriété suivante :

« Une grande maison ou hôtel appelé l'hôtel de Magny (6), située rue de Seine-Saint-Victor [aujourd'hui rue de Cuvier], composé : 1° d'un bâtiment (**15** du plan du Jardin du Roi en 1788, p. 179] sur la rue, à droite en entrant, ayant rez-de-chaussée et mansarde à l'usage du portier ; 2° d'une aile de bâtiment sur la gauche [*ibid.*, le **18** le plus près du **15**], à l'usage de remises et écuries, avec petite cour à fumier, lieux d'aisance, et escalier pour monter à l'étage au-dessus ; 3° d'un pavillon quarré isolé [*ibid.*, le second **18**], aussi à gauche ayant rez-de-chaussée, deux étages au-dessus, et un troisième pratiqué dans le comble ; 4° d'une très grande cour pavée en grès, séparée à droite du côté du passage au Jardin du Roi [*ibid.*, **14**], par un mur de clôture ; 5° d'un principal corps de logis [*ibid.*, celui que touche le numéro **14**] en face de la porte cochère, ayant un perron en pierres dans toute sa longueur ; led. corps de logis composé d'un rez-de-chaussée au niveau du jardin, à l'usage de cuisine et salles ; au-dessous, un étage de caves ; un premier étage au niveau de la cour, un second étage quarré et un troisième formant mansardes ; le tout isolé en son pourtour ; le premier et le second étages distribués en appartements complets avec parquets dans plusieurs pièces ; grand escalier avec marches en pierres montant

(1) Cet article comprend la maison Le Roy.
(2) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIV, p. 280.
(3) Arch. nat., O^{1} 430, p. 76-77.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*
(6) Si, dans sa correspondance, Buffon appelle indifféremment cette maison l' « hôtel de Magny » et l' « hôtel de Vauvray » c'est qu'elle avait appartenu à Louis-Alexandre Girardin de Vauvray, et ensuite à Nicolas-Charles Foucault, marquis de Magny.

de toute la hauteur, et un autre escalier de dégagement intérieur, tous les bâtiments couverts en ardoises ; 6° d'un grand jardin au-devant dud. bâtiment, distribué en quatre grands quarrés (1), où l'on descend de la cour, par une rampe en pente douce, garnie d'appuis en bahus, en pierre dure, et grille basse, ayant au nord et au midi deux allées de grands marronniers d'Inde ; 7° d'un petit jardin en terrasse, à la suite dud. corps de logis, joignant le jardin du Roi, avec un très grand perron, descendant au grand jardin. Cette terrasse est environnée de grilles de fer avec portes à deux vantaux (2). »

Buffon paya la maison 60 000 livres et la céda le même jour au roi à ce même prix (3).

Les concessionnaires du privilège des voitures publiques ne s'étaient pas établis à l'Hôtel de Magny. Ils l'avaient loué à un maître de pension, Jean Verdier, qui en 1779 occupait déjà la propriété. Leur bail, concédé le 30 mars 1782 (4), avait une durée de neuf ans à commencer du 1er avril 1786. Buffon fut donc obligé de s'engager à entretenir ce bail ou à indemniser Verdier dans le cas où il serait nécessaire de l'expulser. Lors du contrat du 18 juin 1787, on donna congé à l'instituteur pour six mois plus tard. Mais le vieil amphithéâtre était devenu, paraît-il, tout à fait insuffisant, et le naturaliste, redoutant que les cours ne fussent interrompus pendant l'hiver suivant, se déclara dans l'impossibilité d'attendre si longtemps pour commencer une nouvelle construction. Il obtint donc le 14 juillet 1787 un arrêt du conseil qui, tout en promettant à Verdier de le dédommager, lui enleva une partie de son jardin (*ibid.*, 17) (5). On commença tout de suite à travailler au nouvel amphithéâtre. Verdier déclara que ces travaux portaient de graves préjudices à sa maison d'éducation et déménagea en demandant des indemnités que Buffon n'accorda pas (6). L'instituteur devait plaider longtemps et joindre, après la mort du naturaliste, ses plaintes à celles de certains sous-locataires des demoiselles Bouillon qui se croyaient victimes d'un abus d'autorité (7).

L'Hôtel de Magny est la dernière acquisition que Buffon ait faite pour l'agrandissement du Jardin. Comme on le sait, il est mort le 16 avril 1788 dans son appartement à l'Intendance. La tâche qu'il s'était proposée était, d'ailleurs, achevée. Sans doute, s'il avait vécu, il aurait continué à perfectionner l'établissement qu'il avait en grande partie créé, mais tel qu'il l'a laissé, c'était déjà le Muséum moderne de Cuvier et de Geoffroy-Saint-Hilaire.

(1) Deux de ces carrés ne se voient pas, parce que dans le plan du Jardin du Roi, en 1788, ils ont été remplacés par le nouvel amphithéâtre, **17**.
(2) Archives de l'étude Tansard.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) Arch. nat., O^1 2126, liasse 5.
(6) *Ibid.*, liasse 11, *A Son Excellence Monseigneur le comte de Saint-Priest...*
(7) Voir plus loin aux pages 185-186.

C. — Plans des différentes étapes de l'agrandissement.

PLAN D'ENSEMBLE

« Partie septentrionale/ du quartier de/ la place Maubert/ à Paris/ Chez le Sr. Jaillot/ Géographe Ordinaire du Roi/ de l'Acad. R^le^ des Sciences et Belles-Lettres d'Angers/ Quai des Augustins/ avec privilège du Roi 1774. »

tiré de

Recherches critiques historiques et topographiques sur la Ville de Paris... par le Sieur JAILLOT (Paris, 1782, 5 vol. in-8), t. IV, quartier XVI, la place Maubert (Bibliothèque nat., LK[1] 6030 *c*).

Plan d'ensemble.

PLAN DU JARDIN DU ROI EN 1640

(qui donne également les alignements de 1739)

tiré de

DELEUZE, *Histoire du Muséum d'histoire naturelle*, t. I.

A. Rue du Jardin-du-Roi.
B. Ruelle garnie de maisons, nommée le Petit-Gentilly.
C. Clos Patouillet, occupé en marais légumiers.
D. Rivière de Bièvre.
E. Marais légumiers et chantiers de bois.
F. Marais donnant sur la rue de Seine.
G. Emplacement de l'hôtel de Vauvray.
H. Terrain et maisons des Nouveaux-Convertis.
I. Groupe de maisons bordant un côté du carrefour de la Pitié.

Nos.

1. Porte d'entrée, unique alors.
2. Amphithéâtre pour les cours.
3. Château à un étage occupé par les intendants.
4. Galerie renfermant 600 bocaux de matière médicale.
5. Cour du château.
6. Jardin des plantes des Indes.
7. Parterres servant à la culture des plantes médicinales.
8. Jardin légumier devenu l'école des arbres sous Tournefort (1).
9. Orangerie et son jardin.
10. Banquettes pour les plantes du Midi de la France.
11. Escalier pour monter aux buttes.
12. École de botanique, où les plantes furent d'abord rangées par ordre de vertus, et ensuite d'après le système de Tournefort.
13. Verger agreste en quinconce.
14. Jardin des couches et des légumes délicats.
15. Terrain vague, d'où l'on a tiré le sable pour les allées.
16. Petit bois en étoile et planté d'arbres rustiques.
17. Terrasse donnant sur les marais.
18. Pavillon que Winslow (2) a habité jusqu'à sa mort.
19. Petite butte plantée en arbres et plantes des montagnes.
20. Grande butte avec ses allées en limaçon, plantée d'abord d'arbres de montagnes, puis en vignes sous Chirac (3), et enfin en arbres toujours verts.

(1) Joseph Pitton de Tournefort (1656-1708).
(2) Jacob-Benignus Winslow (1669-1760).
(3) Pierre Chirac (1650-1732).

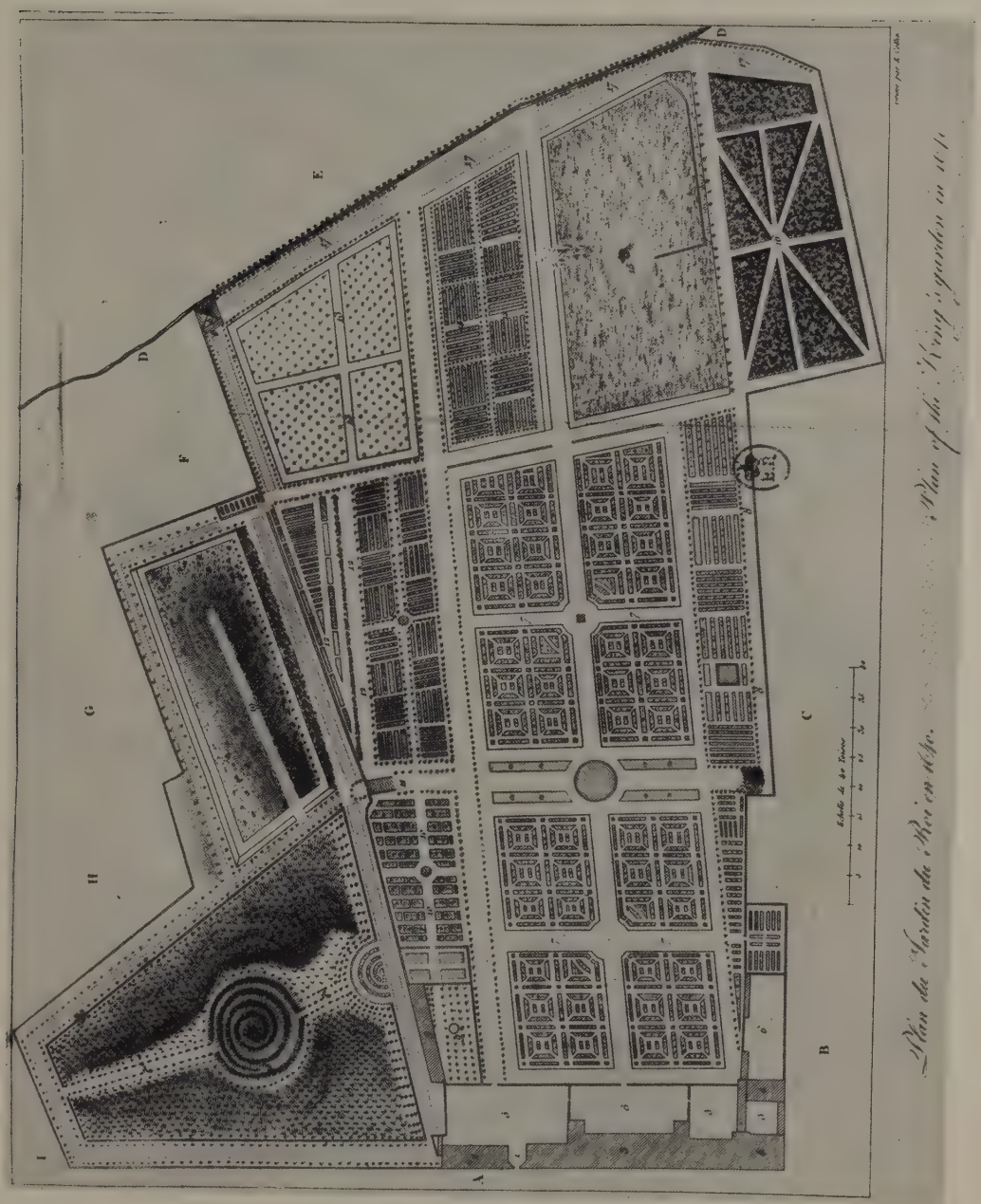

Plan du Jardin du Roi en 1640.

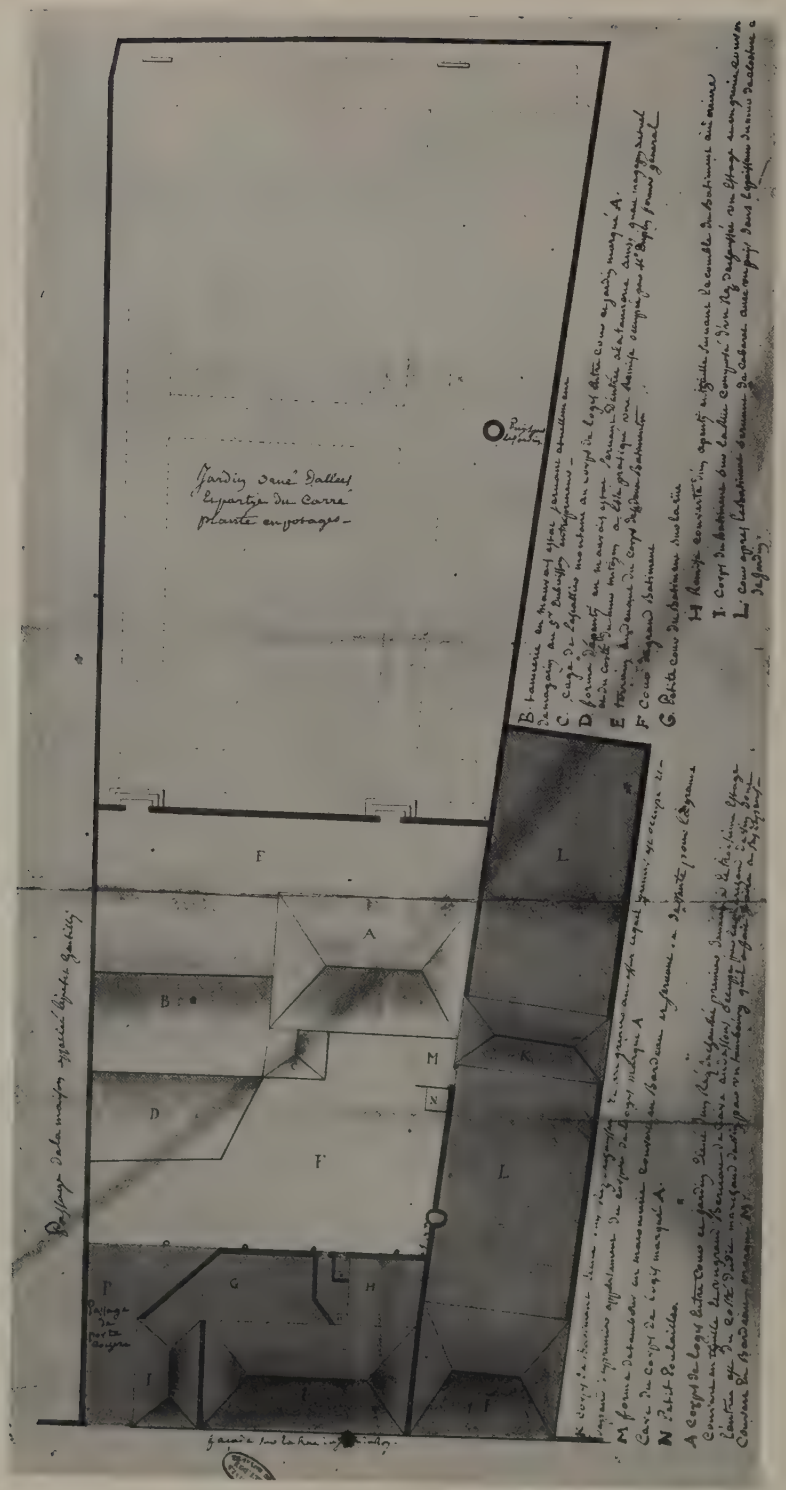

La Nouvelle Intendance (1755) (Arch. nat., Q^1 1357).

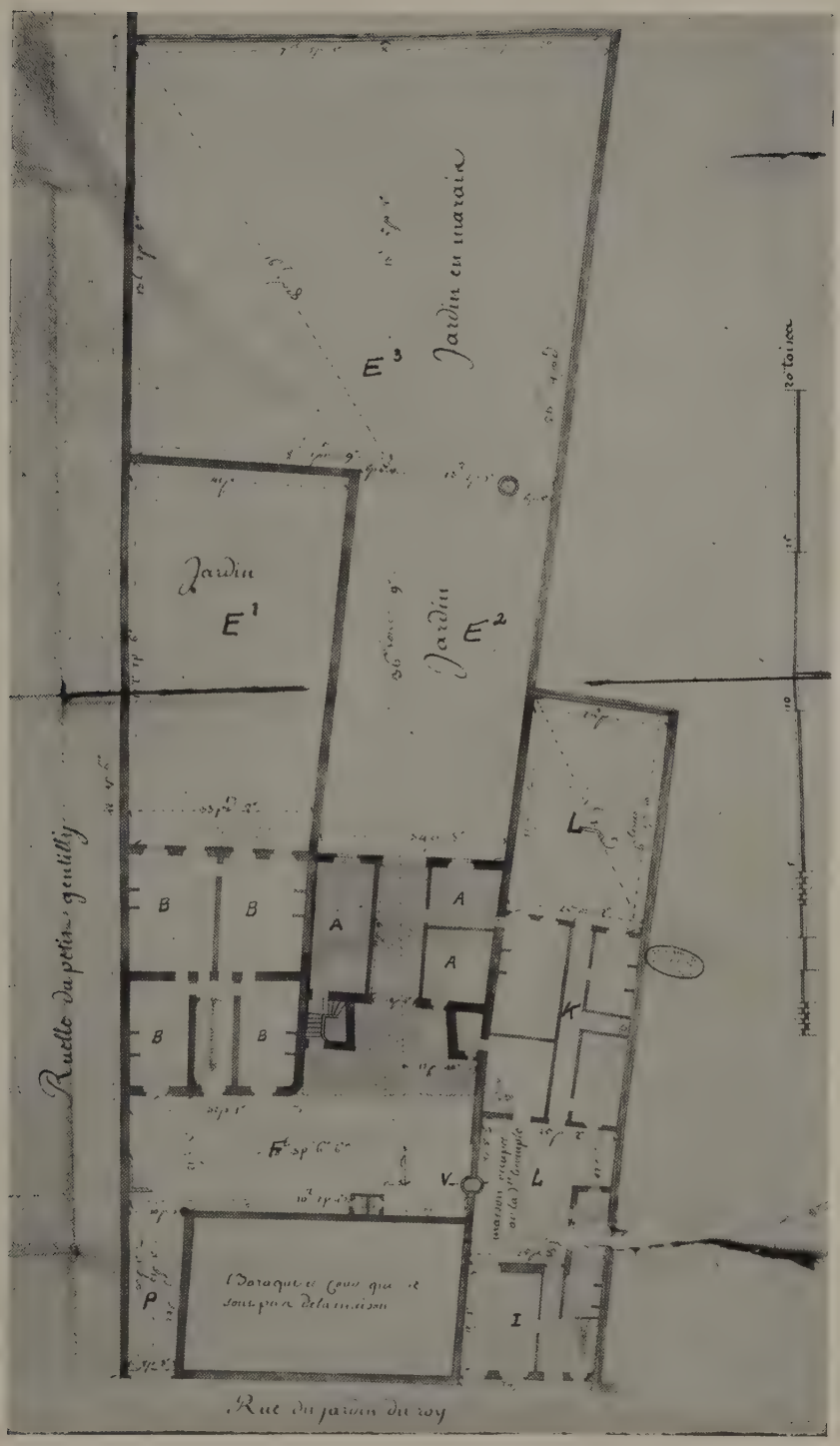

La Nouvelle Intendance (1771) (Arch. nat., Q¹ 1357).

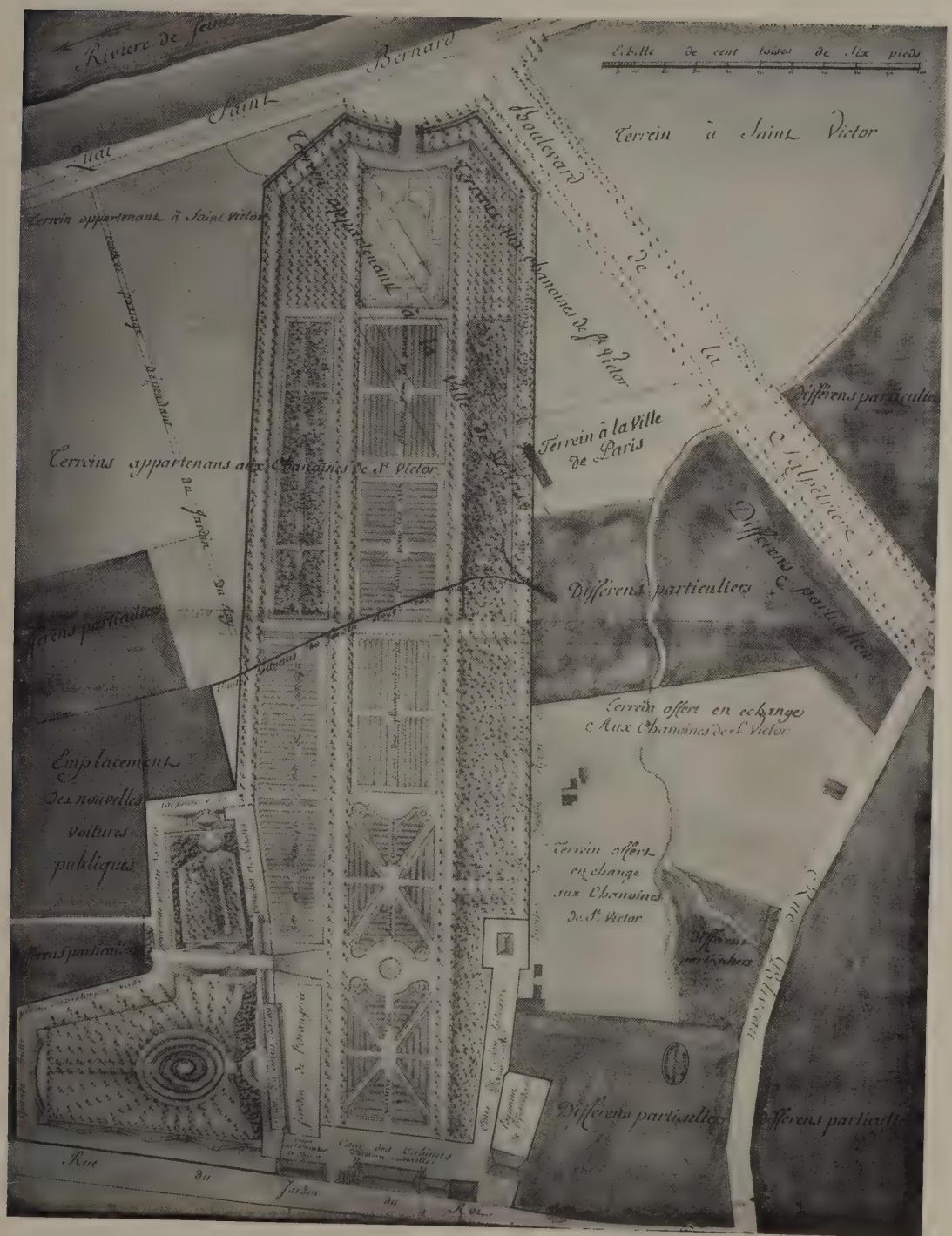

PROJET D'AGRANDISSEMENT (Arch. nat., O¹ 2124 [3]).

LA RUELLE DU PETIT-GENTILLY

Détail du projet d'agrandissement (contrat du 29 octobre 1779).

Plan tiré des archives de maître TANSARD.

A. Grande allée du Jardin du Roi.
B. Extrémité de la cour du Jardin du Roi.
C (1). Portions des bâtiments destinés à agrandir le Cabinet d'histoire naturelle.
D. Murs de clôture du Jardin du Roi du côté du midi.
E. Maison occupée par M. l'Intendant du Jardin du Roi.
F. Cour et jardin de ladite maison.
G (1). Écuries et étables destinées à être abattues, étant très incommodes au Jardin du Roi.

Possessions de M. Dubois dont l'acquisition est nécessaire au Jardin du Roi.

H. Ruelle du Petit-Gentilly.
I. Maison louée au Sieur Boissier, voiturier.
K. Cour de ladite maison.
L. Écurie et cour louées au sieurs Barin, voiturier.
M. Écurie louée au sieur Chaumont, voiturier.
N. Maison et cour louées au sieur Rondeau, scieur de pierre.
O. Grande cour louée à Mme Mantelet, voiturière.
P. Corps de logis à trois étages occupé par Mme Mantelet.
Q. Granges et écuries.
R. Poulailler.
S. Logement des charretiers.
T. Hangar.
U. Corps de logis à trois étages occupé par les gens de M. le baron de Goulas et par d'autres locataires.
V. Puits en maçonnerie.
X. Cour commune à M. le baron de Goulas et aux locataires voisins.
Y. Maison à deux étages louée à M. le baron de Goulas.
Z. Laboratoire de chimie et cabinet d'histoire naturelle.
AE. Tour à trois étages dépendant, ainsi que le bâtiment précédent, de la location de M. le baron de Goulas.
AB. Jardins de M. le baron de Goulas tenant d'un côté au terrain du Jardin du Roi et d'un autre au même terrain, canton du Petit Bois.

(1) Buffon avait déjà acheté ces bâtiments. Cf. p. 144.

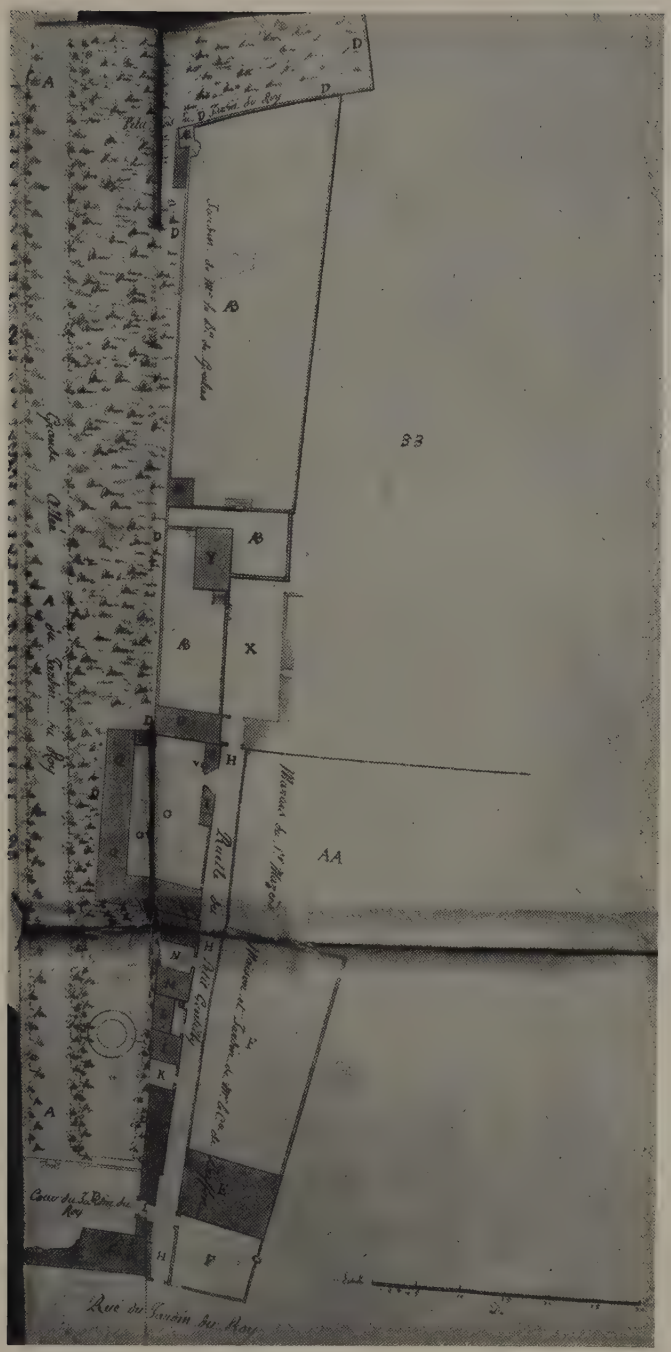

La ruelle du Petit-Gentilly.

LE CLOS PATOUILLET

Détail du projet d'agrandissement (contrat du 30 octobre 1779).

Plan tiré des archives de Maître TANSARD.

Limites du terrain de M. Dubois (1).

A. Maison, cour et jardin de M. le comte de Buffon.
B. Ruelle du Petit-Gentilly.
C. Cour de M. le baron de Goulas.
D. Jardin de M. le baron de Goulas.
E. Mur du Petit Bois du Jardin du Roi.
F. Terrasse du Jardin du Roi donnant sur les marais de l'abbaye de Saint-Victor.
G. Marais de l'abbaye de Saint-Victor.
H. Chantier de la ville pour les marchands de bois forains,
I. Chantier de charpente occupé par M. Belanger (2).
K. Maison et jardin, ci-devant nommé jeu d'arquebuse, à M. L'Ainé, salpêtrier.
L. Boulevard de la Salpêtrière.
M. Rue de Poliveau.
N. Ruisseau et mur qui séparent M. Dubois de MM. de Saint-Sulpice.
O. Rivière des Gobelins qui sépare M. Pelé, fleuriste, de M. Dubois.
P. Mur mitoyen entre M. Dubois et M. Marcès.

Q. Maison, serres et hangar loués au Sr. Le Roy, maraîcher, et fermier de tous les marais de M. Dubois.
R. Marais du Sr. Le Roy.
S. Maison et hangar occupés par le Sr. Baptiste.
T. Marais du Sr. Baptiste.
U. Marais du Sr. L'Ainé.
V. Maison, serre et hangar loués au Sr. L'Ainé, maraîcher.
X. Maison et hangar occupés par le Sr. Jacob, maraîcher.
Y. Marais du Sr. Jacob.
Z. Maison, serre et hangar occupés par le Sr. Fromentin, maraîcher.
AB. Marais dud. Sr. Fromentin.
AE. Rivière des Gobelins, bordée de saules dans toute son étendue.

(1) Le premier groupe d'explications donne les limites de la partie du Clos Patouillet que Buffon a achetée. Le second groupe, à partir de la lettre Q, indique chaque terrain et chaque maison dont il s'est rendu acquéreur.
(2) Ou Bellanger.

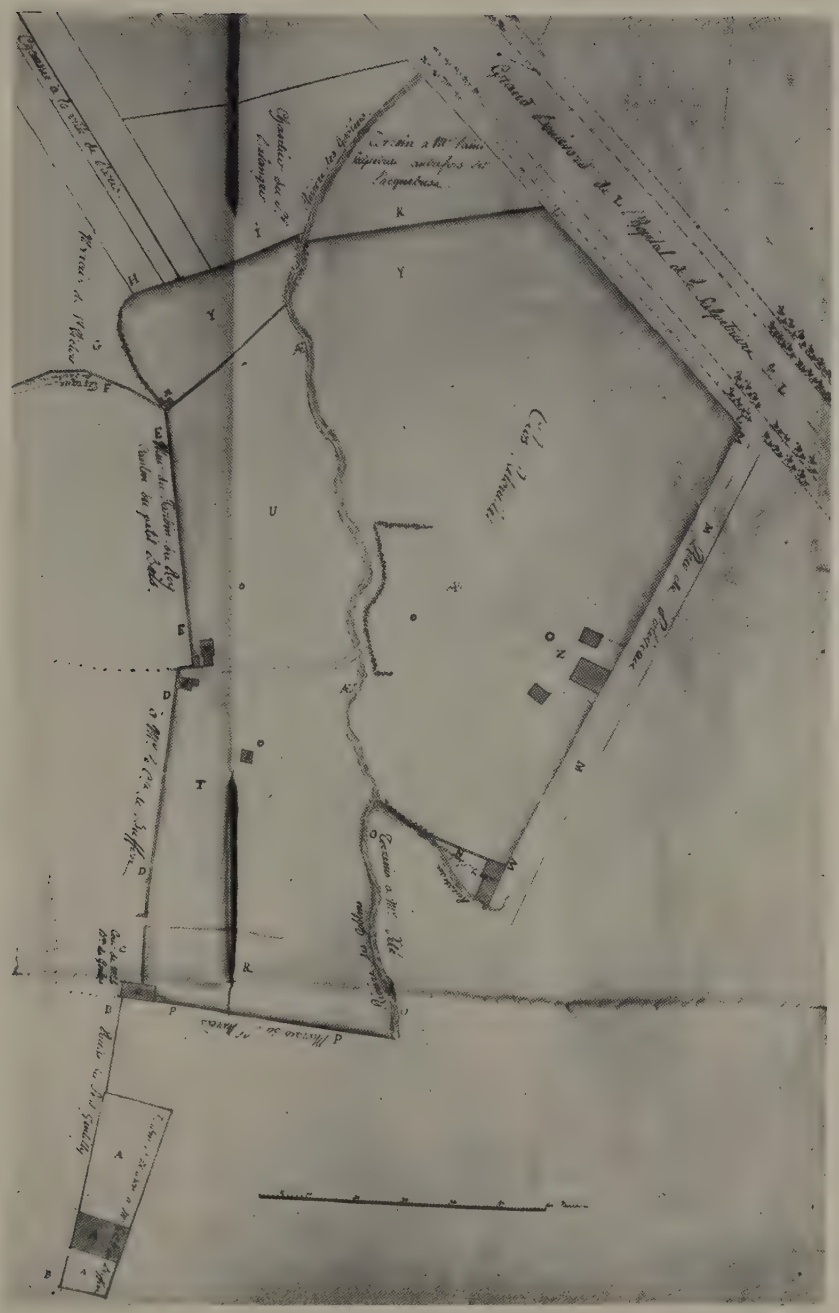

Le Clos Patouillet.

TERRAINS OU IL FUT DÉFENDU DE BATIR

Détail du projet d'agrandissement (arrêt du conseil du 30 octobre 1779).

Plan tiré des archives du Muséum,

A 15 *bis*, 540.

« Ce plan a été levé par ordre de Sa Majesté pour faire connaître les bornes du terrain qui se trouve entre le Jardin du Roi et la rivière de Seine, dans lequel il est défendu de faire aucune construction de bâtiment ni élévation de piles de bois ; sa limite du côté du couchant se trouve formée par les murs de terrasse du Jardin du Roi dans toute leur longueur ; celle du levant est établie par la chaussée qui borde la rivière de Seine ; le côté du nord est borné par une ligne... qui suit la direction du mur de clôture qui sépare le Jardin du Roi de celui de l'hôtel de Vauvray et s'étend jusqu'à la chaussée de la rivière en parcourant une étendue de 172 toises ; enfin le côté du midi est limité par une autre ligne... qui, suivant la direction du mur de clôture du Jardin du Roi, s'en va tomber sur le boulevard de la Salpêtrière, après avoir parcouru une étendue de 140 toises de longueur, ce qui fixe sur le plan (au moyen des deux lignes... qui sont des continuités des murs qui forment la largeur du Jardin du Roi) les limites de l'espace qui se trouve en face du Jardin du Roi, et dans lequel les défenses ci-dessus doivent avoir lieu. »

1. Terrasse du Jardin du Roi sur ledit terrain. — 2. Mur du Petit Bois du Jardin du Roi dont la ligne... est un prolongement direct qui s'étend jusqu'au boulevard de la Salpêtrière et qui forme du côté du midi la limite du terrain dans lequel il est défendu de bâtir. — 3. Terrasse de l'école de botanique. — 4. Terrasse de la petite butte. — 5. Mur qui sépare le Jardin du Roi de celui de l'hôtel de Vauvray ; la ligne... est un prolongement direct qui s'étend jusqu'à la chaussée de la rivière de Seine et qui forme du côté du nord la limite du terrain où il est défendu de bâtir. — 6. Portion de marais dépendant de l'hôtel de Vauvray. — 7. Portion du chantier de l'Image-Saint-François loué à M. Le Doux, marchand de bois à brûler. — 8. Portion du marais occupé par le Sr. Jamais. — 9. Portion du chantier de l'Image-Saint-Pierre loué à M^me^ Talboutier, marchande de bois à brûler. — 10. Portion du chantier de l'Image-Saint-Louis loué à M. Glaudon, marchand de bois à brûler. — 11. Portion du chantier de l'Enseigne du Chêne-Vert loué par M. Dufour, marchand de bois à brûler. — 12. Portion du chantier de l'Image-Saint-Nicolas loué à M. Robequin, marchand de bois à brûler. — 13. Maison à trois étages occupée par M. Robequin. — 14. Chantier de la Barrière loué à M. Safrot, marchand de bois à brûler. — 15. Maison à un étage occupée par les dames Bouillon. — 16. Maison à un étage occupée par M. Rocher, aubergiste. — 17. Ruelle qui conduit du Jardin du Roi à la rivière. — 18. Bureau du commis du chantier de pavé. — 19. Chantiers de pavé occupés par plusieurs maîtres paveurs. — 20. Maison, hangar et chantier du Gros-Buisson occupés par M. Bechois, marchand de bois à brûler. — 21. Maison, serre à légumes et marais occupés par le Sr. Richoux, maraîcher. — 22. Maison à un étage, serre à légumes et marais du Sr. Got, maraîcher. — 23. Mur de la ville qui se prolonge depuis le Jardin du Roi jusqu'à la Barrière. — 24. Maison et marais occupés par le Sr. Noblet, maraîcher. — 25. Maison à un étage, serre à légumes et marais loués par le Sr. Gouot, maraîcher. — 26. Maison à un étage, serre à légumes, hangar et marais occupés par le Sr. Flamin, maraîcher. — 27. Chantiers de bois dans lesquels on a élevé des piles de bois de charpente, de planches et de lattes. — 28. Maisons, cours et jardins occupés par le Sr. Rocher, marchand de vin. — 29. Maison à un étage servant de bureau de logement aux commis de la Barrière. — 30. Barrière Saint-Bernard et fossé qui s'étend jusqu'à la rivière. — 31. Maison à un étage et cours occupées par M. Bernard, marchand de bois carré. — 32. Maison occupée par le Sr. Despois, blanchisseur. — 33. Maison servant de corps de garde au guet. — 34. Maison servant de bureau aux commis des bois carrés. — 35. Petit hangar adossé à une borne servant de limite à la ville de Paris. — 36. Deux guérites de marchands de bois. — 37. Maison à deux étages à l'enseigne du Lion-d'Or occupée par le Sr. de Laune (1), marchand de vin. — 38. Maison à un étage portant l'enseigne du Dragon de la Générale, occupée par le Sr. Picquenard, marchand de vin. — 39. Maison à un étage, hangar et chantier occupés par M. Belanger, maître charpentier. — 40. Ancien chemin dont la ville s'est emparée. — 41. Portion de marais occupée par le Sr. Jacob. — 42. Rivière des Gobelins. — 43. Boulevard de la Salpêtrière.

(1) Ou Delaulne.

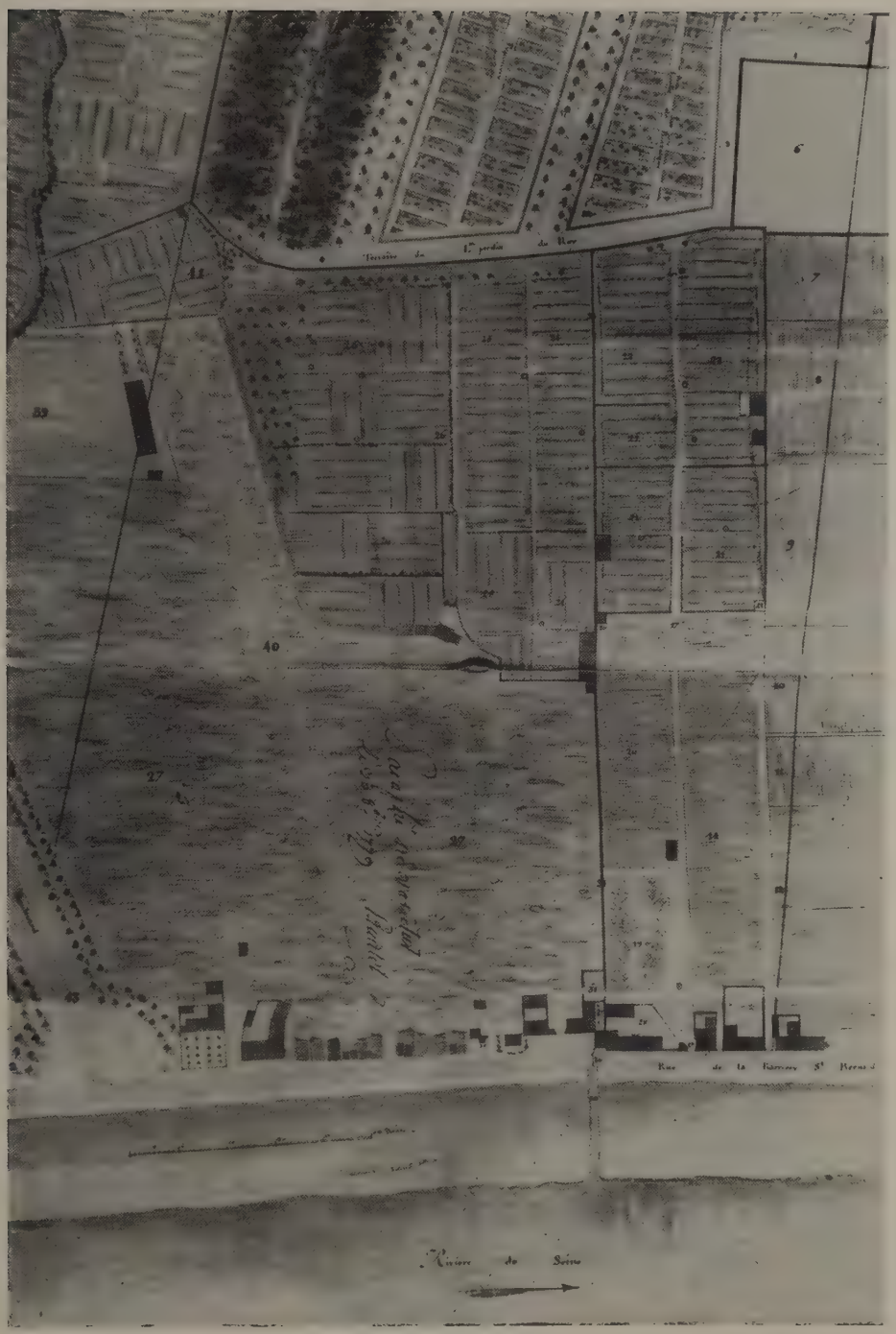

TERRAINS où IL FUT DÉFENDU DE BATIR.

PLAN VERNIQUET (1)

Projet d'agrandissement avec le chemin de desserte.

(Arch. nat., O^1 2125 [5]).

T-T (2) Terrain cédé par Saint-Victor pour compléter le chemin de desserte du côté du boulevard de la Salpêtrière.

V. Terrain appartenant à Buffon depuis le contrat du 30 octobre 1779 (Clos Patouillet), et nécessaire à l'agrandissement du Jardin.

W. Triangle qu'on prit dans le chantier de Bellanger, charpentier de la Ville de Paris, pour continuer le chemin de desserte et les nouveaux alignements du Jardin.

X-X. Terrain revenant au naturaliste du même contrat du 30 octobre 1779 et cédé par lui pour continuer le chemin de desserte.

Y-Y. Terrain acquis par Buffon sur Pernot pour percer le chemin de desserte jusqu'à la rue du Jardin-du-Roi.

ZZ. Maisons où habitaient quelques-uns des sous-locataires des demoiselles Bouillon, et que Buffon fit démolir pour ériger les murs de clôture sur le quai Saint-Bernard.

(1) Edme Verniquet (1727-1804), architecte du Jardin du Roi sous l'administration de Buffon à partir de 1781.

(2) Ces lettres sont de nous.

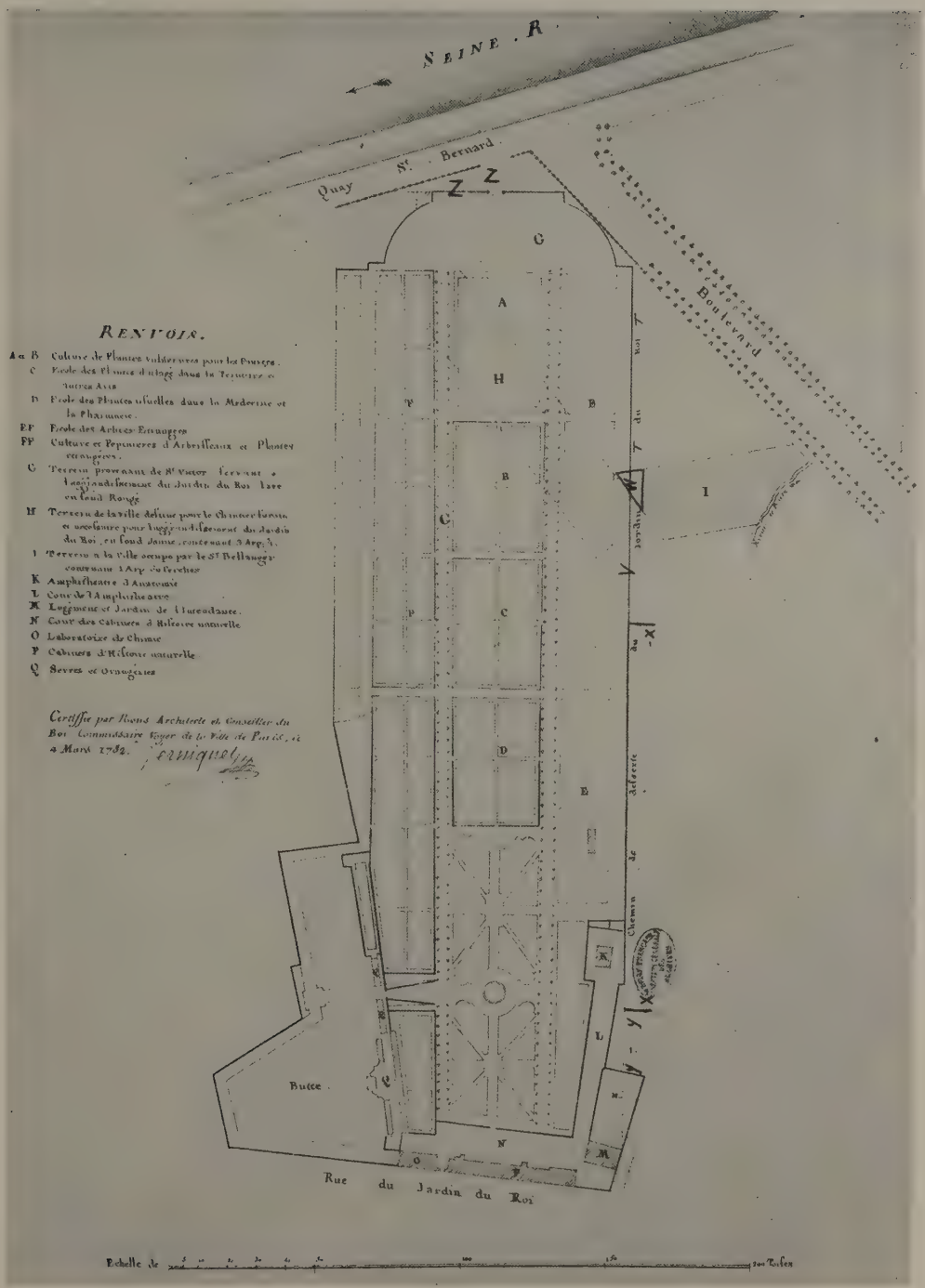

PLAN VERNIQUET.

LE JARDIN DU ROI EN 1788, APRÈS L'AGRANDISSEMENT

Plan tiré de DELEUZE, *op. cit.*, t. II.

A. Rue du Jardin-du-Roi.
B. Rue de Buffon.
C. Boulevard de l'hôpital de la Salpêtrière.
D. Quai Saint-Bernard.
E. Chantiers à bois et jardins maraîchers.
F. Rue de Seine-Saint-Victor.
G. Terrains des Nouveaux-Convertis.
H. Emplacement de plusieurs maisons sur le carrefour de la Pitié.

1. Ligne ponctuée indiquant les limites de l'ancien jardin. — 2. Galerie d'histoire naturelle. — 3. Ancienne chapelle à côté de la porte d'entrée principale. — 4. Bâtiment commencé par Buffon et achevé depuis. — 5. Intendance. — 6. Ancien amphithéâtre. — 7. Orangerie ancienne, avec le terrain qui en dépend. — 8. Emplacement d'une orangerie qui n'a pas été terminée. — 9. Serres chaudes anciennes. — 10. Serres de Dufay, séparées par la pente qui conduit aux buttes. — 11. Serre neuve commencée par Buffon. — 12. Grande butte avec son belvédère. — 13. Petite butte. — 14. Ruelle par laquelle on entrait de la rue de Seine dans le jardin. — 15. Hôtel de Magny, ayant son entrée sur la même rue. — 16. Jardin de cet hôtel. — 17. Nouvel amphithéâtre au fond de ce jardin. — 18. Deux bâtiments aux côtés de l'amphithéâtre. — 19. Alignements de la clôture qui séparait ce jardin de la butte. — 20. Couches pour les semis. — 21. Grande école des plantes. — 22. Ancien parterre. — 23. Pépinière. — 24. Plantations irrégulières, au petit bois, dont une partie occupe l'ancienne école des arbres et au milieu duquel est un café. — 25. Les deux allées principales, plantées en tilleuls. — 26. Allées des marronniers de l'Inde. — 27. Allée qui borde la rue de Buffon. — 28. Bassin creusé jusqu'au niveau de la rivière. — 29. Nouveau parterre. — 30. Carré des arbres fruitiers. — 31. Carré des plantes économiques, qui avait d'abord été une pépinière pour les arbres estivaux. — 32. Deux carrés autrefois supplément de pépinière ; le plus grand est maintenant une école de culture ; le plus petit est planté en arbres printaniers. — 33. Quatre carrés plantés en quinconces d'arbres des quatre saisons. — 34. Allée des Peupliers du Canada. — 35. Allée des Platanes d'Orient. — 36. Allée des Catalpas de Virginie. — 37. Allée des arbres de Judée. — 38. Allée des Tulipiers de Virginie. — 39. Allée des Mélèzes d'Europe. — 40. Allée des Érables d'Amérique. — 41. Allée des Aylantes au faux Vernis du Japon. — 42. Grille sur le boulevard de la Salpêtrière. — 43. Terrasse et porte sur le quai. — 44. Serre transformée depuis en ménagerie.

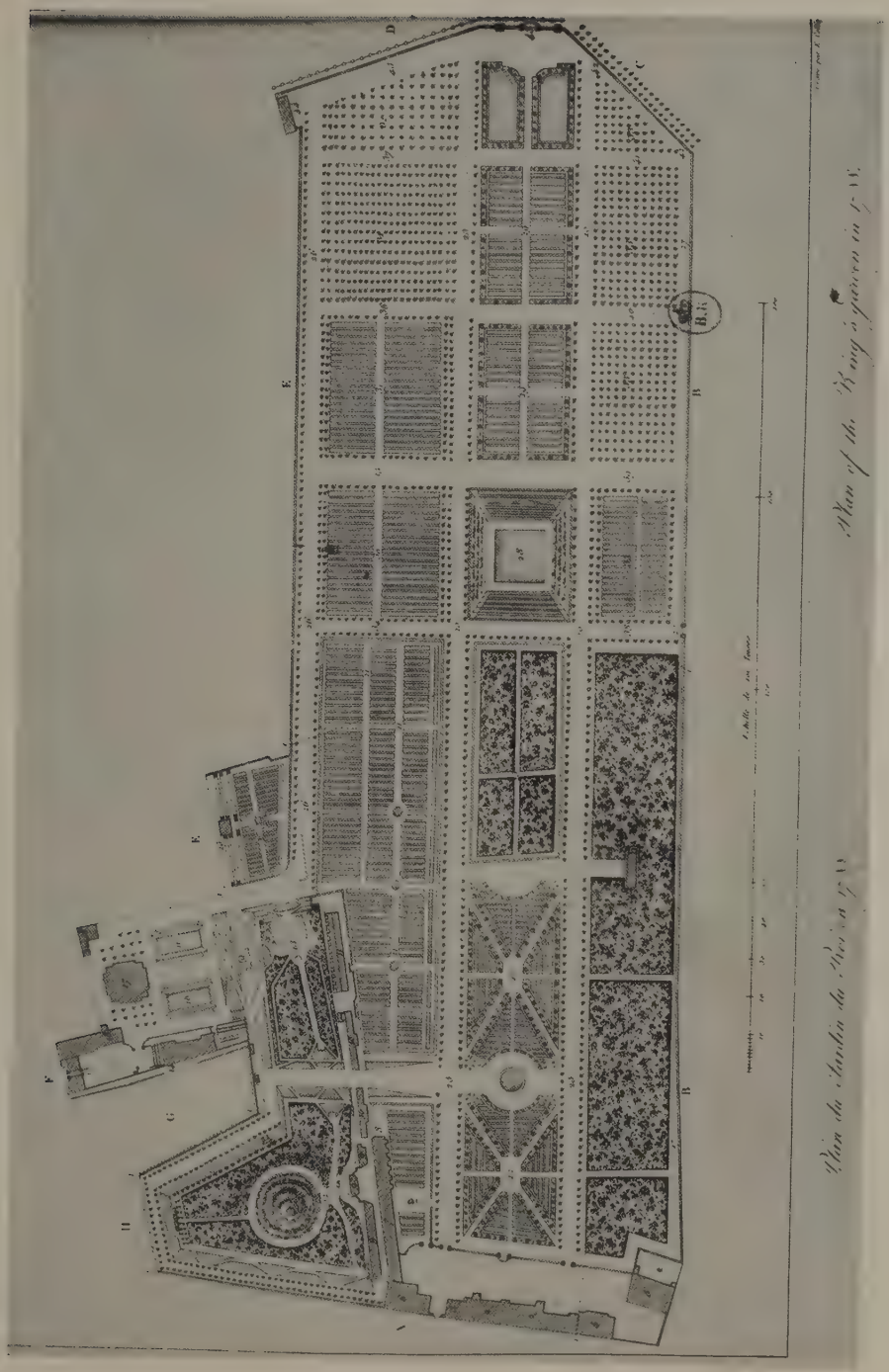

Le Jardin du Roi en 1788, après l'agrandissement.

TERRAINS PRÈS DE LA RUE DE BUFFON

Plan tiré des archives de Maître COUTURIER, notaire à Paris.

I. Terrains que le contrat de rétrocession de 1782 (p. 155-156) réserve à Buffon de ceux achetés dans le Clos Patouillet par le naturaliste en 1779 (la bande claire bordant la rue de Buffon).

A. (1). Cette portion de terrain est probablement le chemin charretier promis aux chanoines de Saint-Victor par le compromis du 26 mai 1781 (p. 153).

B. Terrain conservé par Buffon et vendu par la suite au sieur Mille.

C. Terrain que Buffon possédait encore en 1788.

D. Terrain conservé par Buffon et vendu ou donné par la suite à André Thouin.

E. Terrain conservé par Buffon jusqu'en 1784 et cédé alors à Pernot en échange de 221 toises près du Jardin, qui ont servi à percer le chemin de desserte jusqu'à la rue du Jardin-du-Roi.

II. Terrain acquis par contrat du 8 août 1787 (la partie foncée du plan).

F. A Buffon.

G. A André Thouin.

H. A Boursier (2).

(1) Les lettres sont les nôtres.

(2) Un des notaires de Buffon à Paris.

Terrains près de la rue de Buffon.

CHAPITRE II

BUFFON, HOMME D'AFFAIRES

A. — Les deux théories sur son caractère.

Dans notre premier chapitre, nous avons essayé de résumer les détails de l'agrandissement du Jardin du Roi. A ces faits nous allons maintenant en ajouter d'autres qui, rattachés aux premiers, nous permettront de dégager le côté moral de Buffon, tel que ce côté moral se révèle dans cette affaire. Pour mettre nos conclusions dans le jour qui leur convient il faut, tout d'abord, nous rendre compte de ce qu'on a déjà pensé du caractère de Buffon, homme d'affaires.

Les preuves ne manquent pas pour nous montrer qu'au XVIII[e] siècle on ne fut pas indifférent à l'aptitude que le naturaliste avait pour les affaires. C'est probablement sa réputation d'administrateur qui lui valut de devenir le trésorier de l'Académie des Sciences. Il ne faut pas oublier, non plus, que, dans une circonstance, le roi lui offrit d'administrer une partie du domaine royal (1), et nous venons de voir avec quelque détail ce qu'il fit pour le Jardin des Plantes. Mais si nous cherchons, parmi les écrits de ses contemporains, des expressions d'opinion sur Buffon, homme d'affaires, nous ne trouvons pas grand'chose. C'est, sans doute, parce qu'on ne s'intéressait qu'au savant et aussi parce que les entreprises financières du naturaliste ne pouvaient pas être connues, en général, du public. Il nous est parvenu, cependant, quelques critiques à ce sujet, qui sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont défavorables à Buffon. Il y en a même de très sévères et, dans l'ensemble, elles contribuent toutes à mettre en question la dignité, voire l'honnêteté du grand écrivain. Prenons d'abord la moins sévère.

Condorcet, étant directeur de l'Académie française en 1788, fut chargé de prononcer l'éloge de Buffon, mort au printemps de cette année. Certains passages de son discours sont curieux et touchent au sujet qui nous intéresse. Ce sont des louanges qui semblent contenir une arrière-pensée défavorable. Le directeur de l'Académie loue, par exemple, le grand savant, l'illustre écrivain, mais il se trouve parfois, dissimulées sous ses éloges, des observations sur le caractère de l'homme qui semblent à double sens :

« On doit mettre au nombre des services qu'il a rendus aux sciences les progrès que toutes les parties du Jardin du Roi ont faits sous son administration...

« Dans les commencements de son administration, il avait consacré à l'embellissement du cabinet une

(1) *Œuvres complètes de Condorcet* (éd. Garat et Cabanis), t. IV, p. 76.

gratification qui lui était offerte, mais qu'il ne voulait pas accepter pour lui-même ; procédé noble et doublement utile à ses vues, *puisqu'il lui donnait le droit de solliciter des secours avec plus de hardiesse et d'opiniâtreté* (1)...

« Ce n'est pas seulement à sa célébrité que M. de Buffon dut le bonheur de lever les obstacles qui s'opposèrent longtemps à l'entier succès de ses vues, il le dut aussi à sa conduite. Des louanges insérées dans l'histoire naturelle [*Histoire naturelle*] étaient la récompense de l'intérêt que l'on prenait aux progrès de la science, et l'on regardait comme une sorte d'immortalité l'honneur d'y voir inscrire son nom. D'ailleurs, *M. de Buffon avait eu le soin constant d'acquérir et conserver du crédit auprès des ministres et de ceux qui, chargés par eux des détails, ont sur la décision et l'expédition des affaires une influence inévitable. Il se conciliait les uns, en ne se permettant jamais d'avancer des opinions qui pussent les blesser, en ne paraissant point prétendre à les juger ; il s'assurait des autres en employant avec eux un ton d'égalité qui les flattait et en se dépouillant de la supériorité que sa gloire et ses talents pouvaient lui donner.* Ainsi, aucun des moyens de contribuer aux progrès de la science à laquelle il s'était voué n'avait été négligé. Ce fut l'unique objet de son ambition. *Sa considération, sa gloire y étaient liées sans doute ; mais tant d'hommes séparent leurs intérêts de l'intérêt général qu'il serait injuste de montrer de la sévérité pour ceux qui savent les réunir* (2)... »

Autrement dit, Buffon savait faire parfois l'opportuniste dans des travaux où il n'était pas d'ailleurs, entièrement désintéressé.

Condorcet, quand il a voulu préparer cet éloge, a demandé des notes et des éclaircissements au frère du naturaliste, le chevalier de Buffon (3). Nous avons peine à croire, cependant, que celui-ci ait suggéré au directeur de l'Académie française de lire comme louange le passage que nous venons de citer. C'est plutôt Condorcet lui-même qui l'a composé et il faut, par conséquent, n'accepter son témoignage que sous réserve, jusqu'à ce que nous ayons pu le contrôler au moyen de preuves plus sûres. Car il peut y avoir ici un peu de malice. Condorcet appartenait aux Encyclopédistes et nous savons que, si Buffon a jugé favorablement d'abord l'entreprise de Diderot et de ses collaborateurs (4), il n'a pas voulu se lier avec les personnes, ni entrer dans l'esprit du parti. Aussi les philosophes, qui voyaient le naturaliste s'éloigner d'eux d'une façon plutôt dédaigneuse (5), ne se faisaient-ils faute de l'attaquer lorsque l'occasion s'en présentait. La *Correspondance* de Grimm n'est pas toujours favorable à Buffon, et d'Alembert l'appelait le comte de Tuffières, d'après le *Glorieux* de Destouches (6). Avec Voltaire, ils durent se résigner à sa gloire (7), mais il y a grande apparence qu'ils faisaient, néanmoins, des réserves sur son caractère (8). Chez Marmontel, par exemple, la malice de Condorcet, si malice il y a, devient une accusation sourde :

« Buffon, avec le Cabinet du roi et son *Histoire Naturelle*, se sentait assez fort pour se donner une existence considérable. Il voyait que l'école encyclopédique était en défaveur à la Cour et dans l'esprit du roi ; il craignit d'être enveloppé dans le commun naufrage et, pour voguer à pleines voiles, ou du moins pour louvoyer seul prudemment parmi les écueils, il aima mieux avoir sa barque libre et détachée. On ne lui en sut pas mauvais gré...

« Buffon, mal à son aise avec ses pairs, s'enferma donc chez lui avec des commensaux ignorans et serviles

(1) Les italiques sont les nôtres.
(2) *Ibid.*, p. 73-75.
(3) Nadault de Buffon, *Buffon, sa famille et ses collaborateurs*, p. 248.
(4) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIII, p. 74, 79-81.
(5) Daniel Mornet, *Les sciences de la nature en France au XVIII^e siècle*, p. 126
(6) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIII, p. 64, note 1.
(7) Daniel Mornet, *op. cit.*
(8) Voir aussi sur les rapports de Buffon avec les Encyclopédistes, L. Dimier, *op. cit.*, p. 218-245.

n'allant plus ni à l'une ni à l'autre Académie, et *travaillant à part sa fortune chez les ministres, et sa réputation dans les cours étrangères, d'où, en échange de ses ouvrages, il recevait de beaux présens* (1)...

Le ton de ce passage, dont nous n'avons cité que la partie qui intéresse notre sujet, est dur, presque violent. La critique, qui semble être dictée par une haine de parti, mérite assurément quelque défiance. Ajoutée, cependant, à celle de Condorcet, elle suffit pour montrer que, dans l'esprit de certains des Encyclopédistes, Buffon passait pour être un opportuniste, que selon eux sa fortune serait due, en grande partie, à ses courbettes et à la bienveillance des ministres.

En dehors de l'école encyclopédique, il ne semble pas qu'on se soit occupé au XVIII^e^ siècle de Buffon, homme d'affaires. Métra, qui remarque dans ses *Mémoires* que le naturaliste réalise de beaux bénéfices avec le fer qu'il vend au Gouvernement, pense peut-être aux grilles du Jardin du Roi (2), et d'autres ont, sans doute, pensé comme lui. Mais, si c'est là une critique qu'il adresse à Buffon, il ne la fait pas d'une façon très sévère.

Sous la Révolution, il s'est développé une critique bien autrement sérieuse que les observations d'un Métra ou les ressentiments des Encyclopédistes. Nous avons vu dans le premier chapitre de cette étude que Buffon, pour achever l'agrandissement du Jardin, dépossédа certaines personnes des maisons et des terrains qui empêchaient l'accomplissement de son projet. Or, lorsque la Révolution éclata, ces personnes se réunirent pour demander des indemnités devant les tribunaux révolutionnaires, pour dire que leurs droits avaient été violés et pour intenter des procès au fils du naturaliste (3). Elles ont fait circuler des imprimés qui traitaient de voleurs Buffon et ses amis les ministres. A en croire les auteurs de ces pamphlets, le naturaliste aurait profité de l'agrandissement du Jardin du Roi pour augmenter sa propre fortune aux dépens de quelques petites gens qui ne pouvaient pas se défendre contre son abus d'autorité. Ces allégations trouvèrent en 1792 une sorte de confirmation dans la publication du journal d'une voyageuse anonyme : « M. de Buffon, dit la voyageuse, était un mauvais voisin, un méchant seigneur... Il est peu de personnes à Montbard à qui je me sois adressée qui ne se plaignent de lui (4). »

C'étaient là de très graves accusations, auxquelles il fallait répondre. Buffon étant mort depuis quelques années, la défense de son nom incombait aux soins de son fils et de son frère. Mais cette défense devint singulièrement plus compliquée lorsque le fils eut à se défendre lui-même. Incarcéré pour des raisons qui n'ont pas encore été éclaircies, le jeune homme fut impliqué ensuite dans la conspiration du Luxembourg et périt sur l'échafaud le 10 juillet 1794 (5). Ce n'était que dix-sept jours avant le 9 thermidor, qui eût été

(1) *Mémoires de Marmontel* (éd. Maurice Tourneux), t. II, p. 240-241. Les italiques sont de nous.

(2) Métra, *Correspondances secrète, politique et littéraire ou Mémoires pour servir à l'histoire des cours*, etc., t. XIII, p. 344-345.

(3) Cf. *Au Roi et aux représentans de la Nation...* (Bibl. nat., LK^7^ 7472) ; et Arch. nat., O^1^ 2126, liasse 9, *A Nosseigneurs les Représentants de la Nation, Observations en réponse aux réclamations de plusieurs particuliers Locataires des Terreins qui ont servi à l'agrandissement du Jardin du Roi.*

(4) *Journal d'un voyage de Genève à Paris par la diligence fait en 1791* (Genève, Paris, 1792), p. 88-90. Les recherches les plus récentes sur Buffon et sa ville natale confirment l'observation de la voyageuse anonyme. Buffon, certes, est la plus grande gloire de Montbard, mais il n'en est pas moins vrai que son nom est devenu « synonyme, pour les Montbardois, d'arbitraire, d'usurpation et spoliation ». Cf. H. Dargentolle, « Buffon et Montbard », dans le *Bulletin de la Société Archéologique et Biographique du canton de Montbard*, 2^e^ série, juillet 1930.

(5) Nadault de Buffon, *op. cit.*, p. 191-242. Si Buffon fils n'avait pas été emprisonné, il aurait échappé peut-être à la conspiration et, par conséquent, à l'échafaud. Nous nous demandons alors : qui l'a fait mettre en prison ? On ne le sait pas, mais il est très possible que ce fût les sous-locataires des demoiselles Bouillon que Buffon père avait dépossédés de leurs terrains et

le salut. Alors, Betzy Daubenton (1), sa seconde femme, dut continuer la défense contre leurs ennemis, qui étaient en même temps les détracteurs de la mémoire de Buffon.

Betzy Daubenton mourut en 1852 sans laisser d'enfant. La descendance directe du naturaliste fut ainsi éteinte. Mais on comprend sans peine que les enfants et les petits-enfants de Mme Nadault (2), sœur de Buffon, aient été imbus, tout aussi bien que Betzy, du désir de justifier la mémoire de leur grand aïeul. La plaie, d'ailleurs, ouverte dans le cœur des parents par des accusations antérieures restait toujours entretenue grâce à certaines publications. Au XIXe siècle, les pamphlets de la période révolutionnaire étaient, sans doute, oubliés du public et les poursuites contre Betzy Daubenton sous le Directoire et le Consulat (3) ne devaient être connues, en général, que des parties intéressées. Mais on continuait à faire de nouvelles éditions d'un petit ouvrage, *Voyage à Montbard* par Hérault de Séchelles (4), un jeune magistrat qui avait péri, lui aussi, sous la hache révolutionnaire. Dans ce livre, qui avait paru pour la première fois en 1785 avant la mort de Buffon, l'auteur prend un soin particulier de souligner l'extrême orgueil, les petits vices et les manies du naturaliste. Buffon, indifférent aux polémiques et passif devant un ouvrage de cette sorte, avait gardé le silence. Mais les observations du jeune magistrat, répétées dans de nouvelles éditions et lues par le public, irritèrent les descendants du naturaliste. Et puis, de 1838 à 1845, on publia les *Mémoires secrets* du comte d'Allonville. Si Hérault de Séchelles n'avait pas été trop tendre pour Buffon, ces *Mémoires secrets* étaient mille fois plus durs. On y dit :

« Quelques figures de femmes doivent nécessairement faire partie du groupe offert par la maison d'Orléans, entre autres celles de Mmes de Montesson, de Buffon (5) et Genlis... Quant à Mme de Buffon, bien moins présente aux souvenirs du public actuel, et à qui celui plus ancien ne rendit pas assez justice, il eût fallu connaître l'intérieur de sa maison pour avoir le droit de la juger. Mariée jeune et douée des charmes ravissants de la figure, de l'esprit et du caractère, on l'unit à un être brutal et bête, fils du plus pur de nos écrivains, mais du plus impur de tous les hommes. Il est pénible sans doute d'avoir à dépouiller le génie de ce lustre de vertus qui ajoute tant à son éclat ; pour s'y résoudre, il faut que l'intérêt si puissant et si cher d'une tendre et pour ainsi dire fraternelle amitié en fasse un devoir ; je dirai donc que le comte de Buffon, devenu amoureux fou de sa belle-fille, essaya de la corrompre, brouilla l'époux et l'épouse, fit un insupportable enfer de la vie d'une jeune femme née et élevée pour devenir un modèle de conduite et d'honneur. Alors se présente à ce cœur ardent et brisé, pur encore et méconnu, tout ce qui pouvait en triompher ; c'est un prince (6) qui sait embellir ses hommages d'une délicatesse et d'un respect qui jamais ne se démentirent (7). »

Cette accusation, qu'elle soit vraie ou fausse, est choquante et on ne peut douter que,

maisons. Il a existé dans la bibliothèque de M. Paul Lacombe un *Mémoire pour les locataires à vie des terreins qui ont servi à l'agrandissement du Jardin des Plantes, ordonné par le ci-devant Roi ; contre la citoyenne Leclerc de Buffon [Betzy Daubenton] et l'Agent du Trésor Public.* — Louis Denise, qui, dans sa *Bibliographie du Jardin des Plantes*, a signalé l'existence de cette pièce, a ajouté ces mots : « Postérieur à 1795. Si l'on en croit les signataires de cette pétition, ce serait sur leurs réclamations que Buffon fils aurait été incarcéré, le 22 messidor an II » (p. 110-111). Il serait intéressant de retrouver ce mémoire. Nous l'avons cherché en vain. La bibliothèque de M. Paul Lacombe (décédé le 21 février 1921) fut vendue en 1922 et 1923 chez Ch. Bosse, libraire à Paris. Ce mémoire portait dans le catalogue de vente le numéro 2396, mais on ne connaît pas le nom de l'acquéreur.

(1) Élisabeth-Georgette Daubenton (1775-1852).
(2) Catherine-Antoinette Leclerc de Buffon (1746-1832).
(3) Cf. Denise, *op. cit.*, numéros 197 et 198.
(4) Jean-Marie Hérault de Séchelles (1760-1794).
(5) Marguerite-Françoise de Cépoy, première femme de Buffon fils, divorcée d'avec lui le 14 janvier 1793.
(6) Louis-Philippe Joseph, dit *Philippe-Égalité* (1747-1793).
(7) T. I, p. 269-270.

pour les descendants de Buffon, elle ne rendît encore plus insupportables toutes les attaques antérieures. N'oublions pas qu'au moment où parut ce passage Betzy Daubenton vivait encore. Mais on allait défendre la mémoire du grand homme ; on allait répondre aux pamphlétaires de la Révolution, aux Hérault de Séchelles, aux comtes d'Allonville. Cette réponse sera la publication de la *Correspondance inédite* de Buffon. Ces lettres permettront au public de juger par lui-même du caractère du naturaliste. L'éditeur, qui était l'arrière-petit-neveu de Buffon, nous dit dans son introduction :

« Désireux, à notre tour, de montrer tel qu'il fut celui dont nous avons de bonne heure appris, dans les récits de la famille, à connaître la vie, à honorer la mémoire, nous avons patiemment réuni et mis en ordre les matériaux que nous offrons aujourd'hui au public.

« Nous aurions pu, à l'aide de ces précieux documents, entreprendre une apologie de Buffon et la réfutation du *Voyage à Montbard*. Mais nous ne connaissons pas de tâche plus ingrate ; le succès en est toujours douteux. On lit, il est vrai, les pages qui justifient ; mais on a lu aussi celles qui déchirent, et, comme la nature humaine est plus portée au blâme qu'à l'éloge, les spectateurs de l'attaque et de la défense n'y voient qu'un divertissement... Les droits de la vérité n'ont rien à gagner d'ordinaire à cette espèce de duel.

« Au lieu de réfuter Hérault de Séchelles, nous avons mieux aimé laisser parler Buffon lui-même (1). »

L'idée était bonne. Ce recueil de lettres offre, néanmoins, un caractère apologétique à cause des *notes et éclaircissements* que l'éditeur y a joints. Ces annotations constituent, en effet, une éloquente défense de la mémoire de l'aïeul. Si Nadault nous dit dans son introduction qu'il laissera parler Buffon, il n'en est pas moins évident qu'il s'est donné à lui-même la tâche de détruire, par ces notes, tout ce qui pour lui était fausses légendes, tout ce qui provenait des pamphlets révolutionnaires, des Hérault de Séchelles, etc. Il semble, d'ailleurs, avoir réussi. Sainte-Beuve salue avec éloges cette *Correspondance inédite*, qui nous rend, dit-il, « le plus sincère et le plus véridique témoignage des mœurs de Buffon, de ses habitudes d'esprit, de sa manière d'être et de sentir (2) ».

Évidemment, ni les malices de Hérault de Séchelles, ni les accusations du comte d'Allonville ne nous intéressent ici directement et, si nous les avons mentionnées, ce n'est que pour montrer la *Correspondance* de Buffon dans son vrai jour. Car, à bien la prendre, et malgré la bonne foi apparente des annotations, elle est un ouvrage apologétique qui mérite d'être vérifié tout aussi bien que les pamphlets révolutionnaires ou les critiques adressées à Buffon par le parti encyclopédique.

Jusqu'ici, cependant, rien n'a démenti la véracité des renseignements apportés par Nadault. Tous ceux qui, depuis 1860, se sont occupés de la biographie du naturaliste ont accepté et suivi les indications données dans la première édition de la *Correspondance*. C'est ce recueil de lettres et les annotations de l'éditeur qui, à juste titre, font autorité aujourd'hui dans toutes les questions se rapportant à la vie et au caractère de Buffon.

Or, comment Nadault envisage-t-il Buffon, homme d'affaires ? Pour l'arrière-petit-neveu, le naturaliste est toujours grand et digne, toujours sensé et très ami de l'ordre, mais généreux en même temps et extrêmement désintéressé. Dans l'affaire de l'agrandissement, par exemple, Nadault nous le montre qui surmonte de très grandes difficultés

(1) *Correspondance inédite de Buffon*, t. I, p. II-III.
(2) *Causeries du lundi*, t. XIV, p. 322.

pour accomplir l'achèvement du Jardin, qui est l'ami respecté des ministres, qui fait personnellement des avances énormes à la trésorerie publique ; qui, lorsque le gouvernement ne paye pas ces avances, se ruine au nom des sciences pour doter son pays d'un grand établissement scientifique (1). Ce n'est pas là le Buffon des encyclopédistes et des pamphlets révolutionnaires. C'en est justement le contraire, et nous nous trouvons, par conséquent, en présence de deux théories bien différentes sur le caractère du naturaliste : était-il, en réalité, dur et égoïste pour les petites gens dont il n'avait rien à craindre et trop soumis devant les grands ? Ou était-il pour tout le monde un modèle de dignité et de désintéressement ? Qui faut-il croire, des contemporains qui ont vu Buffon à l'œuvre, mais qui ont été ses adversaires, ou bien de Nadault, qui a fait des recherches considérables sur son aïeul, mais qui ne semble pas, toutefois, entièrement exempt de l'esprit de parti pris ?

Pour résoudre ces questions, on pourrait chercher dans la vie de Buffon une période où il aurait eu des relations suivies avec les ministres ; où il aurait eu l'occasion de montrer son égoïsme ou sa générosité ; où — en un mot — il aurait pu révéler son caractère d'homme d'affaires. Cette période existe. C'est celle de l'agrandissement du Jardin du Roi. Nous allons maintenant repasser certains aspects de cette affaire, pour déterminer si Buffon y a été réellement désintéressé et pour analyser la méthode qu'il a suivie et qui lui a permis d'accomplir son projet. C'est sur ces points que les deux théories se montrent en contradiction.

B. — La question de son désintéressement.

Nous avons vu dans le premier chapitre de cette étude que Buffon, lorsqu'il voulait faire quelque acquisition pour le Jardin, avançait le plus souvent de ses propres fonds, et que le gouvernement le remboursait par la suite. C'est sur ce système qu'était réglée toute l'administration financière de l'établissement. Nadault a beaucoup insisté sur ce fait qui, pour lui, serait une preuve de la générosité et du désintéressement de son aïeul.

Il est incontestable, d'ailleurs, que Buffon est mort laissant à ses successeurs non seulement des avances à recouvrer, mais encore des engagements à remplir. Le montant de la somme dont il était à découvert en avril 1788 s'élève au chiffre relativement énorme de 458 039 livres, 2 sous et 2 deniers (2). Sur cette somme, il était dû par le gouvernement à la succession du naturaliste quelque 232 357 livres, 4 sous et 11 deniers pour avances qu'il avait faites, et la succession elle-même devait payer dans le cours des années 1788, 1789 et 1790 environ 225 681 livres, 17 sous et 3 deniers, tant pour notes de travaux non soldées que pour régler des emprunts que Buffon avait été obligé de contracter en vue d'achever le perfectionnement du Jardin. 108 576 livres, 1 sou et 11 deniers furent remboursés à Buffon fils par le Gouvernement avant la fin de 1789 (3), mais alors survint la

(1) Cf. les annotations aux pages 298, 301, 302, 322, 352, 354, 356-359, 360 et *passim* du tome XIV de la *Correspondance générale de Buffon*. Dans les notes qu'il a jointes à cette seconde édition de la *Correspondance*, Nadault répète et développe parfois les idées qu'il avait déjà exprimées dans la première édition.

(2) Cf. Arch. nat., O^1 2126, liasse 8, les deux mémoires du Chevalier de Buffon des 14 et 17 août 1788.

(3) Comparer les deux mémoires cités ci-dessus avec les annotations à l'encre ajoutées à une copie du *Rapport du Comité des finances par M. Le Brun* (*ibid.*, liasse 9), et avec la lettre du 25 novembre 1789 de Boursier à Thouin (Muséum, ms. 309, f° 11-IV).

Révolution, et le reste de la dette, apparemment, ne fut jamais payé. Ce fut un désastre pour la famille. Une perte d'environ 350 000 livres est énorme. Ce fut en partie la ruine pour les descendants du naturaliste, car, si nous devons en croire Nadault, Buffon fils fut obligé de vendre à perte, dans un temps de crise, pour faire honneur aux engagements de son père, des immeubles et des terrains qui auraient avec le temps acquis une valeur considérable (1).

C'est en s'appuyant sur ce passif que Nadault a conclu à un désintéressement sans pareil chez son aïeul. C'est pour expliquer la perte de ces 350 000 livres qu'il nous a décrit un Buffon qui, luttant contre toutes sortes de difficultés, aurait jeté aveuglément sa fortune dans les travaux du Jardin du Roi, qui se serait ruiné pour achever un établissement qu'il avait en grande partie créé.

Si nous nous en tenons à la seule constatation du passif, il nous semble que cette explication est plausible. Mais, si nous rattachons les pertes de Buffon, comme nous devons le faire, aux autres épisodes de l'agrandissement, nous verrons que Nadault s'est trompé, qu'il nous a donné une fausse idée du caractère du naturaliste. En 1788, Buffon faisait des avances à la trésorerie depuis quarante-neuf ans. On lui avait toujours remboursé ses avances, avec des délais, des retards, il est vrai, mais à la longue, on l'avait toujours payé. Quelle raison avait-il en 1787 pour croire qu'à l'avenir ses fonds ne rentreraient plus ? Évidemment, il n'en avait aucune. Avec le baron de Breteuil, qui était alors ministre, il avait même prévu les grosses dépenses que devaient entraîner pendant les années 1787, 1788 et 1789 l'acquisition de l'Hôtel de Magny et la construction du nouvel amphithéâtre (2). André Thouin nous fait savoir que ce même ministre avait promis à Buffon que les fonds destinés au Jardin en 1788 et 1789 ne s'élèveraient pas à moins de 200 000 livres par an (3). Aussi a-t-on fait ce qui était possible, après la mort du naturaliste, pour rembourser, non seulement ce qui était dû par le gouvernement à la succession, mais aussi ce qui devait solder les dettes contractées par Buffon dans l'intérêt du Jardin (4). Le payement de ces sommes fut autorisé par des ordonnances du ministre, mais on se trouvait en face d'une caisse vide. La Révolution avait commencé. La situation de créancier, dans laquelle se trouva Buffon vis-à-vis de l'État, ne prouve donc pas qu'il se soit ruiné aveuglément dans l'intérêt des sciences. Elle nous montre tout au plus qu'il fut surpris, comme tant d'autres, par la Révolution.

D'ailleurs, les opérations financières qui concernent le passif n'intéressent que les deux dernières années de la vie du naturaliste. Il s'était occupé, cependant, depuis 1766, d'acquisitions et d'échanges de terrains pour le perfectionnement du Jardin, et c'est en étudiant les opérations qui eurent lieu entre cette date et 1787 que nous pourrons mieux résoudre cette question du désintéressement de Buffon, homme d'affaires.

Nous avons vu qu'en 1766 il céda l'appartement qu'il occupait pour donner plus d'espace au Cabinet du Roi. Nadault a insisté sur le sentiment généreux qui aurait inspiré

(1) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIV, p. 356-359, note 4.
(2) Arch. nat., O^1 430, p. 76-77.
(3) Muséum, ms. 311, *Note à joindre à l'état de la dépense générale du Jardin du Roi* [période du 17 juin 1787].
(4) Arch. nat., O^1 262, p. 83 ; et *ibid.*, O^1 263, p. 95.

ce déménagement (1). Il n'y a aucun doute que Buffon ne tînt beaucoup à augmenter les collections, mais l'arrière-petit-neveu a exagéré la fatigue et les ennuis causés par ces changements d'habitation. Le naturaliste n'a pas l'air de se plaindre de l'*Hôtel Lebrun* lorsqu'il écrit le 13 février 1767 à son ami dijonnais, le président de Ruffey (2) : « J'habite actuellement une assez belle maison rue des Fossés-Saint-Victor (3)... » Quant à la dépense occasionnée par les deux déménagements que nous connaissons (4), Nadault se trompe en croyant qu'elle fut défrayée par Buffon (5), qui, en réalité, sut tourner très habilement cette affaire à son profit. Comme dédommagement, le roi lui donna une somme de 18 000 livres (6). Son loyer fut payé également par le Gouvernement. On lui donna à cet effet une rente viagère de 6 000 livres, dont 3 000 étaient reversibles sur la tête de sa femme et sur celle de son fils (7). Mais, à partir de 1771, le naturaliste habita la nouvelle Intendance, où il n'y avait pas de loyers à payer. De 1771 à 1787, il gagna donc sur cette pension 96 000 livres (8). Ce n'est pas tout. En 1778, comme nous l'avons vu, il vendit la nouvelle Intendance au Gouvernement moyennant une rente viagère de 5 600 livres sur sa tête et sur celle de son fils. Avant sa mort, cette rente lui avait déjà rapporté 50 400 livres (9). Nous ne savons pas combien Buffon paya de loyers pendant les cinq ans qu'il loua l'*Hôtel Lebrun*, mais ces frais n'excédèrent probablement pas les 6 000 livres de pension qu'on lui avait données. La nouvelle Intendance ne coûta que 12 000 livres (10), plus les réparations, qui, à partir de 1778, furent payées par le Gouvernement. Tout compris, cette affaire a dû rapporter au naturaliste quelque 75 000 livres de bénéfices, et, si la Révolution n'était pas survenue, Buffon fils aurait gagné bien davantage, grâce aux deux pensions reversibles sur sa tête.

L'échange de terrains avec Saint-Victor sera encore plus avantageux pour le naturaliste que l'acquisition et la vente de la nouvelle Intendance. Il se rendit acquéreur du clos Patouillet et des terrains qui forment aujourd'hui la partie méridionale du Muséum (mais non pas celle qui est au delà de la rue de Buffon) par cinq contrats différents (11). Ces terrains lui coûtèrent 164 000 livres, dont le Gouvernement lui remboursa 99 000 avant la fin de 1781. L'année suivante, il fit au roi la rétrocession dont nous avons parlé plus haut (12). Par ce contrat, et moyennant la somme de 191 886 livres, il céda au domaine royal une partie seulement des terrains qu'il avait acquis. La partie qu'il en garda se trouvait en bordure de la nouvelle rue qu'on allait percer, et sa valeur, en conséquence, devait augmenter par la suite (13). Il avait été obligé d'indemniser certains locataires des terrains

(1) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIII, p. 217, note 1.
(2) Gilles-Germain Richard de Ruffey (1706-1794).
(3) *Ibid.*, p. 158.
(4) Voir plus haut à la page 138.
(5) *Loc. cit.* et *ibid.*, p. 319, note 1.
(6) Arch. nat., O^1 197, f° 267.
(7) *Ibid.* Après la mort de la femme de Buffon (1732-1769), les 3 000 livres furent augmentées de 1 000 livres (*ibid.*, O^1 198, f° 113).
(8) Nadault de Buffon, *op. cit.*, p. 97, premier article sous *Pensions*.
(9) *Ibid.*, p. 93, deuxième article sous *Rentes*.
(10) Cf. ci-dessus les pages 139-140.
(11) Du 26 décembre 1777 (p. 144-145) ; du 11 juillet 1778 (p. 145) ; du 29 octobre 1779 (p. 147) ; du 30 octobre 1779 (p. 148) ; du 12 décembre 1784 (p. 157-158).
(12) P. 155-156.
(13) *Ibid.*

échangés, mais cet argent lui fut rendu par le Gouvernement (1). Donc, selon les chiffres que nous venons de citer, il gagna dans cette série d'opérations quelque 126 886 livres, plus la valeur des terrains qu'il conserva pour lui-même.

A notre avis, tous ces bénéfices ne sont pas à l'honneur de Buffon. Si quelques-uns des locataires furent indemnisés, il y en avait d'autres qui ne le furent pas. Nous ne saurions dire si leurs demandes étaient exorbitantes ou non. D'après les pièces d'archives qui ont été conservées et qui se rapportent à cette affaire, il paraît que légalement le naturaliste était toujours dans son droit lorsqu'il refusait de payer. Mais, pour peu qu'on lise ces documents avec attention, il est parfaitement évident que c'est pour lui donner le moyen d'agrandir le Jardin que ces petites gens ont été expulsés des terrains qui leur permettaient de gagner leur vie. Il est donc un peu choquant de voir que, dans cette affaire, Buffon a profité personnellement, et largement, tandis que les demoiselles Bouillon, par exemple, furent réduites à demander des secours (2). Il est vrai que le prolongement du Jardin jusqu'à la rivière avait présenté d'abord de graves obstacles, et le naturaliste, lorsqu'il eut mené l'affaire à bien, méritait sans doute une récompense. Mais alors, voyons les choses comme elles sont : au lieu de dire qu'il avait agi par pur désintéressement, disons franchement qu'il tenait à obtenir cette récompense, même aux dépens de quelques petites gens qu'il fallut dépouiller.

En 1785, Buffon fit au roi une seconde rétrocession, dont nous avons donné plus haut le résumé (3). Il s'y trouvait quelque répétition, car les terrains compris dans les deux premiers articles faisaient partie de ceux que le Gouvernement avait déjà payés par le premier contrat de rétrocession. La maison Lelièvre également n'avait coûté que 16 863 livres (4), de sorte que, sur les 53 638 livres qui furent accordées par cette vente de 1785, il y avait au moins 32 677 livres de bénéfices nets.

On voit donc que, par ces trois opérations principales (nouvelle Intendance, rétrocession de 1782 et celle de 1785), Buffon gagna 234 563 livres. Il faut ajouter à cette somme deux autres dont il bénéficia, car il vendit deux parcelles des terrains qui lui étaient restés de l'échange avec les Victorins, et que le roi avait déjà payés. La première, qui consistait en 88 toises, fut achetée par le sieur Pernot moyennant 880 livres (5). La seconde, un terrain de 310 toises, était nécessaire, selon les représentations du naturaliste (6), à l'achèvement de la nouvelle rue (le chemin de desserte) (7). Le Gouvernement la paya 12 400 livres. Cela fait en tout 247 843 livres, et cette somme représente le gain personnel en argent que Buffon réalisa dans les différentes opérations pour l'agrandissement du Jardin entre 1766 et 1787 (8). Pour établir son bénéfice net pendant ce temps, il ne faudrait qu'ajouter à ce

(1) Cf. p. 154.

(2) Arch. nat., LL 1451, f° 260. Elles demandèrent des secours aux Victorins. Les chanoines leur donnèrent 2 400 livres et une pension annuelle et viagère de 600 livres.

(3) P. 158-159.

(4) Cf. p. 152.

(5) Voir plus haut à la page 158.

(6) Arch. nat., O¹ 2126, liasse 3, *État de la dépense faite pour la culture du Jardin du Roi et pour l'entretien du Cabinet d'histoire naturelle pendant l'année 1785.*

(7) Cependant, on avait déjà donné tous les terrains qu'exigeait le percement de la nouvelle rue (Cf. la première rétrocession, p. 155-156, et le plan Verniquet, p. 177). Nous ne savons pas à quoi ces 310 toises supplémentaires ont servi.

(8) Il y eut une quatrième opération. En 1787, il acquit l'Hôtel de Magny (p. 159-160), mais il céda cette maison au roi au même prix qu'il l'avait payée. Cette acquisition n'entre donc pas dans le calcul des profits du naturaliste.

total la valeur des terrains qu'il avait gardés le long de la rue de Buffon et le montant de ses appointements, comme Intendant du Jardin du Roi, qui, à partir de 1774, étaient de 9 000 livres par an (1). A notre avis, le naturaliste a gagné, pendant la période de l'agrandissement, plus de 400 000 livres.

Nous aurons l'occasion, en parlant plus loin de la *méthode* de Buffon, de dire un mot sur les avances qu'il faisait ordinairement à la trésorerie publique pour défrayer sans retard les dépenses exigées par les travaux au Jardin du Roi. Mais ici également une remarque s'impose à ce sujet. Nadault insiste à plusieurs reprises (2) sur le désintéressement dont son aïeul faisait preuve en ne demandant pas d'intérêts sur les sommes qu'il avançait. Pour les années antérieures à 1772, les divers articles des demandes en remboursement que Buffon a dû faire n'ont pas été conservés et, par conséquent, il n'y a pas, que nous sachions, de contrôle pour l'affirmation de Nadault. Mais, pour la période de 1772 à 1788, les *États de dépense* existent (3) et nous montrent sans aucun doute que le naturaliste demandait presque toujours des intérêts sur ses avances. A vrai dire, ces documents nous donnent l'impression que, pendant l'agrandissement, Buffon rendit peu de services au roi qui ne fussent payés. Il lui arrive, par exemple, d'employer comme pépinière une partie des terrains qu'on lui avait laissés de ceux échangés avec Saint-Victor (4). Elle ne lui avait rien coûté, mais il la loue au Gouvernement à un prix que Bernardin de Saint-Pierre, à tort ou à raison, qualifia d'exorbitant (5). De plus, si l'on vient à prendre dans ces mêmes terrains des matériaux pour le service du Jardin, le Gouvernement les paye (6).

Il résulte de ces faits que Marmontel et les auteurs des pamphlets révolutionnaires ne se sont pas entièrement trompés sur les mobiles qui animèrent Buffon dans l'agrandissement du Jardin du Roi car, contrairement à ce que croyait Nadault, l'intérêt y joua un rôle important. Même avec le passif dont nous avons parlé, il ne paraît pas que le naturaliste ait rien perdu. Mais le point essentiel à retenir, c'est que, si la Révolution ne l'avait pas surpris, il se serait enrichi de quelque 400 000 livres. Cela ferait aujourd'hui deux millions.

C. — Sa méthode.

Édouard Estaunié, dans un article sur les forges de Buffon à Montbard, a déjà étudié la méthode de Buffon, administrateur et homme d'affaires (7). Dans quelques pages très intéressantes, mais malheureusement trop courtes, il a exposé d'une façon générale les mobiles et les procédés qui permirent au naturaliste de faire une grosse fortune (8). Pour M. Estaunié, Buffon est un homme qui, extrêmement rangé dans ses habitudes et ordonné jusque dans l'utilisation minutieuse de son temps, ne supporte pas que l'argent ne rapporte

(1) Nadault de Buffon, *op. cit.*, p. 96-97 sous *Appointements* et *Supplément d'appointements*.

(2) Voir la note à la page 188.

(3) Arch. nat., O^1 2124, 2125, 2126.

(4) *Ibid.*, O^1 2126, *États de dépense* pour 1784, 1785, 1786 et 1787.

(5) Muséum, ms. 311, liasse pour 1793, *Devis de la dépense du Jardin National des Plantes... pour 1793*. Bernard de Saint-Pierre fut intendant du Jardin de 1792 à 1793.

(6) Arch. nat., O^1 2125, *État de dépense pour 1781*.

(7) Publié dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon* de mars 1924 (p. 41-64). Reproduit (sans plan) dans la *Revue hebdomadaire* du 3 mai 1924, sous le titre de « La vraie figure de Buffon ».

(8) M. Estaunié ne mentionne qu'incidemment le Jardin du Roi.

pas, et qui prétend obtenir ce rapport à l'aide d'une production intensive ; un « inventeur de besoins » qui met, à son insu, son désir de gain au service de tous ; un soutien de l'ordre établi, — car il lui faut de la stabilité pour sa clientèle et de la liberté pour sa production, — convaincu de l'utilité des lois sociales et promoteur en matière d'hygiène ; un homme qui transporte dans l'existence l'habitude de la circulation de l'argent, et dont la vie courante est un mélange de faste, de philanthropie et d'économie ; bref, un grand industrie devancier de ceux qui apparaîtront au XIX^e^ siècle.

Les faits que nous avons déjà exposés dans la présente étude viennent confirmer les conclusions auxquelles M. Estaunié est arrivé. Il n'y a pas lieu, par conséquent, d'insister après lui sur l'image générale de Buffon, administrateur, ni même sur la plupart de ses qualités d'homme d'affaires. Il reste cependant une question qui mérite d'être étudiée plus à fond. M. Estaunié en a bien indiqué la solution, sans, toutefois, la trancher d'une façon assez catégorique.

Nous savons que Buffon ignora les coteries et qu'il prit le parti d'empêcher les critiques de se multiplier contre ses ouvrages, en ne répondant jamais à celles qu'on lui adressa (1). Ce n'était là qu'un peu de politique qui permettait d'aboutir plus facilement. Or, on nous a dit qu'il se trouve également chez Buffon, homme d'affaires, un « sens politique » très fin. Cela ne compte pas beaucoup, il est vrai, pour Nadault, mais Condorcet et Marmontel l'ont signalé ; des biographes (2) du naturaliste ont cru le remarquer ; et pour M. Estaunié, c'est là, en effet, une des caractéristiques essentielles de l'homme. Seulement, on se borne toujours à nous dire des généralités à ce sujet, sans apporter de preuves, de sorte que nous ne savons pas trop bien en quoi consiste ce sens politique. Il faut d'ailleurs préciser. Marmontel n'avait pas l'intention de louer le naturaliste en lui prêtant les traits d'un plat personnage. Mais, si Buffon a mis le plus grand soin à se concilier l'intérêt constant des ministres dans les affaires du Jardin du Roi, Geoffroy-Saint-Hilaire ne voit rien dans tout cela qui puisse diminuer le grand homme. Et, pour Estaunié, ce sens politique serait tout simplement une sorte d'opportunisme, mais un opportunisme sans bassesse. Il y a donc ici une nuance qu'il importe de préciser, et que les faits de l'agrandissement pourront servir, peut-être, à mettre dans une clarté plus vive. Nous venons de voir que le naturaliste ne fut pas entièrement désintéressé dans cette affaire. Il s'agit maintenant de déterminer si, dans ses efforts pour mener ses projets à bout, il a toujours été aussi digne que Nadault et Geoffroy Saint-Hilaire voudraient nous le faire croire ; ou si, au contraire, quelque obséquiosité ne se montre pas dans sa méthode.

L'oncle de Buffon fils écrit, le 23 septembre 1788, au jeune homme pour lui donner des conseils sur la façon dont il doit se comporter pour mettre fin aux difficultés que la succession du naturaliste a soulevées :

« Suivez de très près, aussitôt que vous serez à Paris, votre affaire des bois du roi ; voyez le grand maître. M. Desbiès son secrétaire, M. Angebault. Donnez l'ouvrage de votre père en deux exemplaires à ce dernier quand il aura conclu votre affaire ; je sais qu'il le désire... donnez chevreuils de Montbard, jambons de Bayonne et

(1) Daniel Mornet, *Les sciences de la nature en France au XVIII^e^ siècle*, p. 126-128.
(2) Cf. Chesnel, *Vie de Buffon* (Paris, 1843, in-12), p. 22-23 ; et Geoffroy Saint-Hilaire, *Fragments biographiques*, p. 90

autres galanteries au grand maître et à M. Desbiés. Il faut ici semer pour recueillir, et votre père avait bien ce principe ; aussi a-t-il fait de bonnes affaires, surtout au sujet des bois du roi (1). »

Il aurait pu dire tout aussi bien « surtout dans l'agrandissement du Jardin du Roi », car le moyen que le chevalier de Buffon indique ici fut justement un de ceux qui permirent à Buffon de réaliser ses projets. Il y avait même dans la méthode du naturaliste deux façons de « semer » qu'il faudrait considérer. Prenons d'abord la comptabilité du Jardin.

Pour l'acquisition de terrains et de bâtiments nécessaires au perfectionnement du Jardin et pour les différents travaux entrepris à l'établissement, la comptabilité de Buffon était, comme nous l'avons vu, fort simple. Il avançait tout ce qu'il fallait, et puis il obtenait des remboursements de la trésorerie. Cette manière d'agir n'allait pas toujours sans inconvénient. Il arriva parfois au naturaliste de manquer d'argent à cause de retards dans le remboursement des avances (2). Mais il trouvait toujours moyen de faire face à ces contretemps. S'il n'avait pas d'argent lui-même, il en empruntait. Il ne faut pas exagérer, cependant, comme l'a fait Nadault (3), l'importance de ces difficultés, car, malgré tout, ce n'étaient que des inconvénients passagers. S'il est vrai que, lorsque les payements se faisaient trop attendre à la trésorerie, Buffon était obligé parfois d'emprunter, il n'en est pas moins certain qu'il savait parfaitement ce qu'il faisait. Il comptait retirer à la longue un bénéfice de ses opérations financières et ses avances n'étaient, en somme, que des placements qui devaient lui rapporter des intérêts.

Sans ce système, d'ailleurs, il est probable que Buffon n'aurait pas mené à bout son projet. La période active de l'agrandissement s'étend de 1771 à 1787 environ. S'il avait fallu attendre, pour conclure chaque négociation, que le Gouvernement donnât les fonds nécessaires, cette période aurait été certainement beaucoup plus longue et le projet ne se serait peut-être pas réalisé avant la Révolution. Heureusement, Buffon était riche ; il pouvait faire des avances à l'État, demander leur remboursement à des échéances espacées et, tout en augmentant sa propre fortune, accomplir par ce moyen une des deux grandes œuvres de sa vie.

Il est vrai qu'il fallait solliciter continuellement ces avances (4). C'était là un inconvénient de plus. Mais nous ne devons pas oublier que ce n'est pas Buffon qui court les antichambres ; que ce n'est pas lui qui attend le bon plaisir des commis. C'est son homme de confiance, André Thouin, qui est chargé de cette partie de la tâche (5). Le naturaliste en est quitte pour faire, à l'occasion, des emprunts qu'il compte recouvrer par la suite avec des intérêts, ou pour dicter parfois des lettres de sollicitation que son secrétaire enverra aux ministres.

Le système avait aussi cela de bon qu'il donnait à Buffon un air de désintéressement qui n'était pas sans avantages. Dans les documents qui se rapportent à l'agrandissement, il est question plus d'une fois de terrains que le naturaliste aurait achetés de ses *propres*

(1) Nadault de Buffon, *op. cit.*, p. 255.
(2) *Correspondance générale de Buffon*, lettres à Thouin.
(3) *Ibid.*, notes jointes aux lettres à Thouin.
(4) Cf. les lettres à Thouin.
(5) Thouin trouve parfois que ces sollicitations sont bien ennuyeuses. Cf. Muséum, ms. 310, brouillon d'une lettre du 24 septembre 1780.

deniers et qu'il veut céder au roi à un prix modique (1). Or, il s'agit là tout simplement des avances dont nous venons de parler. Mais le système donnait prise sur les ministres ; il permettait de presser le travail et, l'autorisation une fois obtenue pour une acquisition nécessaire au perfectionnement du Jardin, il facilitait la demande d'une autre, parce qu'on n'était pas obligé d'attendre le payement de la première.

Buffon ne gâte pas ses affaires, cependant, en essayant de trop accomplir à la fois. Il disait à Mme Necker : « Le temps est un ingrédient nécessaire dans beaucoup de choses (2) » et, en effet, il savait, quand il le fallait, patienter. S'il échoue dans sa première tentative pour agrandir le Jardin, il revient à la charge trente-deux ans plus tard pour mener la tâche à bien. Même pendant la période de la plus grande activité de l'agrandissement, il ne se heurte pas inutilement aux obstacles que, pour l'instant, il ne peut pas surmonter. Mais il est tenace. Quand la Ville de Paris refuse de céder la Régie des fiacres, il dit à Thouin : « ... il faut nous passer pour l'instant de ce terrain... (3) », et il l'acquiert cinq ans plus tard. Lorsque l'échange avec Saint-Victor devient difficile, il patiente et s'occupe d'autres choses. Au bout de deux ans, le contrat est signé.

Cette patience n'excluait pas, bien entendu, la manière forte. Nous avons vu comment Buffon expulsa quelques-uns des sous-locataires des demoiselles Bouillon parce qu'ils ne voulaient pas se dessaisir des maisons qui lui avaient été cédées. Le maître de pension, Verdier, qui résista à la volonté du naturaliste, fut également obligé de quitter brusquement l'hôtel qu'il occupait.

La seconde façon de « semer pour recueillir » fut de donner aux personnes qui avaient quelque influence sur le sort du Jardin des marques d'estime et de reconnaissance. Si le comte de Maurepas, par exemple, ou le baron de Breteuil, ou Le Noir, avaient besoin de plantes et d'arbres pour embellir leurs propriétés, ils n'avaient qu'à s'adresser à Buffon (4). Il donnait, ou Thouin donnait de sa part, tout ce que désiraient les amis du Jardin. C'était une façon de remercier, et c'était aussi un moyen, dont le naturaliste ne se dissimulait pas l'efficacité, d'entretenir une protection qui était indispensable à l'accomplissement de ses projets. « Vous avez très bien fait, dit-il à Thouin, de donner au jardinier de M. le comte de Maurepas les arbrisseaux qu'il vous a demandés. On ne peut pas les mieux placer pour l'avantage d'un établissement qu'il a toujours protégé (5). » André Thouin suivait les conseils de son chef : « M. Matagon (6), écrit-il à Buffon, m'a demandé une demi-douzaine de plantes pour son petit jardin. Je n'ai pas cru devoir les lui refuser, cela nous évitera la perte qu'on fait ordinairement sur les sacs de sols qu'il nous passe dans nos comptes (7) ». Parfois, il ne suffisait pas de donner de simples plantes. En 1780, Buffon attendait avec impatience les lettres patentes qui devaient lui donner l'autorisation de conclure l'échange avec Saint-Victor. Apparemment, le premier commis, Guillemin, ne suivait pas l'affaire d'assez près et, pour animer un peu son zèle, on lui porta quatorze volumes de l'*Histoire*

(1) Arch. nat., X1a 8836, f° 205, lettres patentes ; et *ibid.*, O1 2125, liasse 5, lettres de Buffon au ministre.
(2) *Nouveaux Mélanges extraits des manuscrits de Mme Necker* (Paris, 1802, 2 vol. in-8), t. II, p. 8.
(3) Muséum, ms. 309, liasse II, lettre de Buffon du 18 septembre 1780.
(4) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIV, p. 35, 322, 336.
(5) *Ibid.*, p. 35.
(6) Gendre du baron de Breteuil et premier commis des administrateurs des domaines et bois de Paris.
(7) Muséum, ms 310, liasse pour 1780, *État des travaux extraordinaires... à l'époque du 29 juillet 1780.*

naturelle. Thouin en fait le rapport au naturaliste : « Je crois que ce cadeau est fait à propos, et qu'il produira un bon effet (1). »

Buffon donnait souvent l'*Histoire naturelle* comme récompense de services rendus et comme témoignage de sa propre reconnaissance. Tous ceux qui contribuèrent à réaliser l'agrandissement du Jardin en reçurent des exemplaires, qui furent accompagnés dans certains cas d'une boîte en or avec le portrait du naturaliste (2). Il est vrai que c'est le Gouvernement qui, sur la demande de Buffon, paya ces cadeaux, mais le naturaliste les aurait payés lui-même, sans doute, plutôt que de ne rien donner, car, apparemment, il avait pour principe d'exprimer ainsi sa reconnaissance à ceux qui avaient favorisé l'exécution de ses projets.

Delaulne, chambrier de Saint-Victor, et André Thouin, qui avaient secondé avec un dévouement particulier tous les efforts de Buffon, ne furent pas oubliés dans la distribution des récompenses. Nous avons indiqué plus haut quelle fut celle du chanoine (3). Celle du jardinier ne fut pas moindre. Thouin était sorti d'une très humble famille, mais, grâce à son travail intelligent, il devint, sous l'administration de Buffon, jardinier en chef de l'établissement scientifique le plus important de l'Europe, et en 1786 il fut élu à l'Académie des Sciences. Dans l'affaire de l'agrandissement, c'est lui qui, la plupart du temps, représenta Buffon lorsqu'il fallait signer un contrat ou solliciter le payement d'une somme d'argent. Très dévoué aux intérêts de son chef et à ceux du Jardin du Roi, son zèle et son esprit judicieux lui assurèrent dans ces négociations une certaine considération auprès des ministres (4). C'étaient déjà des récompenses. Buffon en ajoute d'autres, cependant, moins flatteuses peut-être que l'estime des gens en place, mais très substantielles. En 1787, par exemple, le Clos Patouillet, qui avait été donné en échange à Saint-Victor, était à vendre. Le naturaliste, avec son notaire, Boursier, en racheta les deux parties principales (*F* et *H* du plan des terrains près de la rue de Buffon, p. 185), et en laissa une troisième (*ibid.*, *G*) à Thouin (5). Celui-ci ajouta ce terrain à un autre (*ibid.*, *D*) qu'il avait déjà acquis de Buffon, et se procura ainsi une propriété sur la nouvelle rue. Au surplus, le naturaliste donna de temps en temps à son aide des récompenses pécuniaires (6).

Il n'y a pas à douter que cette façon de « semer » n'ait beaucoup profité au Jardin. Dans les opérations de l'agrandissement, Buffon disposait d'hommes sûrs pour exécuter ses ordres, et il pouvait compter sur l'appui des ministres. Il paraît même, dans un certain sens, que l'agrandissement fut œuvre collective. C'est bien le naturaliste qui fournit les plans, qui en dirige l'exécution, qui mène le projet à bonne fin, mais il n'aurait probablement pas réussi sans la collaboration et la bonne volonté de ceux qui avaient « sur la décision et l'expédition des affaires une influence inévitable ». Dès lors, nous voyons que les mots de Condorcet ne sont pas faux. Le naturaliste n'a pas donné pour rien des plantes, des exemplaires de l'*Histoire naturelle* et des tabatières en or. Bien au contraire,

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*, *États pour 1786*.
(3) Voir à la page 154.
(4) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIV, p. 293.
(5) Par contrat du 8 août 1787. Le prix de la vente fut de 91 172 livres. Sur cette somme, Buffon paya 27 352 livres, Thouin 6 258 et Boursier 57 560. Cf. le contrat de vente dans l'étude de Maître Couturier, notaire à Paris.
(6) *Correspondance générale de Buffon*, t. XIV, p. 187, 297, 304.

il a semé et il a récolté. Seulement, ne soyons pas dupes de haines de parti ; ne croyons pas Marmontel, ni même Condorcet, s'ils veulent nous peindre Buffon sous les traits d'un plat personnage. Flatter les gens, donner des cadeaux dans un but intéressé, c'est toujours égoïste et fort déplaisant chez celui qui le fait d'une manière rampante, ou qui porte le système à l'excès. Mais, si la flatterie est discrète, surtout si elle a un but désintéressé, ou à moitié désintéressé, — le perfectionnement d'un grand établissement scientifique, par exemple, — ce système, tout égoïste qu'il soit au fond, n'est plus aussi choquant et devient même de bonne guerre. Mais Marmontel semble mettre Buffon dans la première classe et il n'est peut-être pas inutile de signaler ici que rien dans l'affaire de l'agrandissement ne nous oblige à envisager le naturaliste de cette manière-là. Il tenait à profiter personnellement de ses opérations financières, mais il travaillait aussi pour les sciences. Surtout rien n'indique qu'il ait jamais oublié la dignité un peu orgueilleuse qu'on lui attribue généralement, pour s'abaisser à des démarches vulgaires. Il avait, sans doute, une « certaine déférence pour le rang et les places (1) », mais il était lui-même un très grand seigneur, doublé d'un très grand savant. Dans ses relations avec les ministres, il ne semble pas que la question de rang fût jamais en jeu. Il traitait d'égal à égal. Nous en avons les preuves.

Comme le Jardin Royal des Plantes rentrait dans le ministère de la Maison du Roi, Buffon a eu une correspondance très suivie avec les personnes qui dirigeaient ce département. Les lettres du naturaliste, à l'exception d'une douzaine (2), ne nous sont pas parvenues, mais les registres de toute la correspondance officielle des ministres ont été conservés (3). Les lettres qu'on y trouve adressées à Buffon sont nombreuses et elles forment une sorte de résumé des relations de l'Intendant du Jardin du Roi avec le ministre dont cet établissement dépendait. Or, il importe de remarquer tout d'abord que, dans cette correspondance, les sollicitations de Buffon pour son propre compte ne tiennent relativement que peu de place. En 1765, le roi, sur sa demande, se charge de l'impression de l'édition in-12 de l'*Histoire naturelle* (4). Ensuite on lui accorde les sommes d'argent et les pensions que nous avons énumérées relativement à ses divers changements d'habitation, avant son installation dans la nouvelle Intendance (5). Deux fois il invoque l'autorité du ministre pour faire mettre dans l'administration à Montbard un magistrat qui ne gêne pas les intérêts du seigneur de la ville (6). C'est à peu près tout, si l'on ajoute à ces sollicitations quelques demandes de faveurs pour des amis (7). Le reste de la correspondance se rapporte aux affaires du Jardin du Roi, ou bien à la publication de divers livres. Il en résulte que Buffon n'a pas gagné sa fortune par des sollicitations de pensions. Ce qui nous intéresse, d'ailleurs, dans cette correspondance, c'est le ton, l'esprit qui, abstraction faite de toutes formules de politesse, nous montre clairement qu'il existait entre les ministres et Buffon des relations très cordiales, des relations de gens qui se respectent mutuellement. L'agrandissement

(1) Condorcet, *op. cit.*, t. IV, p. 82 ; et Dimier, *op. cit.*, p. 20.

(2) Cf. *Correspondance générale de Buffon* ; Muséum, ms. 309, f° 11, copie d'une lettre de Buffon au ministre du 8 novembre 1780 ; et Arch. nat., O¹ 2125, liasse pour 1782, lettres de Buffon.

(3) *Ibid.*, *Répertoire de la Maison du Roi.*

(4) *Ibid.*, O¹ 197, f° 227.

(5) Voir ci-dessus les pages 189-190.

(6) Cf. *Correspondance générale de Buffon*, t. XIII, p. 225-230, 235, 243 ; et Arch. nat., O¹ 475, f° 344.

(7) *Ibid.*, O¹ 475, f° 55 ; O¹ 489, p. 80 ; O¹ 490, p. 52 ; O¹ 491, p. 526.

fut effectué sous les ministères du baron de Breteuil et d'Amelot de Chaillou. Or, celui-ci, lorsqu'il parvint à une place dans le Gouvernement, était déjà l'ami du naturaliste (1). Il était, par conséquent, tout disposé à seconder ses efforts pour perfectionner le Jardin. Quant au baron de Breteuil, nous ne pouvons pas douter qu'il n'eût, comme son prédécesseur, de l'amitié et de l'estime pour Buffon. En 1787, le directeur de l'Imprimerie royale veut imprimer un des volumes de l'*Histoire naturelle* sans demander le consentement du naturaliste (2). Le baron lui dit qu'il ne faut pas disposer trop librement du livre d'un auteur, et que, d'ailleurs, « M. de Buffon mérite par lui-même des égards auxquels il ne faut pas manquer (3) ». Ce même ministre, lors de la dernière maladie du naturaliste, se fait envoyer quotidiennement le bulletin du grand homme (4). De plus, la bonne volonté d'Amelot et du baron de Breteuil fut intelligente. Leurs lettres nous les montrent qui travaillent avec un véritable intérêt au perfectionnement d'un Jardin dont ils comprennent toute l'importance. Ils vont à ce « bel établissement » voir eux-mêmes les progrès des travaux (5) et, tout autant que Buffon, ils semblent désirer que le projet d'agrandissement et d'embellissement soit réalisé.

En résumé, il paraît, d'après les faits que nous venons d'exposer, que la méthode de Buffon, dans l'exécution de ses projets pour le Jardin, a renfermé un certain fonds de flatterie que le naturaliste a su employer à son propre avantage et à celui des sciences. En revanche, il semble bien qu'il n'y ait rien eu de rampant, ni d'obséquieux dans ses relations avec les gens en place. Nous concluons, dès lors, que Marmontel a été trop sévère pour Buffon, que Nadault et Geoffroy Saint-Hilaire n'ont pas bien compris le fonds d'égoïsme qu'il y avait dans cette méthode et que la critique de Condorcet enfin semble, malgré tout, assez juste et clairvoyante.

(1) Voir plus haut à la page 142.
(2) Cf. *ibid.*, O^1 498, p. 790 et 797-798 ; et *Correspondance générale de Buffon*, t. XIV, p. 362-363.
(3) Arch. nat., O^1 498, p. 797.
(4) *Ibid.*, O^1 432, p. 95-96.
(5) *Ibid.*, O^1 416, p. 537 ; et O^1 430, p. 76-77.

BIBLIOGRAPHIE [1]

A. — IMPRIMÉS

BONNARD (L'abbé Fourier). — *Histoire de l'Abbaye royale et de l'ordre des chanoines de Saint-Victor*, Paris, Savaète, 1904-1908, 2 vol. in-8.

BUFFON (Georges-Louis Leclerc). — *Correspondance inédite* (publiée par Nadault de Buffon), Paris, L. Hachette et Cie, 1860, 2 vol. in-8.

BUFFON (Georges-Louis Leclerc). — *Correspondance générale* (publiée par Nadault de Buffon comme les volumes XIII et XIV de l'édition des œuvres de Buffon par J.-L. de Lanessan), Paris, Le Vasseur, 1884-1885, 2 vol. in-8.

CONDORCET. — « Éloge de Buffon », dans les *Œuvres complètes de Condorcet* (éd. Garat et Cabanis, an IX, 21 vol. in-8), t. IV, p. 27-90.

DELEUZE (J.-P.-F.). — *Histoire du Muséum d'histoire naturelle*, Paris, Levrault, 1823, 2 vol. in-8.

DENISE (L.). — *Bibliographie historique et inconographique du Jardin des Plantes, Jardin Royal des plantes médicinales et Muséum d'Histoire naturelle*, Paris, Daragon, 1903, in-12.

DIMIER (L.). — *Buffon*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1919, in-12.

ESTAUNIÉ (E.). — « Buffon », dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, mars 1924 (reproduit dans la *Revue hebdomadaire* du 3 mai 1924 sous le titre de : « La vraie figure de Buffon »).

FISCHER (G.). — *Das Nationalmuseum der Naturgeschichte zu Paris von seinen ersten Ursprungen bis zu seinem jetzigen Glanze*, Frankfurt am Main, Fridrich Esslinger, 1802-1803, 2 vol. in-8.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE. — *Fragments biographiques, précédés d'études sur la vie, les ouvrages et les doctrines de Buffon*, Paris, Pillot, 1838, in-8.

JUSSIEU (Antoine de). — « Notices historiques sur le Muséum d'histoire naturelle », dans les *Annales du Muséum*, t. VI (1805) et t. XI (1808).

LANESSAN (J.-L. DE). — « Biographie de Buffon », dans le premier tome de son édition des *Œuvres complètes de Buffon* citée ci-dessus.

MARMONTEL. — *Mémoires* (publiés par M. Tourneux, Paris, Jouast, 1891, 3 vol. in-16), t. I, p. 240-241.

MORNET (D.). — *Les Sciences de la nature en France au XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 1911, in-12.

NADAULT DE BUFFON. — *Buffon, sa famille, ses collaborateurs et ses familiers* (mémoires laissés par Humbert-Bazile, secrétaire de Buffon), Paris, Renouard, 1863, in-8.

B. — MANUSCRITS

1. — AUX ARCHIVES NATIONALES.

LL 1451... Registre capitulaire de l'abbaye de Saint-Victor.
O[1] 194-201... Décisions du roi.
O[1] 249-263... Ordonnances royales.
O[1] 411-435 ; 472-486 : 487-500... Correspondance du ministre de la Maison du Roi.
O[1] 2124, 2125, 2126... Papiers pour le Jardin du Roi.

2. — AU MUSÉUM.

309... Recueil de documents sur le Jardin des Plantes (1739-1793), en partie de la main d'André Thouin.
310... Comptes des dépenses faites au Jardin du Roi de 1760 à 1783, rédigés par André Thouin.
311... Dépenses du Jardin du Roi de 1785 à 1793. Comptes rédigés en partie par André Thouin.
1934... Documents sur l'histoire du Jardin du Roi et du Muséum d'Histoire naturelle, en partie classés et annotés par André Thouin.

(1) Notre bibliographie ne contient que les ouvrages et les manuscrits les plus importants pour notre étude. Ceux qui sont moins importants et ceux auxquels nous n'avons eu l'occasion de renvoyer qu'une ou deux fois sont signalés dans les notes.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 131

AVANT-PROPOS 133

CHAPITRE PREMIER. — L'AGRANDISSEMENT DU JARDIN DU ROI.

A. — Avant 1777 :

1. De 1739 à 1766. — Préparatifs 135
2. De 1766 à 1772. — La nouvelle Intendance 138
3. 1777. — Le plan 142

B. — De 1777 à 1788 :

1. De 1777 à 1779. — La cession de la nouvelle Intendance au domaine royal. — L'agrandissement au sud du Jardin 144
2. De 1779 à 1785. — Le prolongement jusqu'à la Seine. — La rue de Buffon. — L'agrandissement au nord du Jardin 145
3. De 1785 à 1788. — L'Hôtel de Magny 159

C. — Plans des différentes étapes de l'agrandissement 161

CHAPITRE II. — BUFFON, HOMME D'AFFAIRES.

A. — Les deux théories sur son caractère 183
B. — La question de son désintéressement 188
C. — Sa méthode 192

BIBLIOGRAPHIE 199